

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL- PATRIE

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE (CRFD) EN
SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET
EDUCATIVES

UNITE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES DE L'EDUCATION ET
INGENIERIE EDUCATIVE



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE- WORK-FATHERLAND

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

DOCTORAL RESEARCH AND TRAINING
CENTRE (CRFD) IN "SOCIAL AND
EDUCATIONAL SCIENCES"

DOCTORAL RESEARCH AND TRAINING
SCHOOL IN EDUCATION AND
EDUCATIONAL ENGINEERING

Vécu psychosocial et réhabilitation comportementale chez les détenus mineurs à la prison de Sarh (Tchad)

*Mémoire proposé en vue d'une obtention du diplôme de Master en Intervention, Orientation
et Éducation Extrascolaire*

Option : Intervention et Action Communautaire (IAC)

Réalisé par

MBAÏRAMADJI Prosper

Licencié en Curricula et Didactique

Option : Curricula Scolaire

Matricule : **19Y3485**

Sous la Direction de :

Dr ONAMBELE NGONO Lucine,

Chargée de Cours

Février 2022



SOMMAIRE

SOMMAIRE	i
DÉDICACE.....	iii
REMERCIEMENTS	iv
LISTE DES TABLEAUX.....	v
SIGLES, ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS.....	vi
RÉSUMÉ.....	vii
ABSTRACT.....	viii
INTRODUCTION GENERALE.....	1
PREMIÈRE PARTIE : CADRE THEORIQUE.....	3
CHAPITRE 1 : LA PROBLEMATIQUE DE L'ETUDE.....	4
1.1. CONTEXTE, JUSTIFICATION ET FONDEMENT DE L'ETUDE	4
1.2. FORMULATION ET POSITION DU PROBLEME.....	15
1.3. QUESTIONS DE L'ETUDE.....	22
1.4. OBJECTIFS DE L'ETUDE.....	23
1.5. INTERET DE L'ETUDE	23
1.6. DELIMITATION DE L'ETUDE	24
CHAPITRE 2 : INSERTION THEORIQUE DE L'ETUDE.....	26
2.1. DEFINITION DES CONCEPTS FONDAMENTAUX.....	26
2.2. REVUE DE LA LITTERATURE.....	33
2.3. THEORIES EXPLICATIVE.....	54
2.4. L'APPORT DES AUTRES AUTEURS SUR LA THEORIE DE L'APPRENTISSAGE SOCIAL	58
DEUXIÈME PARTIE CADRE METHODOLOGIQUE.....	65
CHAPITRE 3 : METHODOLOGIE DE L'ETUDE.....	66
3.1. TYPE DE RECHERCHE : CHOIX DE METHODE ET JUSTIFICATION	67
3.2. PRESENTATION ET DESCRIPTION DE SITES DE L'ETUDE : LA PRISON DE SARH(TCHAD).....	73
3.3. POPULATION DE L'ETUDE.....	76
3.4. TECHNIQUE D'ECHANTILLONNAGE.....	77
3.5. TECHNIQUES ET INSTRUMENTS DE COLLECTE DE DONNEES	78
3.6. INSTRUMENTS D'ANALYSE DE DONNEES	84

3.7. CODIFICATION DES RESULTATS ET DEPOUILLEMENT	87
TROISIÈME PARTIE : CADRE OPERATOIRE	90
CHAPITRE 4 : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS DE L'ENQUETE ...	91
4.1. PRESENTATION ET RECIT DES PARTICIPANTS	91
CHAPITRE 5 : INTERPRETATION ET DISCUSSION DES RESULTATS.....	97
5.1. RAPPEL DES DONNEES EMPIRIQUES ET THEORIQUES	97
5.2. INTERPRETATION DES RESULTATS	98
5.3. DISCUSSION DES RESULTATS	101
5.4. SUGGESTIONS	103
CONCLUSION GENERALE	106
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	108
ANNEXE	115
TABLE DES MATIERES	129

DÉDICACE

A

Notre feu père KOULEYO LAOUMAYE

REMERCIEMENTS

Avant tout développement sur ce travail de recherche, nous tenons à manifester notre profonde gratitude à l'endroit de certaines personnes qui ont d'une manière ou d'une autre, contribué à la réalisation de la présente œuvre. Nos pensées pieuses vont à l'endroit de :

Dr ONAMBELE NGONO Lucine, directeur de mémoire, pour sa disponibilité et son professionnalisme malgré les occupations académiques et professionnelles.

À tous les enseignants du département de l'Éducation Spécialisée et singulièrement à ceux de la filière Intervention, Orientation et Éducation Extrascolaire, plus particulièrement à notre chef de département professeur MAYI Marc Bruno, pour son inconditionnel soutien et son expérience dans notre formation et au professeur NJENGOUE NGAMALEU Rodrigue, pour son aimable disponibilité et ses conseils ; Nous exprimons notre Gratitude à nos deux enseignants, Docteur Esaïe SONG Frédéric et Docteur EZE ZAMBO François qui ont su s'investir pour nous inculquer les connaissances en méthodologie de recherche.

À Monsieur DJIMADOUM Théophile, le greffier comptable à la prison centrale de Sarh et ses collaborateurs, pour avoir mis à notre disposition la logistique nécessaire pour notre déploiement au sein de l'établissement pénitencier dont il a la charge ; à mon grand-frère DJEKAI-DOM Gérard MBAIO-NDOUM pour sa présence à nos côtés durant notre recherche.

À notre chère mère NEROLEL Sila, notre grand-Sœur MBAYAMDENE Odile, grand-père KOTAR PEURYO pour leurs soutiens incommensurable et à toute la communauté de DOBARA pour leurs multiples appuis.

Nos camarades de promotion avec qui nous avons cheminé durant toute cette formation pour leur esprit d'équipe et leur sincère collaboration, plus particulièrement à mon neveu NAIRI NGARLEDE Baise et DJENYOYOM Félicité ; mes amis à savoir MBAIDEUDJIM Arnaud, MOGUENA ALLAFI, BEMADJI Roland, MBAITESSEM Gédéon et enfin MBAÏNDIGUIM NENGUEMLAR Bienvenu qui avons partagé nos joies et nos peines ensemble.

Nous pensons enfin à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à la réalisation de ce précieux travail. Qu'ils ne prêtent mauvaise intention de ne pas voir leurs noms mentionnés ici.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I : Présentation synoptique des hypothèses, des variables	72
Tableau II : Présentation de la population carcérale selon le sexe et la catégorie pénale en 2021 de la maison d'arrêt de Sarh.....	75
Tableau III : Description de l'échantillon	77
Tableau IV : Élaboration de la grille d'analyse.....	87
Tableau V : Analyse de contenu thématique des participants.....	93

SIGLES, ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

UNODC : Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime

QG : Question Générale

QR : Question Recherche

HG : Hypothèse Générale

HR : Hypothèse de Recherche

REFELA DE CGLU AFRIQUE : Réseau des Femmes Élues Locales D'Afrique de Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique

PRI et TIJ: Penal Reform International & Thailand Institute of Justice

ASF : Avocats Sans Frontières

ACAT TCHAD : Actions des Chrétiens pour l'Abolition de Torture au Tchad

FIACAT : Fédération Internationale des Actions des Chrétiens pour l'Abolition de Torture

PIB : Produit Intérieur Brute

ONU : Organisation des Nations Unies

DGAPRS : Directeur Général de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion Sociale

PRAJUST : Projet d'Appui pour la Justice au Tchad

CDE : Convention relatives aux Droits de l'Enfant

DM : Détenu Mineur

TAS : Théorie de L'apprentissage social

ASF : Avocats Sans Frontière

OIP : Observatoire Internationale des Prisons

GNNT : Garde Nationale Nomade du Tchad

RÉSUMÉ

Notre recherche est intitulée « vécu psychosocial et réhabilitation comportementale chez les détenus mineurs à la prison de Sarh ». La problématique de détention des mineurs est un phénomène qui n'épargne aucun pays dans le monde et enflamme des débats houleux tant dans la communauté humaine que dans la communauté scientifique. Une expérience vécue dans ce milieu est considérée comme un lieu punitif ou de dissuasion pour décourager ces mineurs de ne plus commettre encore de nouveau les actes déviants. Cette expérience de vie dans le milieu carcéral doit amener les mineurs à avoir des renforcements négatifs ou positifs afin de susciter une modification et un changement de comportement dans la vie sociale. Ainsi, le problème qui se pose dans cette étude est de savoir si l'expérience carcérale détermine leur réhabilitation comportementale. En d'autres termes, nous investiguons sur la possibilité que les expériences, c'est-à-dire le renforcement vicariant et le renforcement direct impactent sur les capacités des détenus mineurs à se contrôler et à éviter les comportements non valorisants en société. À partir de ce problème, se dégage une question générale de recherche : le vécu psychosocial détermine-t-il la réhabilitation comportementale chez les détenus mineurs à la prison de Sarh ? Pour mieux comprendre ce problème une hypothèse générale est émise à notre étude : le vécu psychosocial détermine la réhabilitation chez les détenus mineurs à la prison de Sarh. Ensuite, à partir cette hypothèse générale nous avons ressorti deux (2) hypothèses de spécifiques :

HS1 : le renforcement vicariant détermine la réhabilitation comportementale chez les détenus mineurs à la prison Sarh.

HS2 : le renforcement direct détermine la réhabilitation comportementale chez les détenus mineurs à la prison de Sarh.

Nous avons fait le choix de la méthode qualitative et user du guide d'entretien pour la collecte des données. L'analyse du contenu permet de mieux comprendre et de donner des tendances. Nous avons réalisé l'entretien auprès de Trois (03) détenus mineurs à la prison de Sarh. Toutes nos hypothèses de recherche nous laissent entrevoir le vécu psychosocial impact sur la capacité à se contrôler et à éviter les comportements non valorisés dans la société.

Mots clés : vécu psychosocial, réhabilitation comportementale, détenus mineurs, prison

ABSTRACT

Our research is entitled “Psychosocial experience and behavioural rehabilitation among juvenile detainees in Sarh prison”. The problem of juvenile detention is a phenomenon that spares no country in the world and ignites heated debates in both the human and scientific communities. An experience in this environment is seen as a punitive or deterrent place to discourage these minors from committing deviant acts again. This life experience in the prison environment should lead to negative or positive reinforcements for the juveniles in order to bring about a change in their behaviour in social life. Thus, the problem in this study is whether the prison experience determines their behavioural rehabilitation. In other words, we investigate whether experiences, i.e. vicarious reinforcement and direct reinforcement, impact on juvenile detainees' abilities to control themselves and avoid non-valuable behaviour in society. From this problem, a general research question emerges: Does psychosocial experience determine behavioural rehabilitation among juvenile detainees in Sarh prison? In order to better understand this problem, a general hypothesis is put forward for our study: psychosocial experience determines the rehabilitation of juvenile detainees in Sarh prison. Then, from this general hypothesis we have identified two (2) specific hypotheses:

HS1: Vicarious reinforcement determines behavioural rehabilitation among juvenile detainees in Sarh prison.

HS2: Direct reinforcement determines behavioural rehabilitation among juvenile detainees in Sarh prison.

We chose the qualitative method and used the interview guide for data collection. The content analysis allows for a better understanding and gives trends. We conducted the interview with three (03) juvenile detainees at Sarh prison. All our research hypotheses suggest that psychosocial experience has an impact on the ability to control oneself and to avoid behaviour that is not valued in society.

Key words: psychosocial experience, behavioural rehabilitation, juvenile inmates, prison

INTRODUCTION GENERALE

Partout dans le monde, des enfants sont régulièrement mis en détention. Les conditions de détention sont différentes d'un pays à un autre. Toutefois la prison, en elle-même n'est pas structurante et que l'enfermement ne constitue pas un cadre habituel pour l'être humain. Pour ces jeunes, les notions de soutien, d'accompagnement psychosocial et de reconstruction sociale devraient être prédominantes sur celles de sanction, de stigmatisation et de «réclusion». Cet enfermement consiste à créer un espace séparé du reste de la société, à la fois pour éloigner les personnes jugées dangereuses (et protéger la société par là même) et les réhabiliter à la vie sociale. Les prisons sont des lieux de privation des libertés qui visent à rendre les hommes meilleurs. C'est dans ce sens Bausson et al. (2012) relatent en ce terme « Quel que soit son statut : esclave ou libre, mais affligé de maux qui le diminuent comme un homme ; ou encore libre mais coupable de délits qui perturbent l'ordre social, l'homme reste cependant un homme que la communauté a en charge d'aider à retrouver son équilibre ». Les lieux d'enfermement sont des espaces à part où vivent des personnes recluses accompagnées par un attirail administratif et professionnel conséquent. La création de nombreux lieux de privation des libertés poursuit un double objectif de punition et de transformation des personnes enfermées. Cette croyance en des lieux d'enfermement perfectibles témoigne de la conviction en une privation des libertés avantageuses, pour la société comme pour les détenus. Pouvant être considérée comme un mal nécessaire, la privation des libertés est ambivalente par essence.

Force a été de constater de par les conditions de détention, le problème de détention des mineurs c'est le conflit entre l'individu et la société qui se pose en termes de l'écart entre ce qui est et ce qui devrait être. Au fur et à mesure que le conflit crée de problèmes les sciences évoluent et on arrive à la mise en détention. La prison se résume principalement aux composants qui ont chacune une influence déterminante sur le vécu : l'isolement du monde extérieur, le rituel d'entrée dans l'institution, le dépouillement des biens, la dégradation de l'image de soi, la contamination physique, la contamination morale, la perte d'autonomie et le temps carcéral.

Selon TIJ et PRI (2020), il y aurait plus 1, 5 million de mineurs privés de liberté dans le monde. Et pourtant toutes les normes internationales relatives à la privation de liberté des mineurs posent en principes qu'il est préférable de ne pas recourir à l'incarcération.

Cependant, il a été démontré que la population carcérale vit des conditions de détention potentiellement pathogènes : surpopulation carcérale, manque d'hygiène, promiscuité, violence,... Dans bien des établissements pénitentiaires, le climat général est caractérisé par des régimes qui privilégient la répression, la discipline, la sécurité plutôt d'apprentissage et de loisirs dont les principes seraient l'éducation.

À contrario, on observe que les mineurs détenus, de par leur position de faiblesse ont maille à partir avec leur situation d'incarcération. En effet, en milieu carcéral, l'homme est un loup pour l'homme. Cette dénaturation de l'individu nous aiguillonne à comprendre les problèmes de réinsertion sociale des détenus qui ne s'origine pas dans l'impossibilité à s'inscrire dans un vivre ensemble harmonieux et en bonne intelligence avec l'altérité. C'est ainsi que Beaudoin (2021) a montré le mineur en détention comme une personne représentant des difficultés d'adaptation sociale car les périodes d'incarcération amènent ces derniers à développer une méfiance généralisée des relations interpersonnelles. Leurs expériences passées les amènent donc à percevoir l'élargissement de leur réseau social étant une expérience douloureuse et dans laquelle ils sont particulièrement vulnérables.

Cette préoccupation nous amène à poser la question suivante : le vécu psychosocial détermine-t-il la réhabilitation comportementale chez les détenus mineurs à la prison de Sarh ? Pour y répondre, notre recherche se déclinera en trois articulations :

- ❖ La première aborde le cadre théorique de l'étude. Elle s'articule en deux chapitres dont le premier est consacré à la problématique de l'étude (Premier chapitre), le second est l'insertion théorique de l'étude, s'attachera sur la définition des concepts, la recension des écrits et la théorie qui sous-tend notre recherche (Deuxième chapitre) ;
- ❖ La seconde: le cadre méthodologique à un seul chapitre qui est la méthodologie de l'étude. Elle présentera la méthodologie utilisée dans cette recherche (Troisième chapitre) ;
- ❖ La dernière c'est le cadre opératoire : présentation et analyse des résultats (Quatrième chapitre). L'interprétation, la discussion des résultats et les suggestions de l'étude (Cinquième chapitre).

PREMIÈRE PARTIE : CADRE THEORIQUE

CHAPITRE 1 : LA PROBLEMATIQUE DE L'ETUDE

Toute investigation en sciences sociales est focalisée autour d'une question principale et d'un problème qui est le fil conducteur du travail et surtout la raison d'être de la recherche. Sa contribution si elle est bien menée, contribuera alors à une évolution de la science. Beaud (1996) dit à propos que la problématique se définit comme un ensemble construit autour de la question principale. C'est dire que la problématique occupe une place primordiale dans la recherche. Le contenu de ce qu'on appelle problématique laisse percevoir le contexte d'étude, la formulation du problème, les questions de recherche, les objectifs de recherche, l'intérêt et la délimitation de l'étude. Ce sont les différentes parties qui constituent la quintessence de ce chapitre.

1.1. CONTEXTE, JUSTIFICATION ET FONDEMENT DE L'ETUDE

1.1.1. Contexte de l'étude

Il y'a longtemps, la problématique de la détention des mineurs enflamme les débats houleux, tant dans les communautés humaines, que dans la communauté scientifique. Cette dualité de point de vue, voire d'idéologie entre les partisans de l'emprisonnement des mineurs et opposants à celui-ci semble poser un problème majeur aux enjeux diverses : celui des retombés de l'emprisonnement sur la personne incarcérée, sur la réduction de la criminalité ainsi que la récidive. Cette problématique semble se poser avec acuité dans les pays de l'Afrique subsaharienne, ancrés dans une dynamique de développement, et en recherche de repère entre modernité et tradition. Un regard rétrospectif sur la littérature sociologique et anthropologique africaine, révèle que naguère les sociétés africaines ne recourraient pas à l'emprisonnement. L'enfermement des corps était ignoré en Afrique. Bernault (2010) cité par Nomo (2017) souligne qu'à la fin du 19e siècle, sauf à l'intérieur de quelques garnisons et forts de traites européennes de la côte, les prisons étaient inconnues en Afrique noire. Les indices précurseurs du confinement de la population trouvent leur essence à travers la traite des esclaves, et se pérenniseront avec les conquêtes impérialistes sous la colonisation. Dans la tradition africaine, l'intérêt de toute entreprise de socialisation était orienté sur le développement de l'Être en soi, à travers des rites d'initiation (Ngono 2012, Eny 1987, Ngoie-Ngalla 1999.) cités par Nomo(2017). L'Homme et plus particulièrement l'enfant était au

centre des préoccupations éducatives, car, il représentait la richesse ancestrale, l'héritier du patrimoine culturel du groupe social. Sa socialisation était dès lors, un devoir suprême de la collectivité, quand bien même ; le géniteur n'était en mesure d'assumer cette mission. Eny (1987) souligne, cette attention accordée à l'enfant en ces termes : « l'on accueille l'enfant avec joie, comme nouveau membre de la communauté qui vient la renforcer, mais aussi parce qu'on attend des effets bienfaisants sur le plan de la relation et des Êtres qui la peuple ». Le but était de pérenniser les valeurs morales et de garantir la cohésion sociale qui, transcende les individus et le collectif à travers le temps. L'univers carcéral a été appris comme mode de gestion du crime ou de la délinquance avec l'avènement de la colonisation. Ngoie-Ngalla (1999) écrit à cet effet que les hommes de ces âges rudes saisissent d'intuition, par de la même les liens de proximité et de sang la grandeur incommensurable de l'homme, plus grand que ses fautes ou ses faiblesses, ou l'aspect dérisoire de son enveloppe physique.

Jadis, dans les communautés africaines en général et la communauté tchadienne en particulier, régnait des systèmes de sanction exercée par la communauté entière contre les personnes jugées coupables d'un délit. Les méthodes traditionnelles du règlement des différends ou de répression et la peine avaient pour but : la restauration du tissu social. La finalité de la répression judiciaire traditionnelle était double : la restauration de la cohésion sociale et la réintégration sociale du coupable. La finalité de la répression judiciaire traditionnelle que les sanctions faisaient l'objet de :

- Justice réparatrice : elle consistait à la réparation du préjudice par un dédommagement de la victime et de la communauté ;
- Punitives psychologiques : il s'agissait d'une influence coercitive et répressive aussi forte, si non plus efficace que le châtiment corporel ;
- La restriction de la mobilité : qui à travers un ostracisme consistait à interdire au fautif, de par son isolement, l'exercice de certains droits communautaires ;

La restriction des rapports sociaux du coupable avec les membres de la communauté et réciproquement.

La prison est outil ayant pour objectif de protéger la société de ses éléments dangereux et les réinsérer. Elle peut être utilisée également comme un outil de pression politique dans les contextes plus difficiles.

Les buts des prisons varient selon les époques et surtout dans les sociétés. D'une façon générale, les objectifs fondamentaux pour lesquels les personnes sont incarcérées à savoir :

- Pour punir le délinquant ;

- Protéger la société des personnes dangereuses ;
- Pour créer la dissuasion, c'est-à-dire décourager les personnes de commettre à nouveaux les actes interdits par la loi ;
- Rééduquer le détenu de manière de le réinsérer ; c'est-à-dire pour la réforme et de réhabilitation ;
- D'empêcher des prévenus de prendre la fuite ou de compromettre leur futur procès, on parle alors de « prévenus » ou de « détention provisoire ».

La prison fait partie des institutions totalitaires, dans la mesure où celle-ci a pour finalité de protéger la société contre des personnes représentant une menace qualifiée d'intentionnelle. Elle dresse ainsi des obstacles matériels avec l'extérieur et se matérialise par une architecture particulière, à laquelle certains éléments sont rattachés, presque symboliquement, comme les hauts murs, les murs, les barbelés ou encore les miradors. Ces éléments constituent des organes de sécurité. Leur principale fonction est la dissuasion : éviter les tentatives d'évasion.

Selon PRI et TIJ (2020), il y'a actuellement plus de 11 millions de personnes en prison dans le monde. Ce chiffre ne tient compte ni de la garde à vue, ni de la détention administrative, et n'indique pas non plus le nombre réel de personnes qui sortent de la prison au cours d'une année donnée. Parmi ces chiffres nous avons plus 700000 de femmes, soit 23,33% et 19000 enfants en prison avec leurs mères soit 0,63%, plus 410000 enfants incarcérés provisoirement soit 13, 66 % et 1 millions en garde à vue ainsi que les personnes détenues provisoirement sont plus de 3 millions dans le monde, soit 27, 27 % des détenus prévenus dans le monde ; il faut souligner que cela s'explique par le retard du jugement de ces derniers et c'est qui à l'origine de la surpopulation carcérale dans les différentes prisons à l'échelle mondiale. Les taux d'incarcération au niveau mondial restent stables, bien que des changements substantiels aient été observés dans certains pays et régions. Les taux d'incarcération par habitant ont augmenté de moins 1% en trois ans, entre 2016 et 2018.

Les États- Unis possèdent le nombre absolu de personnes en détention le plus élevé au monde, avec plus de 2, 1 millions des personnes emprisonnées soit 22, 72% représente dans le monde, soit 655 personnes pour 100000 habitants ; alors même que la criminalité violente continue de baisser. La Chine se classe au deuxième rang mondial en ce qui concerne la population carcérale, avec 1,7 millions de personnes emprisonnées soit 15,45% et suivie du Brésil où selon les chiffres de Juin 2019, la population carcérale approche de 760000 personnes soit 06, 90 %.

Il faut souligner qu'au moins dans 46 pays, les personnes n'ayant été reconnues coupables d'un crime sont plus nombreux en prison que les personnes condamnées. Les minorités et les ressortissants étrangers, les femmes et les personnes issues des populations les plus pauvres sont les plus susceptibles d'être en détention provisoire que des personnes condamnées principalement en Afrique et en Asie du Sud et l'Ouest.

PRI et TIJ (2020) relèvent que les conditions de détention sont vraiment déplorables dans de nombreux pays. Les prisons dans plus 124 pays dans le monde dépassent le taux d'occupation maximal et cela peut engendrer des violences dans le milieu carcéral, un taux décès de détention en hausse et peu d'opportunités de la réhabilitation des détenus. Ainsi, le financement des systèmes reste généralement faible. Un aperçu comparatif des dépenses publiques consacrées aux prisons dans 54 pays montre qu'elles représentent généralement moins de 0,3 % de leur PIB. Le budget alimentaire par un détenu par jour, ne dépassant pas 1 euro à titre illustratif au Cambodge et République Centrafricaine. Le personnel et les infrastructures semblent recevoir la plus grande part des ressources, nombreux pays consacrant des montants dramatiquement faibles à l'alimentation et aux programmes de réhabilitation des personnes incarcérées.

Environ 102 pays et territoires auraient un taux d'occupation des prisons supérieur à 110 %, dont 22 avec un taux supérieur à 200 %. Les alternatives à l'emprisonnement sont un outil essentiel pour réduire la population carcérale, et donc la surpopulation.

Les politiques de lutte contre les stupéfiants basés sur leur restriction ont fait augmenter la population carcérale. Il y'a plus de 2 millions de personnes sont en prison pour des infractions liées à la drogue soit 18,18 % des personnes incarcérées à cause des stupéfiants dans le monde, dont 0,5 millions purgent une peine pour possession à des fins personnelles.

En ne remplissant l'objectif de la prison et en marginalisant encore davantage les personnes appartenant à des groupes vulnérables, les systèmes punitifs contribuent à l'augmentation des populations carcérales. Cette situation s'explique par l'expérience de vie pour les personnes détenues en prison engendre des renforcements négatifs ou positifs, se traduit par le taux de récidives élevés dans de nombreux pays. Il faut souligner que le taux de mortalité des personnes incarcérées est jusqu'à 50% plus élevé que celui des personnes à l'extérieur des prisons. Les causes de décès les plus fréquents sont le suicide et les affrontements violents mortels, d'autres étant la torture ou les mauvais traitements dégradants et cruels, ainsi que les maladies infectieuses et la mauvaise santé.

Comme Morelle et al. (2019) l'ont montré, la prison à vocation punitive est pratiquement absente dans l'Afrique précoloniale même si des formes d'enfermement rituelles, militaires ou économiques existent, ainsi que des " proto-prisons " dans certains États centralisés du continent. La traite esclavagiste a induit la mise en place d'espaces de quarantaine et de stockage des captifs, qui ont donné aux Africains un avant-goût des prisons. Cependant, c'est au tournant des XIXe –XXe siècles que la prison punitive et correctionnelle fait son apparition, avec un essor fulgurant à partir des années 1870 et jusqu'en 1920–1930. Aujourd'hui, des traces sémantiques témoignent de l'extériorité du fait carcéral en Afrique puisque le vocabulaire lié aux prisons et à l'enfermement punitif provient de langues européennes dans nombreuses langues africaines.

On enfermait les individus pendant la période de l'initiation mais ce n'était pas pour punir les individus qu'on les enfermait.

Au temps précolonial les criminels sont punis en leur exigeant à réparer le tort ou en leur infligeant des châtements corporels, on les exécutait, le cas échéant. Ce pendant l'une des sanctions probablement les plus répandues, surtout dans les sociétés dites lignagères (c'est-à-dire la communauté de base la plus importante) résistait dans l'extraction du criminel ou fautif de sa communauté, autrement dit lui contraindre à s'exiler. Ainsi le fait de l'extraire dans sa communauté était l'une des sanctions ou punitions les plus graves qui pouvait lui arriver.

Dans la période coloniale, Morelle et al. (2019) souligne qu'il existe des sociétés centralisées, militarisées, des empires, des royaumes. Il a existé des cas pour lesquels où les traces écrites et archéologiques, témoignent de l'existence des prisons. Ces prisons existent très souvent dans les royaumes, empires, et sultanats etc. un souverain qui enfermait des proches ou des dirigeants proches de lui et déchus ; un souverain qui craignait pour sa puissance et pour le maintien de son pouvoir. A titre illustratif, nous avons ces prisons dans l'empire du Ghana, le royaume du "Baguirmi" (veut dire cent bœufs en arabe local tchadien) et etc.

Pour comprendre le développement de l'institution pénitentiaire sur le continent africain, il faut revenir un tout petit peu en arrière, sur ce que les colonisateurs pensaient être leur "mission civilisatrice". L'introduction de justice pénale européenne a été justifiée par l'idée de moraliser les modes punitifs des sociétés africaines anciennes, censés être cruels, trop sauvages et trop violents. Car effectivement on utilisait des supplices, châtements corporels dans les sociétés précoloniales pour punir les déviants. C'est donc véritablement

dans cette perspective qu'il faut analyser l'introduction de la peine de prison dans les colonies africaines, comme une rupture avec les modes punitifs indigènes anciens.

REFELA et CGLU Afrique (2018) a montré que le phénomène des enfants de la rue concerne pratiquement toutes les villes du monde. Selon les estimations de l'ONU, ils seraient plus de 150 millions dans le monde ; un grand nombre est en Afrique, estimé à 30 millions soit 20% le phénomène de l'enfant de la rue en Afrique. Le phénomène des enfants des rues, qui est propre particulièrement, aux grandes capitales et villes Africaines est à inscrire dans le contexte africain général, car il est en partie lié à l'urbanisation rapide, que connaît le continent ; une urbanisation qui est passée de 14% en 1950 à 40% aujourd'hui et qui sera de 50% en 2030. La population urbaine en Afrique est en effet de 472 millions aujourd'hui et atteindra 1 milliard, en 2040. Selon les statistiques 62% des habitants des villes africaines vivent dans les bidonvilles. Et cela s'explique par le fait que les familles, les jeunes et les enfants, qui quittent la campagne et les villages et arrivent dans les villes à la recherche d'un emploi et d'une vie meilleure, se retrouvent sans ressources et sont contraints de vivre, souvent, dans des conditions très précaires, tels sont les enfants colporteurs dans les rues et abandonnés à leur triste sort. Ils sont victimes des maladies dues à la malnutrition et l'insalubrité dans laquelle ils vivent. Pour oublier, ils se droguent, et consomment des substances psychoactives et dangereuses, qui les aident à surmonter l'angoisse et la peur qu'ils doivent affronter dans la vie au quotidien. Pour s'entraider entre eux face à ce monde hostile, ils constituent souvent de groupe des gangs. Et par la suite, le taux de la criminalité et la délinquance commencent à s'installer et élever dans les villes ainsi que dans les quartiers et plu tard ceux-ci se retrouvent dans le milieu carcéral.

Selon Baliaba (2014) a montré que la délinquance se manifeste selon l'expérience de l'observateur. Pour les parents, elle prend la forme de l'impolitesse, de l'incorrigibilité, des vols à la maison, des fugues, de la consommation des drogues. A l'école, elle se manifeste par les troubles de la conduite en classe et l'irrespect pour les professeurs, des bagarres et des vols et surtout du vandalisme. De ce fait, la délinquance ramène aux crimes violents, aux bagarres entre les gangs bref, elle est faite d'infraction au code pénal : viols, agression, vols etc.

Dans un sens large, il faut relever qu'il y'a un grand nombre de villes de l'Afrique centrale le phénomène des enfants de la rue est un drame croissant : à Bangui, à N'Djamena...Les enfants Tchadiens errant et vivant dans les rues sont en constante augmentation. Ils s'exposent à de nombreux risques : exploitation sexuelle et économique, problèmes de santé, malnutrition. A l'est du pays les groupes et forces armées utilisent les

enfants en tant que combattants ou associés de groupes d'opposition tchadiens ou soudanais ou encore à l'armée tchadienne. A titre d'exemple, nous avons les enfants soldats qui ont combattu du côté des rebelles de Front de l'Alternance et la Concorde au Tchad (FACT) en 2021. Cela s'explique par la délinquance des enfants dans les villes et ces derniers ont reçu des promesses du chef des rebelles quand ils combattront au côté des groupes rebelles.

ASF (Octobre, 2016) selon l'administration pénitentiaire, le Tchad comprend 45 prisons dont 43 sont opérationnelles sur l'ensemble du territoire. Le décret n° 37/77/ CSM/MJ portant statut des établissements pénitentiaires dispose que des services pénitentiaires, rattachés au ministère de la justice, sont placés sous la responsabilité de Directeur de l'Administration pénitentiaire et aujourd'hui nommé Directeur Général de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion Sociale(DGAPRS). Le décret prévoit par ailleurs que l'organisation pénitentiaire comporte quatre types d'établissements : des maisons de force, 48 maisons d'arrêt, 49 centres de rééducation des mineurs délinquants et des camps pénaux. En pratique, il n'existe ni centre de rééducation, ni camps pénaux, et la plupart des établissements pénitentiaires accueillent indifféremment les catégories de personnes détenues.

Bien que ce décret reconnaisse des droits aux personnes détenues, parmi lesquels le droit au travail, le droit à la pratique de loisirs et le droit de visite, l'étude menée dans toutes les prisons et plus précisément à la prison de Sarh a révélé que ces droits n'étaient pas respectés ou l'étaient de manière imparfaite.

Une nouvelle réglementation pénitentiaire a été élaborée en 2011 dans le cadre de la réforme. L'ordonnance n°032/PR/2011 portant régime pénitentiaire a redéfini les catégories d'établissements pénitentiaires. La différence principale dans ce domaine est terminologique : les maisons de force deviennent des maisons "de haute sécurité ". Les titres des autres types d'établissements pénitentiaires ne changent pas : maisons d'arrêt, centres de rééducation et camps pénaux.

L'ordonnance n°032/PR/2011 donne à l'Administration pénitentiaire « la mission d'exécuter les décisions judiciaires privatives de liberté dans un environnement sain et sécurisé en vue d'aider les personnes incarcérées à devenir des citoyens respectueux de la loi. » L'ordonnance reconnaît ainsi de nombreux droits aux personnes détenues : droit à l'information, droit à une alimentation de bonne qualité, droit à un accès régulier à l'eau potable, droit à l'habillement, droit à l'hygiène, droit à la santé, droit aux loisirs, droit au culte religieux, droit à l'éducation, droit à la réinsertion sociale, droit à l'assistance judiciaire, etc. L'ordonnance reconnaît également l'importance de la réinsertion sociale pour les personnes

détenues. Cependant, cette ordonnance, signée par le Président, n'a pas été ratifiée par l'Assemblée Nationale et aucun décret d'application n'a été pris pour préciser les modalités de la mise en œuvre de ces droits. Ce texte est à l'étude depuis 2014 devant le Secrétariat général du gouvernement.

« *La prison centrale de N'Djamena, un mouiroir à un ciel ou encore à ciel ouvert* » ou encore « *Tchad : nous sommes en train de mourir* » ; tels sont les titres peu reluisant qui font la une des rapports des Associations de Défense des Droits de l'Homme et de la presse écrite au Tchad. Madide (2018 : 2) a fait remarquer qu'« ainsi au Tchad les conditions de détentions sont bien souvent en deçà des normes internationales, car la plupart des prisons sont vétustes et surpeuplées. Dans certains cas, la condition de détention sont telles que s'apparentent une peine ou à un traitement cruel, inhumain ou dégradant ». Etant donné que la population carcérale rencontre d'énormes difficultés auxquelles les détenus subissent et à peine leur permettre de se resocialiser.

Selon les statistiques officielles, fin janvier 2012, 4 831 prisonniers étaient répartis dans 45 prisons. D'après des chiffres figurant dans un rapport officiel qu'Amnesty International (2012) a pu consulter, la plupart des prisonniers étaient en réalité des prévenus, seules 1 765 personnes étaient des condamnés, soit 36 % des personnes condamnées au Tchad. Une étude menée par PRAJUST (2010) avançait le chiffre de 4 775 détenus alors que les prisons ne pouvaient en accueillir que 2 080. Malgré les libérations régulières de détenus graciés par le président (comme il l'a fait avec le décret de décembre 2011), le nombre des prisonniers reste excédentaire. Fin juin 2012, des responsables de prisons ont indiqué à Amnesty International que le nombre de prisonniers était sensiblement le même qu'en janvier 2012. De nos jours la population du Tchad est estimée à 15 millions d'habitants. La prison de Sarh, conçue pour héberger 200 prisonniers dans neuf cellules collectives, en comptait 265. Il y avait parmi eux trois femmes, détenues dans une cellule distincte, et un adolescent d'environ 15 ans qui était incarcéré avec les hommes adultes. Il y avait également trois soldats parmi les prisonniers. Selon Amnesty International(2012), certaines catégories de prisonniers, notamment les femmes et les enfants, ont des besoins spécifiques que les prisons tchadiennes satisfont rarement. Ils n'ont pas l'accès à l'accompagnement éducatif, psychosocial ainsi de manque de soin approprié dans le milieu carcéral.

Depuis 2011, l'administration pénitentiaire ne publie pas les données chiffrées. Il faut signaler que la population carcérale s'élevait en 2015, environ 8000 détenus. Ce nombre des

personnes détenues est estimé par l'Observatoire Internationale des Prisons (OIP) section tchadienne.

Nous constatons selon la récapitulation du PRAJUST de 2018 que 8395 était le nombre des détenus tchadiens, sur ce nombre, 8024 était le nombre total des hommes soit 95,58%, 137 des femmes soit 1,63 % et 234 des mineurs soit 2,78 %. La détention a des effets particulièrement perturbateurs pour les mineurs au Tchad, compte tenu de l'absence de programmes de réadaptation et de réinsertion sociale dans les familles et les communautés après la sortie de prison. Qui plus est, les responsables de l'administration pénitentiaire qui s'occupent des mineurs n'ont pas de formation particulière ainsi qu'il y'a un manque des professionnels tels que les psychologues, assistants sociaux, les agents de santé etc. pour accompagner et s'occuper de ces derniers mais les ressources disponibles des prisons sont plutôt investies et consacrées au renforcement de l'ordre et de la sécurité et ces derniers sont abandonnés à la merci de la nature.

À la maison d'arrêt de Sarh en 2021 lors de notre descente sur le terrain, nous avons recueillis les informations sur la population carcérale qui est de 495 détenus dont 375 hommes représentent soit 97,97%, 03 femmes soit 0,60 et les mineurs sont au nombre de 07 soit 01,41 ; La population carcérale de la maison de Sarh est majoritairement composée des condamnés ceux-ci représentent 76,56%.

Le problème des récidivistes est un autre sujet de préoccupation sérieuse. Une grande proportion de délinquants passe par le système carcéral souvent pour des crimes relativement mineurs, et subissent des peines de prisons successives, relativement courtes. Bien que les crimes en question soient relativement peu sérieux, surtout des délits mineurs relatifs à des biens matériels, l'impact de ces récidivistes sur les communautés et la sécurité publique, ainsi que sur la confiance du public dans le système judiciaire, est considérable. Le comportement de la plupart de ces délinquants est dû à la toxicomanie et à la dépendance, à des troubles mentaux, au manque de formation professionnelle et à d'autres problèmes. Puisqu'ils tendent à servir des peines de courte durée, leur accès au traitement et à d'autres programmes, lorsqu'ils sont en détention, est limité et ils continuent de présenter un risque élevé de récidive. Malheureusement, peu de ces délinquants participent utilement à des programmes quand ils sont en prison et même peu d'entre eux bénéficient d'un soutien ou d'une surveillance après leur mise en liberté. Ils ne posent pas seulement un vrai problème de sécurité publique, mais augmentent la surpopulation carcérale et ils n'ont guère de chance de

s'intégrer à la société. Il est donc important de fournir aux récidivistes un accès prioritaire aux programmes de réhabilitation et de réinsertion, de gestion des délinquants et de les placer sous une surveillance communautaire efficace après la libération.

1.1.2. Justification de l'étude

L'enfant est considéré de nos jours comme un facteur principal de développement dans une société. Lorsque ce dernier bénéficie d'une éducation, il évolue dans de bonne condition au milieu de celle-ci. Il est alors considéré comme moteur et acteur de toute action pour son développement. Dans les sociétés traditionnelles Africaines, il est même considéré comme un être précieux et occupe une place sacrée. Un enfant abandonné sans recourt ni secours, à la merci des intempéries et des influences néfastes susceptibles de le pervertir est une perte pour la société en générale et sa famille d'origine en particulier.

Abdellaoui et Blatier (2006) affirment que dans la plupart des cas, le fait d'être incarcéré est une situation qui est, pour le moins, fortement indésirable. On trouve parfois des détenus qui avaient, avant leur incarcération, manifestaient explicitement l'envie de vivre une détention. Cela nous semble très minoritaire et si la dimension fantasmagorique du phénomène « prison » est indéniable pour une part non négligeable de la population délinquante, elle tend à être fortement altérée après quelques jours d'une première détention. Globalement, la prison reste un lieu de souffrance et de déstabilisation. Le plus souvent la prison est vécue négativement et engendre d'innombrables frustrations, souffrances ou conduites de violence.

Cette étude porte sur le vécu psychosocial des détenus mineurs, car elle concerne plus précisément les jeunes en âge scolaire qui peuvent être rééduqués et s'insérés dans la vie socioprofessionnelle, effectuant des activités de survie, ayant rompu tout lien avec leur famille. Elle se situe donc sur un vaste champ d'études qui porte sur l'intervention et accompagnement psychosocial.

De ce fait, La recherche s'intéresse aux différentes raisons ou causes de l'échec de la réhabilitation comportementale des mineurs détenus dans le milieu carcéral qui sont sensés assurer à ces mineurs à un accompagnement psychosocial adéquat. Elle explore les différents facteurs psychosociaux qui déterminent la réhabilitation comportementale des jeunes dans les prisons. Étant donné que les mineurs détenus n'ont pas les mêmes réalités, et les mêmes

raisons du départ vers la prison, l'accompagnement psychosocial dès lors doit tenir compte de la particularité des mineurs. La problématique de l'expérience carcérale de vie subjective chez les mineurs détenus a été beaucoup discutée tant par les chercheurs que par les gouvernements.

Il faut signaler nous intervenons au moment où le problème du vécu psychosocial des mineurs détenus se pose avec acuité. A travers une étude sur l'accompagnement psychosocial dans le milieu carcéral, nous pourrions mettre en lumière des faits en apparence négligeables mais, qui, en réalité, expliquent le vécu psychosocial ainsi que le comportement post carcéral des mineurs à l'égard des initiatives prises par le gouvernement en général.

Nous soulignons que le vécu psychosocial chez les DM (les détenus mineurs) à la prison est une expérience de vie dans ce milieu carcéral. Cette expérience vécue dans ce milieu considérée comme un lieu punitif ou de dissuasion c'est-à-dire pour décourager ces mineurs de ne plus commettre encore de nouveaux les actes déviant. Cette expérience de vie dans le milieu carcéral doit amener les mineurs à avoir des renforcements négatifs ou positifs afin de réhabiliter le comportement dans la société après la détention.

Baliaba (2014) nous fait savoir que l'environnement carcéral détermine la plupart de nos comportements et qu'en fonction de leurs conséquences aversives ou appétitives, ils sont soit éliminés ou soit produits respectivement. Selon Larouche (2008), l'expérience de vie dans le milieu carcéral de mineurs détenus très différente d'une expérience sociale normale en ce qu'elle se compose d'une triple expérience :

Celle d'une prise en charge institutionnelle enveloppante : organisation contraignante, cadre spatiotemporel précis, promiscuité, perte d'autonomie, déresponsabilisation, subordination permanente par ces derniers, etc. ; Celle d'une remise en cause identitaire : stigmatisation des détenus mineurs comme délinquants qui peuvent induire un changement dans la perception d'eux même, dans la perception des autres à leurs égards et dans la façon dont ils sont traités ; Celle d'une atteinte à la dignité : conditions de détention difficiles, absence d'intimité, fouilles corporelles, etc.

Après avoir présenté le contexte et les éléments de justification de recherche, il nous paraît judicieux de préciser le problème de cette recherche.

1.2. FORMULATION ET POSITION DU PROBLEME

1.2.1. Formulation du problème

Dans le monde entier des enfants se morfondent derrière les barreaux, pendant des périodes prolongées. Pour sa part, UNICEF estime qu'au moins un million des enfants dans le monde sont derrière les barreaux. Le droit international, et particulièrement la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant de 1989, exige que la durée de détention soit au brève que possible et que la peine prononcée soit proportionnelle aux circonstances et à la gravité de l'infraction, ainsi qu'aux circonstances individuelles et aux besoins de l'enfant en ce sens « la détention ou l'emprisonnement d'un enfant doit être en conformité avec la loi, n'être qu'une mesure de dernier ressort, et être d'une durée au brève que possible ». Par ailleurs beaucoup d'entre eux sont détenus dans des conditions déplorables, dégradantes, sont victimes d'abus, sont privés d'éducation et accès à des activités constructives, et n'ont aucun contact avec le monde extérieur.

Bochenek (2015) stipule que l'emprisonnement ou la détention des enfants à de terribles répercussions sur les enfants, particulièrement sur leur santé mentale et physique sur les études relève en Australie, en Grande-Bretagne et Cambodge. A titre illustratif en Australie, un rapport accablant publié en septembre 2015 par le commissaire pour les enfants des territoires du Nord-Ouest a relevé que des enfants en détention étaient mis en isolement dans les lieux exigus pendant des périodes pouvant aller jusqu'à trois semaines, et soumis à un usage excessif de la force. Dans le sens, en Floride deux mineurs sont morts en prison en février et septembre 2015 après avoir été battus par d'autres mineurs pour motif d'arrangement avec les gardiens de la prison pour obtenir la nourriture pour mettre sous la dent.

Il faut relever que les mineurs tel qu'il apparait être enfermés en soi provoquerait des problèmes aussi bien physiques que psychiques chez la majorité des personnes incarcérées (80%) les mineurs se plaignent de souffrir de trouble que des troubles de la vision, une perte d'acuité auditive, perte de l'odorat, des vertiges, une atrophie musculaire. La prison crée aussi des problèmes des troubles psychosomatiques, qui sont répandus. Nous avons les maux de ventre, une perte de l'appétit et des difficultés de s'endormir. Il y'a aussi les problèmes psychologiques qui se recrutent entre autres : les psychoses carcérales, les troubles anxieux, la claustrophobie (la peur que l'on reçoit lorsqu'il est enfermé), les troubles

dépressifs et les troubles psychosexuels (ici les comportements sexuels les plus rencontrés sont de trois types : le sacrifice de la sexualité, la masturbation et l'homosexualité). Dans l'univers, nous pouvons dire que l'homosexualité reste taboue dans l'univers carcéral.

De par les conditions, le problème de détention des mineurs c'est le conflit entre l'individu et la société qui se pose en termes de l'écart entre ce qui est et ce qui devrait être. Au fur et à mesure que le conflit crée de problèmes les sciences évoluent et on arrive à la mise en détention. La prison se résume principalement aux composants qui ont chacune une influence déterminante sur le vécu : l'isolement du monde extérieur, le rituel d'entrée dans l'institution, le dépouillement des biens, la dégradation de l'image de soi, la contamination physique, la contamination morale, la perte d'autonomie et le temps carcéral.

Sur le plan clinique, Costedoat relève toutefois l'importance des hallucinations de l'ouïe, se basant sur les écrits de Semal notamment, et la fréquence des délires mystiques en lien avec le développement d'une religiosité outrée induite par les fréquents passages du pasteur et de l'aumônier. Quant aux causes de ces psychoses, elles se divisent en deux catégories. Les causes déterminantes sont à chercher dans la prison elle-même, source de douleurs morales et physiques. Dans les causes morales, sont retrouvés les sentiments de honte, de remords, de déshonneur, de culpabilité, les préoccupations autour du procès qui sont majeures pendant la détention préventive, et dont l'importance diminue lorsque le détenu se familiarise avec sa nouvelle condition.

Pourtant, le fait d'être enfermé c'est-à-dire d'avoir un cadre spatial limité, une vue réduite, une activité physique moindre qu'à l'extérieur, une inactivité forcée, et le fait de rester le plus souvent allongé ou assis sur un lit, créent de symptômes physiques. Ces symptômes apparaissent les premiers temps, entre 1 et 8 mois de l'incarcération. On retrouve également des manifestations cardio-vasculaires, avec des hypertensions artérielles non connues avant l'incarcération ou des palpitations. Le diabète peut également se déséquilibrer, la prison crée également des troubles psychosomatiques, particulièrement répandus, tels que des maux de ventre, une perte de l'appétit et des insomnies. Enfin, les troubles dermatologiques sont nombreux en prison. L'incarcération, en niant la sexualité hétérosexuelle des détenues et en les plaçant dans un cadre unisexué, semble remettre en cause la féminité même de la détenue. Il est certain qu'il y a une part de somatisation dans ces manifestations, mais elles reflètent le mal être du détenu et le choc que subit le corps enfermé.

En entrant en prison, les mineurs rencontrent des problèmes psychiques : les problèmes psychologiques des détenus se recrutent aussi dans un large éventail de tableaux comprenant entre autres les psychoses carcérales, les troubles anxieux, la claustrophobie, les troubles dépressifs et les troubles psychosexuels. Les manifestations cliniques de ce qu'il est convenu d'appeler les psychoses carcérales peuvent, consister en des formes de pathologies confusionnelles, qui se traduisent par des expériences de dépersonnalisation, de déréalisation ou de délires. Elles ont trois caractères principaux : elles surviennent chez un détenu primaire, dans les suites immédiates ou proches de l'incarcération, et sont transitoires. Certains psychiatres les apparentent à des psychoses réactionnelles, la survenue de cette pathologie est donc en lien direct avec le choc de l'incarcération. D'ailleurs, un retrait du contexte carcéral ou un aménagement de celui-ci amène habituellement une sédation rapide des troubles.

Aux vues de ce qui précède, d'autres formes de psychose carcérale sont les états psychotiques qui se manifestent par un repli sur soi quasi autistique, une fuite du contact, quelque fois même sans expression de sentiments dépressifs ou mélancoliques. Ce sont souvent des détenus pour infraction grave, qui peuvent aller jusqu'à demander l'isolement du reste de la détention et qui semblent satisfaits de vivre leur incarcération dans la solitude et sans contacts avec le reste de la détention.

L'Article 26 à son Alinéa 5, stipule que des mesures suffisantes doivent être prises pour que les enfants privés de liberté gardent le contact avec le monde extérieur. Les parents et les familles doivent avoir la possibilité d'accéder aux enfants en détention au moins une fois par semaine (Article 26.5 des Règles de Beijing, article 59 des Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté). Les contacts avec le monde extérieur doivent être autorisés, y compris l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle hors de l'établissement. Les conditions dans les établissements où des enfants sont détenus doivent être satisfaisantes en ce qui concerne les points suivants : la possibilité de faire de l'exercice et d'avoir des activités quotidiennes utiles, l'accès à la lecture et à d'autres supports récréatifs, dont les journaux et les périodiques, mais aussi l'accès à d'autres médias (UNODC, 2013). L'objectif de ces règles est défini comme suit : il s'agit de la protection et le bien-être des mineurs privés de liberté. Il s'agit donc, à l'égard de ces personnes de parer aux effets néfastes de la privation de liberté en garantissant les droits de l'enfant. Ces interventions offertes en institution, avant la libération des délinquants, ont pour but de les aider à résoudre des problèmes, à affronter les facteurs de risque associés à leur comportement de délinquant et

à acquérir les capacités nécessaires pour vivre en respectant la loi et pour subvenir à leurs besoins, et afin aussi de les préparer à leur libération et à leur retour dans la société.

L'étude de Beaudoin (2021) a montré que le mineur en détention comme une personne représentant des difficultés d'adaptation sociale car les périodes d'incarcération amènent ceux derniers à développer une méfiance généralisée des relations interpersonnelles. Leurs expériences passées les amènent donc à percevoir l'élargissement de leur réseau social étant une expérience douloureuse et dans laquelle ils sont particulièrement vulnérables.

Foucault (1975) a affirmé que les mineurs en détention sont des personnes présentant des difficultés d'adaptation sociale car les détenus font partie d'un système qui volontairement limite leur autonomie. Le temps carcéral vécu comme un temps imposé de la même manière qu'est vécu l'espace carcéral.

De ce fait, en prison les mineurs détenus ont subi le plus souvent mal les conséquences d'un système basé sous l'autorité stricte. Ces derniers sont pour la plupart au cœur de ce qu'on qualifie de délinquance d'exclusion. Plus que des comportements, ils sont plus d'origine sociale défavorisée, déscolarisés ou faiblement scolarisés. La détention des mineurs vient renforcer des problématiques de souffrance, de sentiment d'injustice. Il faut souligner que les difficultés d'adaptation sociale amènent les mineurs détenus d'être victime de violence, de manipulation ou de chantage se transforme en la peur d'être rejeté, exclu, perçu comme un citoyen différent des autres en raison de son passé. Les échecs vécus au sein de ses différentes sphères amènent les mineurs à développer des comportements d'abandon et d'isolement. La prison est comme un instrument d'amplification de l'inadaptation des mineurs dans ce sens où ce milieu engendre les difficultés de logement, la surpopulation rendent vraiment difficile l'éducation des mineurs. Ces derniers sont exposés à l'intoxication, des maladies sexuellement transmissibles et ainsi que des maladies infectieuses.

Force a été de constater que le Tchad est critiqué régulièrement par les organisations de défense de droits de l'homme pour son non-respect des normes internationales en matière carcérale : les prisons de ce vaste pays d'Afrique centrale sont vétustes, insalubres et généralement inhumaine et dangereuses. Sur la base de violences du milieu carcéral vécues et les plaintes des DM recueillies par l'Amnesty International (2012), Il a été établi que dans les prisons les enfants sont victimes d'abus, de traitements cruels, inhumains et dégradants et voire de torture ; l'alimentation et l'hygiène sont des soucis quotidiens. Ces mineurs font également face aux risques de violence de la part d'autres détenus parfois. Il n'y a pas de prisons réservées aux femmes. Dans certaines prisons, les femmes ne sont pas détenues dans

les mêmes cellules ou bâtiments que les hommes. Mais dans d'autres, il n'y a pas de cellules spéciales : femmes et hommes sont détenus dans les mêmes locaux. Dans la plupart des prisons, les hommes et les femmes doivent utiliser les mêmes installations, comme les toilettes, les salles d'eau ou la cuisine. Ces conditions font courir aux femmes le risque d'être violées ou agressées par des prisonniers, des gardiens ou du personnel masculin. Elles font par ailleurs abstraction du droit des prisonnières à la sécurité et à la vie privée. En outre, le manque de personnel féminin parmi les gardes, le personnel infirmier et les travailleurs sociaux, déjà en sous-effectifs, et la présence constante de gardiens et d'autres membres du personnel de sexe masculin dans les cellules et les cours réservées aux femmes accroissent le risque pour les femmes et les filles d'être violées ou de subir d'autres agressions basées sur les genres.

Il n'existe pas non plus au Tchad, de locaux adaptés à la détention des mineurs, ni de locaux prévus pour leur réhabilitation ni encore de centres de redressement. Certains enfants vivent avec leur mère en prison parce que celle-ci y est détenue. Rares sont les prisons disposant de cellules séparées pour les garçons. Ce n'est pas le cas à Amsinéné, Sarh, Doba et dans d'autres villes du Tchad, où les représentants d'Amnesty International ont vu des garçons détenus avec des adultes généralement dans presque toutes les prisons. Il faut relever que dans la prison de Abéché, les cellules destinées aux mineurs sont occupées par des prisonniers prétendument très importants tandis que les mineurs sont détenus avec des adultes et dorment dans les mêmes cellules que les hommes. Les filles sont incarcérées avec des détenues adultes. Le droit international, les normes internationales et la législation tchadienne interdisent l'incarcération des mineurs avec des adultes.

Les enfants détenus, prévenus ou restant en prison avec leur mère détenue ne reçoivent généralement pas la moindre instruction ou formation dans les prisons visitées. Ils sont témoins des mauvais comportements de certains adultes et voient régulièrement des personnes consommer de la drogue ou fumer du cannabis (appelé mbongo dans la région), car la vente de ces produits est florissante dans les prisons tchadiennes et leurs alentours. Aucun des mineurs rencontrés par les représentants d'Amnesty International a rencontré, pendant leurs diverses visites dans les prisons, n'avait reçu d'assistance juridique concernant son affaire. Les conditions de détention déplorables dans les prisons tchadiennes bafouent les droits des enfants à divers égards. Le surpeuplement des prisons enfreint leur droit à la dignité, tandis que le manque de nourriture, de soins de santé et de traitements médicaux, les conditions d'hygiène déplorables et l'état des installations sanitaires, ainsi que l'absence d'accès à

l'éducation constituent des violations des droits fondamentaux des mineurs en détention. Les mineurs rencontrés par les représentants d'Amnesty International dans les prisons ont rapporté qu'ils étaient souvent victimes de mauvais traitements de la part des détenus adultes, qui les forçaient à laver leurs vêtements, à faire la cuisine ou à nettoyer les latrines ou les seaux en plastique servant de toilettes pendant la nuit.

Amnesty International (2012) a affirmé que l'absence d'espaces de détente ou de locaux destinés à la réhabilitation affecte particulièrement les enfants. Ni dans les prisons ni à l'extérieur, il n'y a d'activités favorisant la réhabilitation et la réinsertion sociale des enfants. Aussi, quand des mineurs sortent de prison et retournent dans leur communauté, ils risquent d'avoir du mal à s'y réinsérer et finalement de récidiver.

Nous remarquons selon la récapitulation du PRAJUST de 2018 que 8395 était le nombre des détenus tchadiens, sur ce nombre, 8024 était le nombre total des hommes, 137 des femmes, 234 des mineurs et plus particulièrement à la prison de Sarh le nombre total est 14 des mineurs. Sinon il faut relever que le Tchad n'est pas éloigné aux problèmes de la réinsertion des ex-détenus, du taux élevé de récidive, plus de 3000 récidives sur 4000 prisonniers croupissent dans 45 prisons selon Amnesty International dans un rapport sur l'Etat de lieux de détention au Tchad publié à Paris en 2017, qui déploie le surpeuplement de ces prisons et le taux de récidive.

1.2.2. Position du problème

Le vécu psychosocial est un concept clé dans le domaine pluridisciplinaire de l'intervention sociale. Il est au centre du processus de développement humain qui est exploré et explicite les approches en psychologie sociale. Le vécu est processus par lequel un individu opère sur son environnement avec des conséquences qui ont comme effet d'augmenter le biais des renforcements positifs ou négatifs. Born cité par Baliaba (2014), ces renforcements dans le milieu carcéral vécu aboutit aux constructions qui favorisent la réhabilitation comportementale dans la société ; soit il y a une inadéquation entre les renforcements de son milieu et la culture de son environnement. Et cela peut contribuer à une désorganisation du climat social, voire à des comportements à risque ou antisociaux.

L'expérience de vie dans le milieu carcéral nous fait savoir que la prison est un lieu de réparation de l'offense, de protection de la société aux personnes dangereuses, de réforme et à la préparation à la réinsertion dans la société. Le vécu psychosocial chez les détenus mineurs dans notre contexte, il y a la perte de contrôle dans le milieu carcéral et cela contribue aux

changements d'humeur : la perception de différence, d'image de soi, une augmentation de l'anxiété ou l'angoisse, la chute de performance, la perte de l'estime de soi, des gestes et des attitudes de stigmatisation (refus d'utilité social de limitation, restriction, dissuasion et exclusion etc.). Le contexte ci-dessus semble favorable à la construction des comportements sociaux ou voir asociaux, notamment chez les détenus mineurs qui ont vécu l'expérience carcérale dans une période transitoire et trouble de leur développement psychologique.

Baliaba (2014), nous fait savoir que la prison est considérée comme une boîte obscure, d'où il existe peu de connaissance. Elle envisage ensuite, au travers du transactionnel, analyser et comprendre l'impact de l'expérience de vie dans le milieu de détention sur la réhabilitation comportementale que manifeste les détenus. Elle est donc une étude diagnostique, qui a pour principale étude d'analyser la situation existante afin d'identifier les causes des dysfonctionnements ou de problème. Il s'agit de la détermination des causes du phénomène afin de mieux élaborer la démarche de résolution.

À contrario, on observe que les mineurs détenus, de par leur position de faiblesse ont maille à partir avec leur situation d'incarcération. En effet, en milieu carcéral, l'homme est un loup pour l'homme. Cette dénaturation de l'individu nous aiguillonne à comprendre les problèmes de réinsertion sociale des détenus qui ne s'origine pas dans l'impossibilité à s'inscrire dans un vivre ensemble harmonieux et en bonne intelligence avec l'altérité. C'est pourquoi le problème actuel de recherche est d'investiguer si le vécu psychosocial détermine la réhabilitation comportementale, notamment les mineurs incarcérés dans les prisons.

Or malgré la prise de toutes les dispositions institutionnelles de détention et d'encadrement en vue d'une réhabilitation comportementale, nous avons constaté qu'une grande partie de ceux-ci rechutent dans la délinquance et récidivent. Devant ce constat, il convient de s'interroger sur les facteurs qui peuvent expliquer l'échec dans le processus de réhabilitation comportementale chez les détenus mineurs à la prison.

Lors de sa déclaration à l'issu de la session extraordinaire de L'ONU consacrée aux enfants en 2003, l'ex-Secrétaire Général ANNAN a affirmé que les gouvernements se sont engagés à changer le monde pour et avec les enfants, à bâtir un monde digne des enfants au XXIe siècle. Nous ne parviendrons à cet objectif que si les gouvernements, ils l'ont promis et permettent aux enfants de s'exprimer haut et forts, que si nous garantissons la participation entière des enfants à l'édification d'un monde meilleur.

C'est dans cette optique, il est apparu primordial de nous intéresser sur les mobiles qui peuvent conduire des mineurs et ex-détenus vers la récidive, à la perception par rapport à l'expérience carcérale. La théorie qui nous intéresse au cours de notre recherche est celle de l'apprentissage social Bandura (1980) qui postule que les déterminants du comportement ne sont pas innés mais appris ainsi que la cognition joue un rôle important.

Notre problème dans cette étude est de savoir si l'expérience carcérale détermine la réhabilitation comportementale. En d'autres termes, nous investiguons sur la possibilité que les expériences carcérales, c'est-à-dire le renforcement vicariant et le renforcement direct qui sont liés impactent sur les capacités chez les détenus mineurs à se contrôler et à éviter les comportements non valorisés en société.

1.3. QUESTIONS DE L'ETUDE

Pour ce travail de recherche, nous avons pu élaborer deux types de questions de l'étude à savoir la question générale de l'étude et des questions spécifiques.

1.3.1. Question générale

L'interrogation nous guide dans ce travail de recherche est formulée de la manière suivante :

QG : Le vécu psychosocial détermine-t-il la réhabilitation comportementale chez les détenus mineurs ?

À cette question générale de l'étude, nous pouvons pour rallier d'autres questions dérivées appelées questions secondaires ou spécifiques de recherche. Nous nous limiterons à deux questions qui sont les suivantes :

1.3.2. Questions de recherche

QR 1 : le renforcement vicariant détermine-t-il la réhabilitation comportementale chez les détenus mineurs ?

QR 2 : le renforcement direct détermine-t-il la réhabilitation comportementale chez les détenus mineurs ?

1.4. OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'objectif de l'étude permet de cadrer, donner une mission précise à l'étude que nous menons afin de ne pas perdre dans les méandres de la recherche. C'est dans cette perspective que notre recherche comporte deux objectifs : un objectif général et des objectifs spécifiques.

1.4.1. Objectif général

Examiner le lien existe entre le vécu psychosocial et la réhabilitation comportementale chez les détenus mineurs.

1.4.2. Objectifs spécifiques

OS 1 : Examiner le lien existe entre le renforcement vicariant et la réhabilitation comportementale chez les détenus mineurs.

OS 2 : Examiner le lien existe entre le renforcement direct et la réhabilitation comportementale chez les détenus mineurs.

1.5. INTERET DE L'ETUDE

Dégager l'intérêt de l'étude d'un travail consiste à préciser en quoi ce travail est important, et quelle solution il doit apporter au problème posé. En clair, il s'agit de déterminer la contribution du travail dans le domaine scientifique d'une part, et sur les principaux utilisateurs et bénéficiaires d'autre part.

La présente analyse menée sur le vécu psychosocial et la réhabilitation comportementale chez les mineurs détenus revêt d'un double intérêt de l'étude : il y a d'une part, un intérêt scientifique et d'autre part, un intérêt social.

1.5.1. Intérêt scientifique

Sur le plan scientifique, cette recherche compte apporter sa part de contribution dans le sujet de prisme de la réhabilitation comportementale chez les DM. Ainsi ce travail se donne la tâche d'analyser l'ensemble des dispositions pouvant permettre de la mise en œuvre d'un mécanisme des capacités à la réhabilitation ou la réadaptation comportementale satisfaisante.

Le besoin d'accompagnement psychosocial chez les mineurs détenus incite la mise en place de nouveaux centres de réflexion scientifiques, de nouveaux savoirs, une quête perpétuelle de recherches des savoirs, ainsi que de nouvelles possibilités d'actions efficaces, c'est-à-dire qui a pour finalité l'autonomisation et la réhabilitation comportementale.

1.5.2. Intérêt social

Dans le cadre social, cette étude porte un intérêt manifeste dans le sens où la réhabilitation comportementale chez les mineurs détenus est un indicateur important vers la réalisation d'un État de droit. Pour ce but puisse être atteint, il importe que les différentes composantes de la société dans leurs globalités puissent avoir une connaissance des diverses normes et mécanismes relatifs à la réhabilitation comportementale chez les mineurs détenus. Ainsi la part contributive de recherche, c'est d'introduire une culture de réhabilitation comportementale ou resocialisation des mineurs axée sur l'accompagnement psychosocial et éducatif, et ce malgré le contexte de détention. Dans le cadre de la mobilisation sociale, une mobilisation des stratégies visant à accroître les chances de la réhabilitation comportementale chez les mineurs détenus, est profitable pour la société toute entière. Il s'agit des stratégies, méthodes, gestes et attitudes à tenir, en même temps qu'un répertoire d'actions et de comportements et des paroles à promouvoir ou à mettre de côté dans le cadre des interactions sociales pour le bien-être psychologique chez les mineurs détenus traumatisés et fragilisés dans le milieu carcéral.

1.6. DELIMITATION DE L'ETUDE

Dans le souci d'éviter des extrapolations dans notre recherche, il nous a semblé judicieux de présenter une délimitation qui se situe dans un cadre thématique, spatial et temporel pour permettre une bonne compréhension de notre thème.

1.6.1. Délimitation thématique

Le sujet fait l'objet de notre recherche, ayant trait au vécu psychosocial et la réhabilitation comportementale chez les mineurs détenus dans le milieu carcéral, s'inscrit dans le champ de l'intervention et action communautaire et s'inscrit dans le champ de recherche en intervention et accompagnement psychosocial. Elle vise aussi l'accompagnement de qualité à travers les moyens et stratégies d'accompagnement psychosocial pour se contrôler et éviter des actes non valorisés dans le milieu social ainsi que

les perspectives d'atteinte à l'autonomie, à l'intégration socioprofessionnelle des mineurs détenus.

1.6.2. Délimitation spatiale

Cette recherche est menée en Afrique, plus précisément au Tchad, afin d'appréhender les réalités Tchadiennes parallèlement à celles de l'Occident. Cette étude menée à la prison de Sarh, située au Sud du Tchad dans la région du Moyen-Chari, au département de Barh Kôh, dans le 6^e arrondissement et au quartier Maïgara.

1.6.3. Délimitation temporelle

La présente étude durera un an et demi. Nous l'avons commencée en Novembre 2020 et voulons l'achever en février 22.

CHAPITRE 2 : INSERTION THEORIQUE DE L'ETUDE

L'insertion théorique de l'étude fait partie intégrante du travail de recherche. De façon générale, il s'agit d'ici une recension des écrits au sujet de la thématique traitée dans l'étude. Dans cet exercice, trois moments cruciaux sont à envisager. Il faudra dans un premier temps clarifier les concepts de base du sujet ; dans un second temps, il s'agira de la revue de la littérature ; et enfin, il va falloir mentionner les différentes théories retenues pour l'explication du sujet.

2.1. DEFINITION DES CONCEPTS FONDAMENTAUX

La définition des concepts fondamentaux ne retient pas tous les aspects de la réalité, mais uniquement ceux qui se rapprochent de notre ligne conductrice et du sens que nous entendons donner à notre réflexion. À cet effet, les notions à prendre en considération dans ce travail sont : vécu, vécu psychosocial, réhabilitation comportementale, détenus mineurs et prison.

2.1.1. Vécu

Le dictionnaire universel francophone (1997 : 5873) définit le vécu comme « ce qui s'est passé ou aurait pu passer », d'une part, d'autre part comme « ce qui fait référence à la vie elle-même, à l'expérience que l'on a eue ». De l'anglais « LIFE-EXPERIENCE », le vécu fait allusion aux expériences de la vie.

Le dictionnaire *les 500 mots de la psychologie* (2014) définit le vécu comme « évènements, histoire du sujet (...) voire parfois traumatisante ». Autrement dit, le terme « vécu » peut donc être considéré comme ce qui s'est passé ou aurait pu passer sur le plan psychologique en relation avec les interactions sociales. Il s'agit des expériences de la vie susceptible de porter atteinte à l'épanouissement des individus.

Le vécu traduit en outre l'affect de certains individus face à la posture, à la position aux pratiques des auteurs avec lesquels ils sont en interventions dans le cadre du groupe ou de la communauté. Selon Ndeh (2018), il existe deux types de vécu : vécu passif et vécu actif. L'aspect passif du vécu renvoie à un ensemble d'impressions que le sujet a du monde. Ici, le sujet est impressionné par la réalité du monde. Dans l'actif du vécu, le sujet vit cette réalité qui l'impressionne et qui participe de son vécu. C'est-à-dire que du point de vue de sa

volonté, de ses besoins, de ses tendances et de sa constitution psychopathologique, sexuelle, du point de vue de son histoire, le sujet cherche à donner un vécu qui lui correspond au plan narcissique. Dans le vécu, il y a une dimension de reconnaissance et d'identification du sujet à ce qu'il a vécu et à la manière dont il a vécu. Il y a plusieurs dimensions du vécu : vécu relationnel, vécu biologique, vécu social et culturel, vécu symbolique dans la tradition africaine, vécu cognitif et vécu psychologique etc. Le vécu social relatif à la vie de l'homme dans la société ou la communauté. Le vécu psychologique est évocation de la vie psychique d'un individu en termes de représentation, de processus mentaux, de perception, de mémoires etc.

Dans le cadre de notre recherche en Intervention et Action Communautaire, le vécu peut être conçu comme une situation décrivant une expérience subjective, fondée sur le ressenti d'un ou de plusieurs individus, d'un groupe face à certains faits, à certaines pratiques dans le cadre des interactions.

2.1.2. Psychosocial

Il faut souligner l'historique du terme psychosocial est intimement rattaché à celui de la psychologie sociale. Le Dictionnaire Universel Francophonie (1997 :4639), définit « psychosocial » comme un adjectif qui traduit l'état de ce qui est « relatif à la psychologie de l'individu dans ses rapports avec la vie sociale. »

Le grand dictionnaire de psychologie (1999 : 1631) définit le psychosocial en terme de « changements d'attitudes, processus d'influence sociale, statuts, normes et crédibilité ».

D'une manière simple le psychosocial se rapporte à la psychologie des individus dans le cadre des interactions sociales. Il renvoie de ce fait aux comportements, aux conduites, aux attitudes et aux processus mentaux de l'individu en situation de groupe. La notion de « psychosocial », renvoie aux incidences des démarches qui visent au rétablissement de la résilience et des liens sociaux des personnes victimes d'exclusion et de marginalisation sociale. Elle renferme les indicateurs de progrès des caractéristiques individuelles et sociales des personnes assistées et l'évolution du problème traité par une intervention sociale (Nguettia, 2009). Par psychosocial, on entend aussi les interactions entre les individus et la société humaine qui les entoure tout en considérant que l'individu et le collectif sont deux réalités sociales inséparables. Ainsi, parler du psychosocial revient à considérer un état, un fait, une situation d'un point de vue psychologique et social.

C'est un composé de deux adjectifs qui sont : psychologique et social qui fait référence à la vie intra individuelle, inter individuelle, intra groupe et inter groupe. Il peut par ailleurs désigner un ensemble de facteurs, d'actes, ou d'évènements qui font référence aux mécanismes de fonctionnement psychique des individus en situation de société, de groupe, ou de foule, un aspect de la vie d'un individu susceptible de faire l'objet d'une intervention des spécialistes de l'éducation.

2.1.3. Vécu psychosocial

Selon Bayizere (2011), il s'avère impérieux de définir le groupe de mots « vécu psychosocial » séparément. Le vécu peut être considéré comme l'auto perception ou l'image de soi. C'est donc la situation éprouvée par une personne par rapport à son passé, son présent et la façon dont elle se présente et se projette dans l'avenir. De ce fait le vécu psychosocial désigne ici une corrélation indissociable entre la vie personnelle et la réalité sociale. En effet, l'homme est considéré en situation sociale, face à un environnement socioculturel qu'il contribue par créer. Son expérience personnelle se matérialise ainsi dans la vie collective.

Nous remarquons que le vécu psychosocial s'intéresse au domaine de l'interaction, notamment celles des personnes et des groupes dans le cadre de la vie quotidienne. Par vécu psychosocial, nous entendons au bout du compte une manière de vivre pour une personne influencée par l'environnement socioculturel. Nous pouvons de façon simple considérer le vécu psychosocial comme ce que vit ou a vécu un individu dans le cadre des interactions sociales, à connotation positive ou négative, et susceptible de provoquer une modification ou un changement de comportement.

De façon spécifique, dans le contexte de cette recherche, le vécu psychosocial est abordé en termes du regard d'autrui, de la perception sociale de milieu carcéral, du comment on entend parler de perception de la différence, d'image de soi, la reproduction des paroles des autres, la reproduction de façon de vivre des autres, la reproduction des gestes des autres et attitudes stigmatisantes (refus d'utilité social, limitation, restriction, retrait, dissuasion et exclusions etc.).

2.1.4. Réhabilitation comportementale

Réhabilitation selon le dictionnaire Robert vient du verbe transitif réhabiliter signifie rétablir quelqu'un ou quelque chose dans ses droits. Lui faire retrouver l'estime et de considération de soi. Faire réinsérer et réintégrer dans la société.

Selon le dictionnaire 500 mots de la psychologie, la réhabilitation est un maintien de l'amélioration symptomatique obtenue lors de la phase de prise, à permettre au patient d'atteindre un niveau de qualité de vie satisfaisant en développant certaines habiletés et compétences (instrumentales, sociales, intellectuelles etc.). C'est l'action qui consiste à rétablir un ancien malade dans ses droits, ses capacités, son activité professionnelle, son insertion sociale et familiale.

UNICEF & PRI (s.d, module sept : 21), la réhabilitation peut être définie comme « les services de réinsertion qui préparent les enfants placés hors de leur foyer à intégrer la communauté en établissant les dispositions de collaboration nécessaire avec la communauté ou société, afin de garantir la dispense des services et de la supervision prescrits »

Le terme réhabilitation est toutefois assez mal approprié car le processus ne commence pas simplement après la libération d'un détenu. Un processus de réhabilitation complet commence généralement après la condamnation, se poursuit pendant l'incarcération et pendant la période de libération dans la communauté. Il nécessite la création d'un ensemble de systèmes transparent dans les réseaux de contrôle social formels et informels, ainsi que la création d'un continuum de services sociaux prévenant de la récurrence des comportements antisociaux.

D'une manière précise, la réhabilitation c'est un contrôle, supervision et soin exercés sur les détenus après qu'ils quittent les programmes d'aide à la communauté ou qu'ils sont libérés dans le centre de détention. La réhabilitation peut inclure la probation, le conseil et l'inscription dans un programme d'aide dans la société, ou d'autres formes de traitement. Les services de réhabilitation sont conçus pour soutenir le retour des mineurs au sein de la famille et de leur communauté et pour réduire les risques de récurrence.

Le concept de réhabilitation se compose de deux éléments fondamentaux. Tout d'abord, le détenu mineur doit recevoir des services et faire l'objet d'une supervision. Ensuite, il doit recevoir une intervention intensive pendant son incarcération, pendant la transition vers la communauté et lorsqu'il est placé sous supervision communautaire. Cet élément affine le concept de services et réinsertion pour inclure non seulement une attention sur ce qui se produit avant la libération dans la communauté. Elle renvoie une large variété d'intervention qui vise à promouvoir le renoncement au crime et le rétablissement du statut d'une personne respectueuse de la loi.

Selon Cochet (2012) affirme que la réhabilitation est un terme ambigu : « Dans son sens anglo-saxon il signifie restaurer les habiletés, les capacités sociales. Dans son sens Français, il signifie restaurer dans une dignité (perdue). C'est ainsi que certaines équipes, en se référant au concept anglo-saxon, situent la réhabilitation du côté des soins de réadaptation, qui relèvent donc du médical, tandis que d'autres se référant à la conception Française, la situe du côté de la réinsertion, et donc du social ».

2.1.5. La prison

Le dictionnaire universel francophonie (2014 : 1013) définit la prison comme un lieu de détention où sont enfermés les prévenus, les condamnés. Selon Djuine (2010), la prison se définit généralement comme une institution pénitentiaire dans lequel sont gardés sous une détention préventive et contre leur volonté des personnes qui sont allées contre les lois de la société ou suspectées d'avoir commises une offense. Elle tend à rendre service à la société en gardant en détention préventive des personnes qui attendent leur jugement ou déclarées coupables sous une surveillance administrative. Elle est une institution spécialisée qui vise la rééducation et la resocialisation, un purgatoire social, un réformateur intégral.

Il faut souligner que cette expression « milieu carcéral » renvoie à la prison. Du point de vue sociologique, la prison est considérée comme une institution, une organisation sociale susceptible d'empêcher la récidive tout en décourageant les éventuels délinquants. Selon Mabillon (1960) la prison est perçue comme « un lieu de rédemption morale où l'organisation du travail doit être en règle : promenade, visite aux prisonniers, le respect des règles d'hygiène et de propreté ». Pour Foucault (1975) la prison est perçue comme « une caserne un peu triste, une école sans indulgence, un sombre atelier où l'on renferme les hors loi pour les redresser ; un appareil à transformer les individus... ». De ce fait, la prison est un lieu de mise à l'écart et de redressement des personnes jugées dangereuses pour la société.

Historiquement, Foucault (1975) situe la naissance de la prison en occident autour des années 1775 où la sanction pénale se réduisait à un châtement corporel pur et simple (bastonnade, torture, utilisation d'objets inhumains, amputation, marquages symboliques aux visages ou à l'épaule, exposé vif ou mort). En Afrique, les prisons au sens littéral du terme étaient inconnues jusqu'au XXe siècle, sauf à l'intérieur de quelques garnisons et forts de traite européens de la cote (Bernault, 1999). Selon cet auteur, même si les premiers indices de confinement de la population remontent à l'esclavage c'est durant les premières années de la conquête coloniale, que la prison jouera un rôle central dans le contrôle de la population

africaine. Comme le souligne Ngoie-Ngalla (1999), si l'existence de l'enfermement à des fins religieuses ou d'initiation à la vie est attestée en Afrique noire précoloniale, en revanche, celle du carcéral comme mode de gestion des peines ne l'était pas. Selon lui, dans ces sociétés où l'unité d'habitation est composée de parents et de leurs alliés, on n'enferme pas un homme au sens moderne et restrictif du terme, non pas par faute de pouvoir matériel, mais tout simplement parce que les hommes de ces âges rudes saisissent d'intuition, par-delà même les liens de proximité et de sang, la grandeur incommensurable de l'homme, plus grand que ses fautes ou ses faiblesses, ou l'aspect dérisoire de son enveloppe physique. C'est cette vision métaphysique de l'homme qui explique que ne soit pas enfermé le fou lui-même comme l'ont remarqué Lecomte (2010 :14) lorsqu'ils déclarent que : « pour avoir perdu la raison, il n'en reste pas moins un homme avec sa vocation particulière et son système ». Ngoie-Ngalla (1999) dans la suite de son analyse fait savoir que le carcéral ou l'asile signe temporairement ou définitivement la mise de l'individu hors communautaire. Pour lui « Quel que soit son statut : esclave ou libre, mais affligé de maux qui déterminent comme un homme ; ou encore libre mais coupable de délits qui perturbent l'ordre social, l'homme reste cependant un homme que la communauté a en charge d'aider à retrouver son équilibre ».

Elle renvoie aussi à toute forme de placement, sur ordre d'une autorité judiciaire ou administrative dans une institution que le prisonnier n'est autorisé à quitter à sa guise.

Il est indispensable quand nous voulons travailler ou mener une recherche dans une prison de connaître la catégorie à laquelle que nous aurons à faire. Nous essayons de se poser des différentes interrogations à savoir : Est-ce une sécurité maximale, sécurité moyenne ou une prison à sécurité minimale ? Est-ce une prison pour femmes ou hommes, une prison ou les patients souffrant de troubles mentaux ou pour mineurs ? Ou une prison mixte, une prison à vie, ou pour isolation ? Une prison à pour de longue ou contre peine ? Tous ces paramètres auront une incidence sur la psychologie et la disposition des détenus, de même que du chercheur. De façon générale nous pouvons répertorier les types de prisons suivants :

Prisons de production : ce sont les prisons où les détenus, participent à des travaux rentables qui apportent un revenu à l'individu et à la nation. À titre d'exemple l'agriculture, l'élevage etc. sont les différentes activités dans cette prison.

Centres pour l'éducation : ces prisons ont pour but l'éducation primaire des enfants délinquants, ici les programmes scolaires sont mis sur pieds pour les éduquer.

Les prisons spéciales : ces places sont réservées pour les personelles spéciales, à titre d'exemple nous avons les quartiers pour les hommes, pour les femmes et les mineurs, pour les malades mentaux, pour les prisonniers politiques et militaires.

2.1.6. Détenu mineur

Du latin *minor*, ce terme doit être compris comme tout individu qui n'a pas encore atteint l'âge légal de la majorité. La Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) adoptée le 20 novembre 1989 par l'assemblée générale des Nations Unies est le traité dont l'objectif est d'établir et d'assurer les droits de l'enfant. Ce texte ne fixe pas d'âge maximum pour les protections particulières à l'exception de l'enrôlement dans l'armée. Il revient aux Etats de fixer les minimas et les maximas d'âge.

De toutes les manières, il est communément admis qu'un mineur est un enfant ou un adolescent qui n'a pas encore atteint l'âge de la majorité légale fixée à 18 ans. Cette limite de 18 ans peut varier en fonction des pays et du pôle juridique ou pénal dans lequel on se trouve. C'est ainsi qu'en Egypte, Gabon, ou en Guinée la limite de la minorité est fixée à 21 ans. La minorité s'apparente à l'adolescence qui, généralement, s'étend de la puberté à l'âge adulte. En effet l'adolescence est généralement connue par son instabilité et ses multiples perturbations. Selon Vullien et Guilbert (1946), « *c'est surtout au moment de l'évolution pubertaire est la plus délicate, où, même dans des conditions de vie normales, l'adolescent est incliné aux solutions de révolte et d'opposition que l'on risque de voir la nonchalance morale se cristalliser à la faveur d'une dépression organique* ». Les avis sur les limites d'âge de cette période sont très partagés mais n'admet généralement qu'elle commence aux alentours de 12 ans et se poursuit jusqu'à environ 18-20 ans quand les principales transformations biologiques et sociales sont accomplies. UNICEF & PRI (s.d, p. 24), le mineur est un enfant d'un âge égal ou inférieur à l'âge maximum soumis à l'autorité du tribunal pour enfants, tel que défini dans la juridiction locale. Dans la plupart des états, les enfants âgés de 18 ans ou moins dépendent de la juridiction du tribunal pour enfants.

Adriamifidson (2013) a affirmé qu'un mineur est appelé également un enfant. Sa définition change d'un pays à un autre mais généralement : c'est un individu de moins de 18 ans. C'est une personne physique dotée de droit et d'obligation. Il n'y a pas encore son droit et rôle de citoyen dans un État. Il faut souligner que le mineur comme tout individu, a des droits fondamentaux, tout d'abord, il jouit les droits humains qui conditionnent la survie d'un

homme il a droit au logement, aux nourritures, aux jouets, à un accès de santé adéquate ; aux habillements, à la libre expression, à un accès aux informations et le droit à l'éducation.

Un détenu mineur est toute personne se situant à une période développementale critique et problématique faisant l'objet d'une mesure privative de liberté à l'intérieur d'un établissement pénitentiaire. La détention des mineurs s'inscrit dans le cadre de la justice qui stipule que les mineurs sont des personnes poursuivies ou jugées pour des infractions commises avant l'âge de 18 ans relèvent de juridictions spécialisées (juge d'instruction des mineurs, juge des enfants, tribunal pour enfants, cour d'assises des mineurs). Ils peuvent être exceptionnellement incarcérés. Lorsqu'ils sont mineurs au moment de leur incarcération, ils doivent alors être affectés dans un établissement figurant sur la liste des établissements habilités à recevoir des mineurs (prison spéciale). Ils bénéficient d'un régime de détention qui doit faire une large place à l'éducation.

2.2. REVUE DE LA LITTÉRATURE

La conduite d'une recherche nécessite la mise au point des travaux scientifiques ont déjà été effectués sur les concepts clés ou les variables de ladite recherche. Cela contribue à rendre plus explicite le problème de recherche d'une part, et à ressortir l'originalité du sujet dans le cadre des travaux effectués sur le thème d'autre part. Toute recherche s'inscrivant dans un processus de continuité, il est nécessaire de prendre connaissance des travaux déjà réalisés sur ce sujet et qui ont fait l'objet de compte rendu scientifique, afin de mieux dégager la spécificité ou l'originalité de notre recherche. Angers cité par Nomo (2017) fait remarquer que la revue de la littérature est une voie à explorer et la lecture des textes pertinents permet de mieux cerner et de préciser un thème de recherche. La revue de la littérature est déterminante pour l'opérationnalisation systématique de l'étude. Dans le cadre de cette recherche, nous avons opté pour un schéma de présentation thématique.

2.2.1. Les travaux sur le milieu carcéral et le vécu des détenus mineurs : les travaux de Tschanz (2018) sur L'expérience carcérale

Selon Tschanz (2018) cité par Rostaing (2006) l'expérience carcérale généralement peut s'analyser comme la manière de vivre une situation particulière, mais également d'y réagir. Étudier l'expérience des détenus revient alors à se pencher sur leurs vécus, ainsi que sur les possibilités qu'ils ont de s'adapter à une situation difficile et contraignante. Pour cet

auteur, il est important de s'appesantir sur les émotions et sentiments, l'incertitude, la colère la frustration l'humiliation, la perte de contrôle etc.

❖ Émotions et sentiments

Tschanz (2018) nous fait remarquer qu'en prison, les personnes incarcérées subissent la perte de liberté, solitude, isolement du monde extérieur, autant de dimensions qui ont une influence directe sur leur vécu et sur leur ressenti. Certains sentiments et émotions envahissant la personne détenue ont été identifiés dans la littérature, tels que l'incertitude, la colère, la frustration, l'humiliation, la perte de contrôle, l'impuissance ou encore la peur.

❖ Incertitude

L'entrée en prison s'accompagne d'un fort sentiment d'incertitude, qui est à l'origine de l'émergence d'une série d'émotions négatives chez le détenu, telles que la peur, l'anxiété, la frustration, la colère, la confusion, le stress, la solitude, la dépression et la fébrilité (Harvey, 2005) cité par Tschanz (2018). Plusieurs sources d'incertitude pour la personne incarcérée ont été identifiées. La prison en est tout d'abord la principale cause : le détenu y pénétrant ne sait ni ce qui l'attend, ni comment elle fonctionne. En second lieu, la personne incarcérée ressent une forme d'incertitude quant à sa famille et ses proches : réagiront-ils négativement à son incarcération ? Que pensent-ils de lui ? Maintiendront-ils des liens avec lui ? Enfin, les détenus sont emplis de doutes quant à leur futur proche et leur avenir en dehors des murs, lorsqu'ils sortiront de prison. Pour le prévenu, le sentiment de confusion est renforcé par la possibilité d'une condamnation à venir, selon Chantraine (2004) et Crewe (2011) cités par Tschanz.

Mais l'incertitude n'est pas exclusive de l'entrée en détention. Elle se poursuit tout au long de la période d'incarcération, le détenu étant soumis constamment à une surveillance et un contrôle qui peuvent avoir des conséquences sur le déroulement de son séjour en prison (Vacheret, 2005) cité par Tschanz(2018). En effet, en cas de non-respect des règles, il fait face à l'incertitude d'être sanctionné par les règlements de la prison , ce qui le place dans une situation de dépendance vis-à-vis des recommandations et observations institutionnelles dont il fait l'objet et sur lesquelles il n'a aucun contrôle (Vacheret, 2006) cité par Tschanz. Les informations recueillies sans qu'il en soit avisé peuvent être utilisées à son détriment lors de

demandes de transfert ou d'audiences de libération conditionnelle, ce qui rend son avenir imprévisible (Vacheret, 2005) cité par Tschanz.

❖ Colère, frustration et humiliation

Le milieu carcéral généralement tend en outre à faire émerger un fort sentiment de colère chez les personnes incarcérées, qui génère la frustration, les tensions et les conflits entre eux affirment Irwin et Owen (2005) cités par Tschanz (2018) ; Snacken, 2005). Leur colère et leur frustration résultent notamment des règles restrictives qui parcourent la prison, ainsi que de l'arbitraire et de l'inconstance avec lesquels elles sont appliquées. Ces sentiments peuvent également découler de l'humiliation que ressentent les détenus qui considéreraient être constamment traités avec hostilité, mépris et indignité Irwin et Owen (2005) cités par Tschanz. C'est notamment le cas lorsqu'ils sont soumis à une fouille intégrale lors de leur entrée en prison, leur corps faisant l'objet d'une réification (Marchetti, 2001) cité par Tschanz. Selon Irwin et Owen (2005) cités par Tschanz (2018), la population carcérale se sent économiquement exploitée par l'institution pénitentiaire, notamment par les règles régissant le fonctionnement de la cantine et des appels téléphoniques, ce qui renforce leur sentiment de colère et les conduits à entretenir une certaine rancœur envers le système carcéral.

Les objets contre lesquels la colère peut alors être dirigée sont nombreux en prison : haine contre l'avocat, la justice, la famille, la société, la prison, les surveillants, haine contre soi-même (Marchetti, 2001), pouvant conduire à l'automutilation (Frigon, 2001) cité par Tschanz(2018).

❖ Perte de contrôle et impuissance

Le sentiment de perte de contrôle sur leur propre vie que peuvent ressentir les détenus découlerait directement des privations inhérentes à la prison décrite par Sykes (1958). Les détenus auraient alors la sensation de ne plus avoir de contrôle sur leur situation immédiate (Harvey, 2005). Goodstein, Shotland et MacKenzie (1984) cités par Tschanz (2018) identifient trois aspects du contrôle personnel que la prison tend à réduire : la possibilité pour l'individu d'avoir une influence sur l'environnement ; la possibilité de faire des choix et la prédictibilité de son avenir. Selon Chauvenet (2006), ces sentiments de perte de contrôle et d'impuissance découlent directement de la situation de dépendance vis-à-vis de l'institution et du personnel de surveillance dans laquelle se trouve le détenu. Le système de surveillance

intime et omniprésent dépossède les détenus de leur autonomie et de leur indépendance, mettant à l'épreuve leur autocontrôle (Chantraine, 2004) cité par Tschanz (2018). Selon la littérature, la peur est l'émotion dominante de l'expérience carcérale. Elle débute avant même de pénétrer au sein de l'institution et s'intensifie tout au long de la détention (Chauvenet, 2006; Gendron, 2010; Harvey, 2012). Edgar, O'Donnell et Martin (2003) cités par Tschanz identifient trois raisons principales de l'émergence d'un sentiment de peur au sein de la population carcérale : la peur du danger, la peur de l'intimidation et la peur de l'exploitation. Ce sentiment de peur amènerait les personnes incarcérées à craindre pour leur sécurité (Harvey, 2005; Jewkes, 2005; Crewe, Warr, Bennett et Smit (2014) cités par Tschanz (2018).

❖ S'adapter pour survivre

Les personnes détenues ne sont cependant pas impuissantes face aux différents sentiments et émotions qui les submergent lors de leur détention. Ainsi, la littérature a mis en lumière plusieurs formes d'ajustements qui témoignent d'un processus d'adaptation à l'institution.

❖ Prisonnérification

Pénétrant dans un univers possédant ses règles formelles et informelles propres, les personnes incarcérées sont contraintes de s'adapter afin d'intégrer le système carcéral. Clemmer (1940) cité par Tschanz (2018) identifie généralement ce phénomène par lequel le détenu est assimilé par l'institution comme celui de la prisonnérification. Il le définit comme le fait d'« intégrer à des degrés plus ou moins importants les traditions, les mœurs, les us et coutumes, ainsi que la culture générale de la prison ». Selon Clemmer (1940) cité par Tschanz (2018), cette adaptation au mode de fonctionnement de l'institution est universelle et concerne l'ensemble de la population carcérale, composée d'individus différents, mais se retrouvant dans une situation semblable. Cette forme d'adaptation n'en serait pas moins différente selon les individus en présence. Ainsi, selon Clemmer (1940) cité par Tschanz, le degré de prisonnérification des détenus varie en fonction de certaines conditions individuelles, comme la longueur de la sentence ou de la condamnation, l'absence de socialisation antérieure, un isolement accru par la coupure de liens avec l'extérieur.

❖ Adaptations primaires et secondaires

Dans son analyse de l'institution totale, Goffman (1968) cité par Tschanz (2018) soutient que les reclus doivent s'ajuster face au système de privilèges et aux techniques de mortification à l'œuvre dans les institutions totalitaires. Il identifie deux types d'adaptations auxquels les reclus peuvent recourir. D'une part les adaptations primaires, qui résultent des techniques de mortification et qui supposent une conformité parfaite aux règles de l'institution. D'autre part, les adaptations secondaires, « refuges pour la personnalité », qui consistent à « obtenir des satisfactions interdites ou bien des satisfactions autorisées par des moyens défendus » (p. 98-99) et permettent au reclus de s'éloigner du rôle qui lui est assigné par l'institution.

Les formes d'adaptations identifiées par la littérature peuvent être regroupées en trois grandes catégories : résister, se conformer et être absent.

Certains détenus choisissent de refuser d'entrer dans le moule de la prison et d'adhérer aux règles de l'institution : ils rejettent totalement ou contestent le système (Vacheret, 2005). La littérature parle alors de résistance MacKenzie, Goodstein et Blouin, (1987); Hattem, (1991); Bosworth, (1999); Bosworth et Carrabine, (2001); Chantraine, (2004); Crewe, (2007); Ugelvik, (2014) cités par Tschanz. Soumis à une surveillance et un contrôle permanent qui réduisent leurs actions, les personnes incarcérées doivent apprendre à (sur) vivre dans un contexte qui ne leur est pas favorable. Il s'agit pour elles « d'être reconnues comme sujets, et de la manière dont elles parviennent (ou non) à donner un sens au temps passé en prison, à rehausser l'image invalidante qui leur est envoyée et à se réapproprier un certain contrôle sur leur vie et à combattre les injustices et les abus de pouvoir. » (Hattem, 1991, p. 147) cité par Tschanz (2018). Résister, ce n'est pas subir la détention passivement, c'est s'engager activement dans la réappropriation du contrôle de sa vie, en identifiant les moyens d'y parvenir et en se construisant soi-même comme acteur (Hattem, 1991).

Pour Chantraine (2004) cité par Tschanz (2018), « les résistances sont multiformes, imprévisibles et symptomatiques de l'hétérogénéité des rapports de force en détention » (p. 185). Elles sont la conséquence de la réponse des détenus à l'ordre imposé par l'institution, la mise en œuvre d'actes de résistance leur permettant de dicter à leur tour leur loi aux surveillants.

D'une part, la résistance peut s'exprimer par l'engagement actif des détenus dans la réappropriation du contrôle de leur vie et par l'identification des moyens permettant d'y

parvenir (MacKenzie et al. (1987); Hattem, (1991); Welzer-Lang, Mathieu et Faure, (1996); Chantraine,(2004); Crewe, (2007); Noali, (2012) cités par Tschanz (2018). La résistance comme stratégie d'adaptation à l'institution carcérale et à ses contraintes consiste alors à refuser d'adhérer aux règles de l'institution en contestant ou en rejetant totalement le système. Goodstein (1979) cité par Tschanz (2018) évoque le « détenu rebelle » qui a une attitude négative envers l'institution et qui rejette ses règles, préférant se rattacher à la sous-culture des détenus et à des normes de solidarité. L'adaptation-résistance peut par conséquent constituer un moyen pour les personnes incarcérées de reprendre le contrôle sur leur identité ou de se doter d'une identité plus valorisante que celle attribuée par l'institution. Elle peut alors s'exprimer par l'intermédiaire du corps (Frigon, 2012), comme résistance à la pratique de la fouille Wahidin,(2002) ou à travers sa « refématisation » Moran, Pallot et Piacentini, (2009) cités par Tschanz (2018) , par la préservation de la masculinité et de la virilité à travers le sport (Jewkes, 2005), par la possibilité d'avoir des relations sexuelles (Bosworth, 2003) ou encore par la pratique religieuse Rostaing, de Galembert et Béraud, (2014) cités par Tschanz (2018).

D'autre part, les actions de résistances peuvent s'exprimer par des actes individuels, comme des dégradations de cellules, des plans d'évasion, le port d'un t-shirt au message provocateur (Crewe, 2007) ou des actes collectifs, tels que trainer dans les coursives lors de mouvements, faire la grève de la faim, appeler continuellement les surveillants, les agresser verbalement ou physiquement, se mutiner et générer des émeutes Chauvenet et al., (1994) cités par Tschanz (2018). Ces comportements subversifs peuvent aussi être discrets et microbiens, consistant par exemple en ce que Crewe (2016) appelle des « blagues de coulisse » ou encore l'utilisation d'un langage commun. Ces « micro-résistances » se basent notamment sur des formes de créativité, usant et transformant le corps ou l'espace carcéral afin de manifester sa résistance envers les restrictions et politiques de l'incarcération, ainsi que de reprendre le contrôle de son identité Rubin, (2015, 2017) cité par Tschanz(2018). Ainsi, alors que la résistance en prison s'exerce à partir d'une position subordonnée, elle est un outil de reprise de pouvoir et de renforcement de son individualité Ugelvik, (2014) cité par Tschanz (2018).

Enfin, les résistances peuvent simplement découler des relations affectives et de la complicité entre détenus qui naissent en prison et qui aident à « tenir bon », notamment face

aux atteintes à la personnalité et à l'intimité que les personnes incarcérées subissent Noali, (2012) cité par Tschanz(2018).

Les personnes incarcérées peuvent aussi choisir de se conformer aux règles de la prison Goodstein, (1979); Hattem, (1991); Chantraine, (2004) Crewe, (2007); Rubin, (2017) cités par Tschanz (2018). Ce conformisme peut passer par la négociation avec l'institution : dans ce cas, les détenus acceptent le modèle carcéral, par exemple en suivant les programmes, dans l'espoir de pouvoir bénéficier d'avantages et sortir plus rapidement (Vacheret, 2005). Pour Hattem (1991), se conformer c'est « se prévaloir de ce que la situation a à offrir ». Le conformisme à l'institution aurait pour effets la consolidation du contrôle social (Chantraine, 2004a).

Plusieurs types d'adaptation-conformité ont alors été analysés dans la littérature et se retrouvent sous différentes formes au sein de la population incarcérée. Il peut s'agir du détenu qui voit l'incarcération comme une opportunité de s'amender et de se reconstruire moralement ou de celui qui perçoit la prison comme possédant le monopole du pouvoir et qui ne voit pas d'intérêt à résister. Cette forme d'adaptation s'exprime aussi à travers le détenu qui se conforme aux règles de la prison, sans être directement motivés par les discours institutionnels ou chez celui dont l'adhésion aux règles de l'institution sert en réalité de couverture à des objectifs opposés et à une résistance cachée (Goodstein, 1979; Crewe, 2007) cité par Tschanz (2018).

Lhuilier et Lemiszewska (2001) cités par Tschanz (2018) évoquent un troisième type d'adaptation : l'apathie carcérale, processus psychologique qui consiste pour le détenu à tenter de se dérober à la surveillance et à la contrainte du milieu en s'effaçant le plus possible, dans l'optique d'anesthésier toute sensation ou émotion. Cette forme « d'absentéisme psychique » (Chantraine, 2004) cité par Tschanz(2018), réaction individuelle à l'incarcération, peut prendre plusieurs formes, comme la dépression et le repli sur soi. Elle peut résulter de la consommation de substances psychoactives et de drogue ou simplement d'un isolement du détenu. Vacheret (2006) cité par Tschanz (2018) parle « d'isolement protecteur », solitude délibérée dont le but est d'exécuter sa peine le plus tranquillement possible. Pour Noali (2012) cité par Tschanz (2018), l'apathie résulte du sentiment d'impuissance découlant de la situation particulièrement difficile dans laquelle se retrouve le détenu, qui demande un effort intense pour la surmonter.

2.2.2. L'état de la vie des détenus en prison selon Detienne (2002 : 17)

On a coutume d'entendre dire et de lire que les détenus sont des « êtres de non-droit ou or la loi ». La question est de savoir pourquoi, alors que tant les cours et tribunaux que le Conseil d'État leur sont accessibles et qu'ils ne manquent pas de pouvoir accéder aux juridictions internationales telle que la Cour européenne des droits de l'homme.

Du point vue de Detienne (2002), le détenu type est un homme jeune qui, ayant bénéficié d'une formation limitée et possédant une position socio-économique faible, est généralement issu de milieux défavorisés. Il dépend dans la majorité des cas de l'aide sociale. La justice lui est peu accessible faute de soutien familial et de moyens personnels. Il est, dans bien des cas, un être passif aux révoltes violentes mais sans lendemain. Car comme l'a écrit Albert Camus « l'intelligence dans les chaînes perd en lucidité ce qu'elle gagne en fureur ». Sa situation qualifiée de situation de « non-droit » trouve son origine dans la faiblesse de ses moyens face à l'arbitraire d'une administration toute puissante. La jurisprudence reprise supra illustre cette volonté de s'affirmer face à un citoyen démuné. Le Petit Robert définit l'arbitraire d'une décision comme « dépendant du bon plaisir, du caprice de quelqu'un ». Si l'on ne peut parler du « bon plaisir » ou du « caprice » de l'administration vu l'existence de règles, il faut néanmoins reconnaître que tout s'analyse en prison en termes de « faveur », à savoir « d'avantage dû au pouvoir qu'on a sur quelqu'un », ou de « faculté », c'est-à-dire de « possibilité de faire » moyennant autorisation. L'article 77 du Règlement général des établissements pénitentiaires, qui dispose que « les détenus doivent obéir aux membres du personnel et exécuter tout ce que ceux-ci leur prescrivent pour le maintien de l'ordre et l'exécution du règlement », est différemment interprété suivant les agents pénitentiaires tout comme le Règlement général lui-même est l'objet d'analyses variées au niveau des directions. Le détenu est encore trop souvent dans la réalité carcérale, considéré comme quelqu'un : qui, en raison du seul fait de la privation de liberté doit supporter, durant sa période de détention, un certain nombre de violations de ses droits fondamentaux, qui sont pour ainsi dire comme la conséquence naturelle de la privation de liberté et qui, à ce titre, se trouvent justifiées aux yeux de l'autorité pénitentiaire chez qui elles ne soulèvent pas de problèmes ; dont le statut juridique se caractérise dès lors dans une large mesure par un estompement des limites entre droits et faveurs. L'approche du condamné à une peine privative de liberté en tant que citoyen doté de droits implique que celui-ci a droit à ce que son statut juridique soit réglé de façon à répondre à tous égards aux normes pertinentes établies en vertu des principes de base d'un

État de droit. L'un des principes de base de l'État de droit est que la jouissance des droits fondamentaux constitue la règle et que leur limitation constitue l'exception, de sorte qu'il y a lieu de satisfaire à l'exigence, que l'atteinte aux droits fondamentaux ou les limitations des droits fondamentaux doivent être inscrites dans la loi et justifiées quant à leur nécessité ainsi qu'à leur fonctionnalité et l'autorité qui touche à ces droits fondamentaux ne peut se considérer à l'avance comme déjà légitimée à ce faire. Le citoyen détenu reste toujours titulaire de droits fondamentaux internationalement et constitutionnellement reconnus, qui ne pourront être limités que dans les cas et selon la manière déterminée, conformément aux procédures établies à cette fin dans un État de droit démocratique.

Les conditions de la vie en prison

La vie en prison est un reflet de la vie en société. Les hommes conservent leurs travers. Ce qui la caractérise c'est la promiscuité, fruit de la surpopulation, qui amène les détenus à vivre à deux ou à trois voire plus, 22 h sur 24, sur une surface de 10 à 12 m² dans un local où toutes les exigences de la vie se déroulent au vu et su des co-détenus. N'ayant généralement pas le choix de ses compagnons, le détenu va devoir supporter les bons et les mauvais côtés de la personnalité de ces derniers. Comme dans la société, le détenu va devoir s'adapter tant bien que mal surtout si la ou les personnes qu'on place avec lui n'essayent pas de leur côté de rendre la vie conviviale. En cas d'inadaptation, pour être seul, le détenu va volontairement au cachot et s'efforce d'y séjourner pour avoir un peu de solitude. La vie en prison, marquée par l'arbitraire dont nous avons parlé, est émaillée de difficultés auxquelles le détenu va devoir faire face. Ce sont notamment les problèmes de santé, les sanctions disciplinaires,...

2.2.3. Le vécu des détenus mineurs : point de vue d'Abdellaoui et Blatier (2006)

Selon Abdellaoui et Blatier (2006) Dans cet univers où le fonctionnement est à la fois dicté par des principes juridiques et judiciaires mais aussi par des règles de vie en société, la vie en détention est, en grande partie, traversée par des phénomènes psychologiques et sociaux que l'on observe dans des contextes extérieurs à la détention. Toutefois, certains phénomènes, telle que la promiscuité entre individus amenés devoir cohabiter du fait d'avoir été reconnu officiellement coupables de tel ou tel crime ou délit, ne se produisent qu'à l'intérieur de lieux d'enfermement qu'il soit d'une forme ou d'une autre. Dans la population carcérale, on relève différentes façons de la percevoir, de la subir ou de la mener. Ces

différences peuvent être le fait de plusieurs individus aux histoires et aux personnalités différentes. Elles peuvent également avoir été présentes chez un seul et même détenu : chacune d'elle s'étant manifestée à différents moments de sa détention ou face à divers types de situations carcérales.

Le plus souvent la prison est vécue négativement et engendre d'innombrables frustrations, souffrances ou conduites de violence. Comment faire pour que la prison ne soit pas un temps inutile voire davantage déstructurant pour la population qu'elle renferme (encore un taux de récidive de 75 % chez les mineurs). S'agissant des mineurs et des jeunes majeurs, les conditions de leur détention n'ont toutefois cessé d'évoluer depuis quelques décennies. Plus récemment, depuis 1999, la Chancellerie a émis la volonté de modifier le fonctionnement de la détention des mineurs, encourager la création de petites unités d'accueil, augmenter le nombre et la formation d'intervenants spécialisés et volontaires. Ainsi, depuis quelques années, des avancées substantielles ont pu être constatées mais les conditions matérielles et architecturales ainsi que l'approche de la prise en charge restent au centre de sérieuses préoccupations. Globalement, celles-ci concernent aussi bien les questions de promiscuité et de surpopulation que celles des moyens mis à disposition en vue de réaliser l'objectif de resocialisation. Abdelaloui et Blatier (2006), nous fait savoir que le vécu en prison généralement serait bénéfique pour les «bons mineurs» dans la mesure où elle permettrait de « stopper une fuite en avant délictuelle», elle jouerait le rôle « d'un électrochoc », pour ceux qui «comprennent qu'ils ne peuvent pas aller plus bas», quand «elle permet une remise en question», «quand elle met un cadre», «quand elle permet de prendre conscience de l'acte qui les a amenés en prison». La peine sanctionnée par la prison prend alors le sens d'une mise à distance de la société afin de réfléchir, repenser, redéfinir son parcours et se projeter avec des valeurs préconisées dans la société. Ce bénéfice possible de la prison n'est cependant pas envisagé pour les «mauvais mineurs». En effet, « ils s'adaptent vite à la prison et deviennent consommateurs et manipulateurs». La prison et la peine d'enfermement est alors vécue pour ces mineurs comme «un espace comme un autre», ils reformalisent le même «fonctionnement qu'à l'extérieur». Pour ces adolescents, la prison n'est qu'un lieu de passage supplémentaire dans leur parcours de vie, elle joue parfois le rôle «d'une carte de visite valorisante».

2.2.4. Du point de vue de Hété sur la notion du vécu carcéral (2020)

Hété (2020) nous fait savoir qu'on peut constater plusieurs temps dans le vécu de l'incarcération. Il y a bien souvent, tout d'abord, un effet de sidération. Le jeune ne croyait pas, malgré les menaces répétées du juge et les avertissements des éducateurs, qu'il irait vraiment en prison. Il passe ainsi de la virtualité à la réalité traumatique de quelque chose qui s'impose à lui et contre lequel il ne peut rien. L'incarcération marque alors un coup d'arrêt aux délits, dans leur multiplication parfois inquiétante, couplée de divers autres symptômes.

On observe souvent les manifestations anxiodépressives classiques des détenus « primaires » : troubles du sommeil, de l'appétit, tension excessive, parfois automutilations. Les tentatives de suicide ainsi que les décompensations psychotiques (délires, confusion mentale, hallucination...) sont en revanche très rares. , Après une à deux semaines, certains s'adaptent à la vie carcérale, prennent leur marque, repèrent les interdits, mais aussi les failles d'un système qu'ils vont pouvoir exploiter (trafics en tout genre, en particulier de cannabis et, depuis peu, de tabac depuis la nouvelle loi de 2007 interdisant aux mineurs de fumer en détention).

Les surveillants notent alors des positions de bravade (donnant une consistance), parfois de révolte, contre le système, pouvant déboucher sur des insultes, des violences entre jeunes ou contre les surveillants. La dimension du groupe est souvent prépondérante dans l'exacerbation des conflits, des provocations, des violences. En particulier, la rivalité (mesurer ses forces, occuper et défendre un statut dans le groupe...) précipite les bagarres et règlements de compte entre adolescents.

Ces dernières peuvent déboucher, après le passage en commission de discipline (le « prétoire », sorte de tribunal disciplinaire interne à la prison), sur la mise au quartier disciplinaire (le fameux « QD »), dont les applications ont été réformées et assouplies par le décret du 9 mai 2007. D'autres adolescents s'adaptent plus tranquillement et calmement, ou en apparence seulement, car la teneur des entretiens psychologiques révèle la souffrance (vécu d'abandon, de solitude, d'insécurité dans un monde dangereux), tel cet adolescent m'expliquant pleuré silencieusement le soir ou la nuit dans son lit.

2.2.5. État critique des expériences plurielles de l'enfermement : entre rejet et reprise de contrôle, Gouvernet (2015)

Les travaux de Gouvernet (2015) menés au sujet des conséquences de l'incarcération sur les détenus, permettent de dresser un panorama global des difficultés à vivre en prison. Goffman (1968) qualifiait de « mortificatoire » le fonctionnement institutionnel carcéral et plus particulièrement les techniques et rituels visant à l'admission du nouveau reclus, attribution d'un paquetage estampillé par l'institution, dépossession des biens personnels et des marqueurs d'identité (carte d'identité, permis de conduire), fouille, rupture avec l'extérieur... Plus récemment, Lhuillier (2001) cité par Gouvernet(2015) parle d'« amputation » pour caractériser le retrait des effets personnels du détenu. Une diversité de symptômes physiques et psychiques est liée aux difficultés de l'incarcération. Des affections dermatologiques sont des manifestations du stress et de l'angoisse vécus en détention (Gonin, 1991) cité Gouvernet (2015). La sédentarité excessive des détenus augmente le risque de pathologies de l'inactivité, une moindre résistance physique (Gras, 2004). La privation de liberté et l'application de contraintes spatio-temporelles induisent un stress chez les détenus (Claudon et Masclat, 2005). Fazel et Danesh cités par Gouvernet (2015) montrent, à l'aide d'une méta-analyse de 62 recherches internationales, un taux de troubles psychotiques, troubles dépressifs et troubles de la personnalité plus élevé dans la population carcérale que dans la population générale. La prison à elle seule n'explique pas tous les symptômes. On sait que les détenus sont, en général, en moins bonne santé car les populations délinquantes accèdent moins aux soins de par leur marginalisation (Obrecht, 2000) cité par Gouvernet (2015). Néanmoins, on constate régulièrement les effets négatifs des conditions d'incarcération sur les détenus. Un récent rapport de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (2013), dénonce les conditions de vie désastreuses en maison d'arrêt et les conséquences de la surpopulation sur les détenus. Ce document met en avant les liens entre la surpopulation carcérale et la promiscuité, la diminution de l'espace disponible pour chaque détenu et la perte d'intimité qui en résulte, la vétusté d'une partie du parc pénitentiaire qui, conjuguée à la sédentarité forcée des détenus, est source de violence en prison. En cohérence avec de nombreux écrits, ce rapport pointe l'importance de la dimension spatiale dans le vécu de l'incarcération. L'image négative dont pâtit la prison conduit à sa relégation aux frontières de la ville. Les personnes qui la traversent – surveillants, détenus, travailleurs sociaux – sont, en conséquence, elles aussi stigmatisées (Combessie, 1996) cité par Gouvernet (2015). De

l'intérieur, les détenus et les surveillants se représentent négativement la prison, comme un lieu dangereux, et cette représentation engendre de la peur (Chauvenet et al., 2005) cités par Gouvernet (2015). Autre peur, celle de la contamination physique par des germes, des champignons, des virus issue de l'insalubrité dans certains établissements, de la promiscuité, ainsi que de l'omniprésence d'autrui, surveillants et détenus (Lhuilier, op. cit) cité par Gouvernet (2015). La promiscuité est d'autant plus difficile que les relations interpersonnelles sont problématiques (Vacheret, 2002). Les relations entre détenus et surveillants sont en effet empreintes de méfiance ce qui mène régulièrement au conflit. De même, les détenus accordent peu de valeur aux relations avec leurs pairs incarcérés. Face à une proximité forcée, la distance sociale usuelle entre soi et l'autre ne peut être tenue et l'espace personnel se trouve restreint à l'espace du corps. Le détenu est contraint à s'habituer à une proxémie propre à l'univers carcéral, fondée sur l'empiètement permanent d'autrui dans son espace intime. La fonction que doit normalement assurer la peau en tant que frontière entre soi et le milieu environnant (Anzieu, 1995) cité par Gouvernet (2015) se trouve menacée. Entre promiscuité, insalubrité et dilution du reclus dans la masse carcérale, l'espace de la prison met en péril l'intégrité physique et psychique du détenu. Ainsi avons-nous la confirmation d'effets délétères de l'incarcération sur les détenus. Néanmoins, ces travaux ne nous permettent pas de savoir si la variété des conditions de détention a un impact sur ce qu'ils vivent. Pourtant, si on considère l'enfermement dans sa double dimension matérielle et humaine (Gomez et Pasquier-Chambolle, 2008) cités par Gouvernet (2015), il devient difficile de s'arrêter sur une représentation unique de la prison. Dans sa dimension humaine et subjective, l'enfermement est signifié par la souffrance des détenus. Suivant une approche phénoménologique, (Joanne et Ouard, 2008) cités par Gouvernet (2015) suggèrent que l'enfermement n'est une caractéristique de la prison que parce qu'il est vécu comme tel par les détenus. L'incarcération est une expérience de « mortification du moi » par la soumission constante au regard et au jugement d'autrui, le sentiment d'une temporalité dilatée en raison de la multiplication des situations d'attente et l'impossibilité de se projeter dans le futur que cela entraîne. De plus, le manque de contrôle nécessaire à ce que le lieu de vie devienne un espace personnel à habiter entraîne le désir d'être ailleurs. Pour qu'apparaisse cette sensation d'enfermement, il faut qu'existe un espace de réclusion. Dans sa dimension matérielle, l'enfermement est un signifiant concret fait de murs, de portes et de grilles. En somme, c'est une réalité spatiale élaborée à partir de fonctions à réaliser de la sécurité, de réinsertion voire d'expiation. Or, si

on considère différentes prisons dans notre cas une maison d'arrêt et un centre de détention la dimension spatiale de l'enfermement subit de grandes variations.

2.2.6. Les travaux sur la notion de « Psychosocial » et le vécu psychosocial

En ce qui concerne cette partie, il faut ressortir au préalable des travaux sur la notion de psychosocial et en suite sur le vécu psychosocial.

2.2.6.1. La notion du psychosocial

En ce qui concerne le mot psychosocial, c'est une notion relative à l'interaction entre les faits psychologiques et les faits sociaux. La notion de "psychosocial", renvoie aux incidences des démarches qui visent au rétablissement de la résilience et des liens sociaux des personnes victimes d'exclusion et de marginalisation sociale. Elle renferme les indicateurs de progrès des caractéristiques individuelles et sociales des personnes assistées et l'évolution du problème traité par une intervention sociale (Nguettia ,2009) cité par Nadège. Par psychosocial, on entend aussi les interactions entre les individus et la société humaine qui les entoure tout en considérant que l'individu et le collectif sont deux réalités sociales inséparables. Ainsi, parlé du psychosocial revient à considérer un état, un fait, une situation d'un point de vue psychologique et social.

Psychosocial fait référence aux relations dynamique entre l'aspect psychologique et social d'une personne, ou l'un peut influencer l'autre. (Reference Centre for psychosocial Support, 2009 : p.11) les aspects comportements, souvenirs, à la perception et à la compréhension d'un individu. Les aspects sociaux du développement font référence à l'interaction et aux relations entre l'individu, la famille, les pairs et la communauté. (UNRWA, 2016, p.4s).

2.2.6.2. Les travaux d'Abdellaoui (2006) sur le vécu psychosocial des jeunes en prison

Selon Abdellaoui (2006), généralement l'enfermement ou la privation juridique de liberté d'une personne résulte soit d'une confirmation de culpabilité (le cas des condamnés) soit d'une présomption de culpabilité (le cas des prévenus). En outre, l'autorité exerce un contrôle important sur le devenir de la personne mise en détention. Sans entrer dans l'analyse des relations entre psychisme, vie sociale et espace clos, évoquons brièvement ce qui fonde cette particularité, au travers de la relation entre espace et liberté.

Les détenus font partie d'un système qui volontairement limite leur autonomie. Cela aussi bien les restrictions quant à la possibilité d'user de son temps. Le temps carcéral est souvent vécu comme un temps imposé de la même façon qu'est vécu l'espace carcéral (Abdellaoui, 2001). En prison, le détenu subit le plus souvent mal les conséquences d'un système basé sur une autorité stricte. Il doit également faire face à la difficulté de gérer les ressentiments liés soit au sentiment de culpabilité ou au contraire au sentiment d'injustice. Cependant, les limitations du temps et de l'espace expliquent en grande partie les grandes difficultés auxquelles le détenu se trouve confronté. La prison représente un lieu dans lequel espace et liberté entretiennent des rapports très étroits. L'un des aspects particuliers de la prison tient sûrement à ce que Fischer qualifie d'opposition dialectique "Espace de contraintes/Espace de liberté" (1981). Le problème de la densité spatiale n'est pas propre à la prison et peut aussi bien constituer un obstacle à l'adaptation que le moteur d'une nécessaire adaptation. On conçoit que l'univers de la prison est le plus souvent vécu par le détenu comme étant aux antipodes de l'univers des possibles. Au sujet de la signification de l'espace, Fischer précise que la relation à l'espace représente une manière d'investir la réalité et que l'ensemble des conduites revêt une valeur spécifique en fonction des lieux où elles se déroulent (1981). La surpopulation, la promiscuité, les modes de vie au sein d'un tel contexte constituent autant de principales préoccupations des responsables institutionnels.

Abdellaoui (2006) affirme que dans la plupart des cas, le fait d'être incarcéré est une situation qui est, pour le moins, fortement indésirable. On trouve parfois des détenus qui avaient, avant leur incarcération, manifestaient explicitement l'envie de vivre une détention. Cela nous semble très minoritaire et si la dimension fantasmagorique du phénomène « prison » est indéniable pour une part non négligeable de la population délinquante, elle tend à être fortement altérée après quelques jours d'une première détention. Globalement, nos rencontres auprès de dizaines de détenus rencontrés, nous conduisent à penser que la prison reste un lieu de souffrance et de déstabilisation. La prison est avant tout un lieu caractérisant à la fois la marque d'une rupture d'avec le monde dit « normal » et un espace propice au sentiment d'exclusion. Les effets désocialisant et déstructurant sur le plan psychologique, sont plus qu'avérés. De plus, ils sont de plus en plus reconnus par les chercheurs, les professionnels et les décideurs s'intéressant directement ou indirectement à l'univers pénitentiaire (cf. Chantraine, 2005 ; Zambeaux, 2001) cités par Abdellaoui (2006). En effet, l'insertion au sein d'une population stigmatisée et déstabilisante, l'éloignement d'un réseau socioaffectif

habituel, les contraintes temporelles et spatiales imposées, les restrictions matérielles, les persécutions et la violence quasi permanente, les dégradations sanitaires et psychologiques, la confrontation à certaines dérives institutionnelles sont autant de facteurs parmi d'autres qui génèrent trop souvent les effets inverses à ceux officiellement attendus. Tout cela se produit le plus souvent dans une grande brutalité. Si les détenus sont très peu voire pas du tout préparés à la sortie, et comme ont pu le souligner de nombreux spécialistes, la plupart d'entre eux ne sont pas préparés à l'entrée en détention et à la vie qui les attend (Mazerol, 1985 ; Escobart et Molina, 1989) cités par Abdellaoui (2006). Les médecins et psychologues pénitentiaires s'accordent à dire que l'emprisonnement correspond à un traumatisme psychique indéniable, par la rupture brutale du lien social qu'il entraîne. Il en découle une grande fréquence de passages à l'acte auto agressif puisque le corps reste bien souvent le seul moyen d'expression de ces hommes privés de liberté, qui ont perdu tous leurs repères. Il existe donc une nécessité absolue pour ces sujets de s'adapter au monde carcéral. Cette adaptation peut s'accomplir d'une part en créant de nouveaux liens à l'intérieur de la prison et, d'autre part, en reconstituant ceux qui existaient dans le milieu libre. Pour faire face, ils s'inspirent de ce qu'ils connaissent par ailleurs, ou reproduisent ce qu'ils avaient l'habitude de faire, de dire, d'agir ou de réagir (la prison est avant tout un univers social dont les mécanismes sont semblables à ceux que l'on peut trouver dans d'autres situation). Ils se fient également à certains discours tenus par d'autres détenus ou encore à ce qu'ils croient devoir faire pour affronter tant bien que mal ce qui leur arrive. Par ce biais, le détenu pourra faire d'une situation considérée au départ comme étant nouvelle voire exceptionnelle, une situation ordinaire à laquelle l'effet de routine contribuera fortement. Ce constat conduit régulièrement à se poser la question du sens et de l'utilité de la détention. Du coup, il suscite souvent à juste titre, diverses réflexions tant sur le plan psychologique et sociologique que sur celui des politiques de prévention et de répression de la délinquance, quant à la manière de rendre plus bénéfique à l'individu condamné et à la société toute entière le rôle de la prison.

2.2.7. Les travaux sur la Réhabilitation comportementale

La réhabilitation comportementale est un concept assez large qui est défini comme étant le fait de rétablir son autonomie au sein de la communauté (Duprez, 2008) cité par Grenon, (2021). Or, pour les institutions correctionnelles, la réhabilitation est vue comme synonyme de réinsertion sociale et se résume simplement à l'absence de récidive (Lalande, 2010). Dans l'optique de réduire le plus possible le risque de récidive, les institutions

correctionnelles s'appuient sur un vaste courant d'études portant sur ce « qui fonctionne » (« what works »). Il a été montré que certaines interventions ciblées et structurées peuvent diminuer ce risque, on réfère ici au modèle du « Risque/Besoin/Réceptivité ».

2.2.7.1. Le modèle du Risque/Besoin/Réceptivité (RBR) selon Grenon (2021)

À ce jour, le modèle dominant en ce qui a trait à la réhabilitation comportementale des personnes détenues est celui du Risque/Besoin/Réceptivité (RBR) (Newsome et Cullen, 2017) cités par Grenon (2021). L'objectif de ce modèle est de réduire la récidive chez les individus incarcérés, et ce, de manière efficace. Le modèle RBR est composé de trois principes fondamentaux, soit celui du risque, du besoin et de la réceptivité. Le principe du risque repose sur la probabilité que la personne commette un nouveau délit, c'est donc du risque de récidive dont il est question. Ce risque de récidive des personnes détenues est évalué à l'aide des facteurs statiques et dynamiques (Newsome et Cullen, 2017) cités par Grenon (2021). Les facteurs de risque statiques sont des éléments qui font partie du passé de l'individu et qui ne peuvent pas être changés (ex. le nombre de condamnations antérieures, l'âge au premier délit, etc.). Les facteurs de risque dynamiques sont des éléments qui peuvent être modifiés par le biais des interventions. Au total, le RBR identifie huit domaines que l'on associe à la récidive : l'historique de comportements antisociaux (facteur statique), la personnalité antisociale, les attitudes antisociales, les relations antisociales, l'abus de substances psychoactives, les loisirs non productifs, les difficultés dans les relations familiales et conjugales, à l'école et au travail (Andrews et Bonta, 2010) cités par Grenon (2021). Cette approche préconise l'utilisation d'outils actuariels pour mesurer ces huit composantes. Une fois l'évaluation complétée, le principe du risque stipule généralement que les individus à haut risque de récidive doivent recevoir une intensité de traitement plus élevée que ceux dont le risque est peu élevé (Newsome et Cullen, 2017; Andrews et al. 2011) cités par Grenon (2021). L'évaluation sert également à identifier les besoins criminogènes. Ces derniers réfèrent aux facteurs de risque dynamiques et constituent donc les cibles de l'intervention. Puis, la réceptivité correspond au style d'apprentissage, à la motivation, aux aptitudes et aux points forts de l'individu et sert à ajuster le mode d'intervention à ces particularités. Le modèle RBR dicte également que l'approche cognitive comportementale doit être employée, car son efficacité a été démontrée pour réduire la récidive des personnes contrevenantes. La thérapie cognitive comportementale (TCC) est généralement brève et directive, c'est-à-dire que le nombre de rencontres varie entre 10 et 20 et que chacune est planifiée par l'intervenant (Moro et Lachal, 2012) cités par

Grenon (2021). Habituellement, les rencontres ont lieu une fois par semaine. Cette approche est utilisée pour « corriger » les déficits chez la personne contrevenante en travaillant les pensées et les comportements principalement à travers des jeux de rôle, du renforcement des habiletés et de la restructuration cognitive (Cheng et al., 2019) cités par Grenon(2021). Selon cette approche, si les pensées sont modifiées, les comportements et les émotions seront alors modifiés à leur tour (Moro et Lachal, 2012; Ngô, 2013) cités par Grenon (2021). L'inverse est également vrai. On insiste généralement beaucoup sur le rôle des pensées inadaptées qui seraient responsables de la détresse émotionnelle et des problèmes comportementaux (Hofmann et al., 2012) cités par Grenon (2021). Ces pensées sont issues de schémas de pensée à propos de soi-même, de son environnement et du futur. Ces schémas mènent à des pensées automatiques qui peuvent être irrationnelles. « Les opinions déformées d'un individu sur lui-même et sur son monde, par exemple, peuvent être corrigées [...] par une reconnaissance de plus en plus nette de l'irréalité des peurs » (traduction libre, Beck, 1970, p.777) cité par Grenon (2021). Les interventions cognitives comportementales sont axées sur les situations actuelles. Elles ne visent pas à changer les événements passés (Beck, 1970; Ngô, 2013). L'efficacité du modèle RBR pour réduire la récidive a été prouvée par plusieurs écrits scientifiques (Cheng et al. 2019). Par contre, plusieurs critiques ont été formulées. Le principal aspect négatif de ce modèle est qu'il se centre presque exclusivement sur les déficits (les besoins) des individus (Barnett et al., 2014). Cela fait en sorte que la motivation au changement peut être diminuée (Fortune, 2018). Selon plusieurs chercheurs, le bien-être, les forces de l'individu, les comportements alternatifs et le lien thérapeutique devraient être mis de l'avant (Barnett et al., 2014; Ward et Fortune, 2013).

La (ré) intégration sociocommunautaire

Les individus qui ont été incarcérés se retrouvent souvent en situation d'exclusion sociale (Bérard, 2015) cité par Grenon (2021). De ce fait, ils verront les opportunités sociales se réduire. Il est donc important de bâtir la connaissance et l'utilisation des ressources personnelles et environnementales de la personne détenue afin de contrer la récidive (Bérard, 2015). L'Association des services de réhabilitation sociale du Québec [ASRSQ] (2014) cité par Grenon(2021) a créé le terme « (ré) intégration sociocommunautaire » qui offre une définition plus complète de la réinsertion sociale. Il s'agit d'un « processus d'adaptation individualisé, multidimensionnel et à long terme qui n'est achevé que lorsque celle-ci participe à l'ensemble de la vie de la société et de la communauté où elle évolue et qu'elle a

développé un sentiment d'appartenance à leur égard » (ASRSQ, 2014, p.12). Cette définition met l'accent sur l'unicité de chaque individu et sur le caractère éco systémique du processus d'adaptation. Bérard (2015) cité par Grenon (2021) a identifié trois dimensions directement en lien avec la (ré) intégration sociocommunautaire :

La dimension organisationnelle réfère aux besoins physiologiques de l'individu (se loger, se nourrir, se vêtir, etc.);

La dimension occupationnelle englobe le travail, les études, le bénévolat et les loisirs;

La dimension relationnelle réfère aux liens sociaux avec les amis et à la famille. Un modèle d'intervention semble répondre davantage à cette définition plus large de la réinsertion sociale en plus d'adresser les critiques du modèle RBR, soit le « modèle des vies saines ».

Le modèle des vies saines selon Ward(2001)

Le modèle des vies saines (« Good Life Model ») a été élaboré au début des années 2000 par Tony Ward en réponse au modèle RBR (Ward, 2002) cité par Grenon(2021). Contrairement au RBR, le modèle des vies saines ne vise pas à « corriger » des déficits chez la personne détenue, mais il se base plutôt sur ses forces pour provoquer un changement. En effet, les ressources de la personne et de son environnement sont utilisées comme levier afin de réduire la récidive (Ward et Fortune, 2013) cités par Grenon(2021). De plus, il n'existe pas qu'un seul modèle de « vie saine ». Il est suggéré que chaque individu est unique, donc qu'il existe une multitude de « vies saines » selon l'identité, les buts, les valeurs et les intérêts de chacun (Barnao et al., 2016). Les deux piliers de ce modèle sont les biens primaires et les biens secondaires. « Les biens primaires sont essentiellement des activités, des expériences et/ou des situations qui sont recherchées pour soi-même, qui profitent aux individus et qui augmentent leur sentiment d'accomplissement et de bonheur » (traduction libre, Barnao et al., 2016, p.3) cités par (2021). Les biens secondaires sont les moyens et les actions posées pour atteindre les biens primaires peuvent être adaptés ou non. On répertorie onze biens primaires au sein de la littérature scientifique à savoir : la vie (santé); le savoir; l'excellence dans les loisirs; l'excellence au travail; l'autonomie; la paix intérieure; l'amitié (intimité, famille); la communauté; la spiritualité; le bonheur et; la créativité (Barnao et al., 2016; Fortune, 2018) cités par Grenon (2021). Tous les individus sont naturellement portés à vouloir atteindre leurs biens primaires afin de donner un sens à leur vie et d'améliorer leur bien-être (Fortune, 2018; Lefrançois, 2010). Il existe plusieurs façons d'atteindre un bien primaire, mais on avance que

l'individu peut tenter d'atteindre un bien d'une manière qui n'est pas socialement acceptable ou inappropriée pour quatre raisons principales : 1) la personne manque de moyens pour atteindre ses biens; 2) elle manque d'habiletés pour les atteindre; 3) elle donne peu d'importance à certains biens (ex. elle peut laisser de côté la paix intérieure et ne viser que l'autonomie financière et faire des vols ou vendre des stupéfiants même si cela la met à risque d'être arrêtée/incarcérée) et, finalement; 4) elle met trop d'importance à d'autres biens ou elle poursuit des buts qui placent des biens en conflit (Barnett et al., 2014) cités par Grenon(2021). Le modèle des vies saines a donc comme objectif d'outiller la personne et son environnement afin qu'elle soit en mesure de répondre de manière socialement adéquate à ses biens primaires et de vivre une vie satisfaisante. Le postulat à la base de ce modèle étant que l'individu qui poursuit ses biens primaires de façon adaptée n'aura pas à récidiver pour « atteindre son idéal de bonne vie ». Bien que prometteur, ce modèle est critiqué pour son manque de preuves empiriques.

Une intégration des modèles

Plusieurs auteurs mentionnent la complémentarité du modèle des vies saines à celui du RBR (Barnett et al., 2016; Fortune, 2018; Van Damme et al., 2017; Ward et Fortune, 2013)cités par Grenon (2021). Afin de contrecarrer les limites du RBR et de bonifier le modèle, il est suggéré d'y intégrer des éléments du modèle des vies saines. Plus précisément, le modèle des vies saines est considéré comme un cadre plus large que le RBR qui se base sur les forces des individus (Willis et al. 2012) cités par Grenon (2021). Il est donc proposé que le modèle des vies saines soit une ligne directrice pour les interventions à travers laquelle les intervenants peuvent être flexibles et créatifs dans leur manière de l'appliquer. Dans un premier temps, il est suggéré d'ajouter les principes du modèle des vies saines à l'évaluation de la personne (Lalande, 2018) cités par Grenon (2021). En effet, le principe d'évaluation du risque est nécessaire dans l'intervention auprès d'une clientèle contrevenante, mais, seul, il n'est pas suffisant. Lors de l'évaluation, l'intervenant doit également prendre en compte les objectifs et les priorités de la personne, les moyens qu'elle utilise pour atteindre ses biens primaires, les conflits entre ses objectifs et ses capacités pour mettre en action son plan de vie (Lalande, 2018). Dans un deuxième temps, le RBR a été critiqué comme étant trop axé sur les éléments négatifs de l'individu (Barnett et al., 2016). Il est donc proposé de bonifier le principe de réceptivité avec les principes du modèle des vies saines (Barnett et al., 2016). L'intervenant doit mettre l'accent sur l'alliance thérapeutique, le respect de l'individu,

l'identité personnelle, les valeurs et les buts de la personne afin de créer un environnement sécuritaire et chaleureux (Fortune, 2018; Andrews et al., 2011) cité par Grenon(2021). Bref, il est recommandé de rendre le rapport entre l'intervenant et la personne incarcérée plus humain et positif. Dans la prochaine section, des facteurs supplémentaires qui peuvent rendre une intervention plus positive seront explorés.

Intervention positive

Comme mentionné précédemment, plusieurs études ont été effectuées afin d'identifier le type d'intervention « qui fonctionne » (« what works ») avec les personnes incarcérées (RBR et modèle des vies saines). Cependant, d'autres éléments clés qui permettent de réduire le risque de récidive ont été identifiés dans la littérature (ASRSQ, 2014; Fortune, 2018; Harding, 2014; Woessner et Schwedler, 2014) cités par Grenon(2021). Le facteur faisant le plus consensus se trouve à être l'alliance thérapeutique entre l'intervenant et la personne aidée. La force de l'alliance thérapeutique aura plus d'impact sur la réhabilitation comportementale des détenues que l'approche d'intervention sélectionnée puisqu'il s'agit simplement de chemins différents pour atteindre les mêmes objectifs (Asay et Lambert, 1999) cité par Grenon(2021). Cette relation doit être chaleureuse, empathique, authentique et respectueuse. Cependant, comme le rappellent Asay et Lambert (1999), la relation thérapeutique n'est pas le seul élément qui influence la réussite d'une intervention même si elle compte comme près du tiers des succès thérapeutiques (30%), d'autres facteurs comme les caractéristiques de l'utilisateur et les circonstances de vie (40%), l'approche utilisée (15%) et les attentes de l'utilisateur (15%) doivent aussi être considérés. Sur le plan de sanctions pénales, on sait que les sanctions alternatives, telles que la peine de sursis, seraient plus efficaces que l'incarcération pour prévenir la récidive des personnes incarcérées (Harding, 2014; F.-Dufour, 2015) cités par Grenon (2021). Puis, les communautés thérapeutiques (autre alternative à l'incarcération) diminueraient de trois fois les probabilités de récidive (Harding, 2014) cité par Grenon (2021). Ces dernières véhiculent des valeurs prosociales et font la promotion de modèles sociaux positifs. Finalement, lorsque les interventions sont de nature de contrôle externe, comme la discipline ou la dissuasion, le risque de récidive est plus élevé (Fortune, 2018). En résumé, les sanctions pénales qui favorisent « un environnement positif permettraient une réponse plus positive au traitement » (traduction libre, Harding, 2014, p.168). À la lumière de ces informations, l'intervention assistée par l'animal (IAA) semblerait être une avenue prometteuse à explorer dans le développement des meilleures

pratiques auprès d'une clientèle contrevenante. L'IAA est une méthode d'intervention novatrice et émergente (Furst, 2015). Elle est souvent utilisée en complémentarité avec d'autres approches - telles que l'approche cognitive comportementale ou l'empowerment - afin d'augmenter l'efficacité de l'intervention (Atherton et al., 2016; Mims et Waddell, 2016; Jones et al., 2019) cité par Grenon(2021). L'IAA facilite le lien thérapeutique entre l'aïdé et l'intervenant ainsi que son engagement dans le processus d'intervention (Evans et Gray, 2012; Chandler, 2018). Le lien thérapeutique serait effectivement facilité par l'animal en plus de paraître moins menaçant aux yeux des individus aidés (Mallon, 1992; Chandler, 2018). Il apparaît donc pertinent de se pencher sur l'IAA puisque l'alliance thérapeutique est un facteur central à la réussite d'une intervention et qu'elle pourrait concourir à la réhabilitation des personnes incarcérées (Asay et Lambert, 1999).

2.3. THEORIE EXPLICATIVE

La théorie comme *un système explicatif que l'expérimentation confirme ou non*. Fisher (1996) affirmant en ajoutant que « la théorie est un ensemble de positions cohérents qui tendent à montrer pourquoi tels ou tels comportements se produisent et quelles relations peuvent être rétablies entre tel ou tel phénomène et telle ou telle attitude. ». De ce fait, la théorie l'ensemble des postulats ou des énoncés qui visent à décrire et expliquer des phénomènes sociaux. Notre recherche trouve un fondement théorique adéquat sur la théorie de l'apprentissage social de Bandura (1980).

2.3.1. La théorie de l'apprentissage social (TAS) de Bandura (1980).

Pour Bandura (1980), l'être humain fait son apprentissage c'est-à-dire l'acquisition de compétence et de connaissance, en faisant aussi appel à des mécanismes internes donc, le cerveau, ou à des processus mentaux non directement observables. C'est pourquoi, A. Bandura a basé la théorie de l'apprentissage social sur le processus de l'apprentissage vicariant, le processus de symbolisation et le processus autorégulateur. La théorie met en avant les facteurs cognitifs et sociaux comme étant les déterminants du comportement. Et tient compte des interactions les trois éléments essentiels : la personne, l'environnement et les comportements.

- L'apprentissage vicariant ou modelage

Selon Bandura, « À partir de l'observation d'autrui, nous nous faisons une idée sur la façon dont les comportements sont produits. Plus tard, cette information sert de guide pour l'action » Autrement dit, l'apprentissage par modelage c'est apprendre un nouveau comportement en observant un modèle et les conséquences qui en résultent pour celui-ci. Cette théorie est aussi l'appelée apprentissage par observation ou vicariant.

Ce sont les premières recherches de Bandura sur l'agressivité qui l'ont aidé à développer la théorie de l'apprentissage social à travers l'apprentissage vicariant qui est la pierre angulaire de cette théorie. L'une de ces expériences est celle de la poupée Bobo. Cette expérience démontre que les enfants apprennent à imiter le comportement qu'ils ont observé chez les adultes. Dans cette expérience, les enfants observent une femme adulte qui violente une poupée gonflable. Quand les enfants, une fille et un garçon ont pu séparément jouer avec la poupée, ils ont reproduit le même comportement violent que celui de la femme mais ont en plus développé ce comportement qui s'est avéré plus agressif encore que celui observé.

Or ce qu'il faut savoir, c'est que cette expérience conduite par Bandura avec D. et S. Ross avait pour but d'observer comment l'observateur des violences allait réduire la fréquence de ses comportements agressifs par un processus de procuration et de dérivation vers des activités inoffensives. Les résultats ont donc été tout autres que ceux attendus pour les scientifiques.

Il y eu par la suite différentes expériences de la poupée Bobo et toutes ont démontré que l'apprentissage vicariant allait au-delà d'une simple imitation.

- Les 4 phases dans l'apprentissage par observation

Processus attentionnel : Il faut prêter attention au modèle observé. De plus, si l'observateur porte de l'intérêt au modèle, il sera beaucoup plus susceptible de lui accorder de l'attention. En effet, l'individu se doit d'être attentif au modèle qu'il observe, faute de ne pouvoir reproduire le comportement du modèle. Pour être attentif, il ne doit pas être perturbé dans son observation. L'individu est non seulement attentif au modèle, mais il fait une sélection, un tri dans les éléments qu'il observe et en extrait ceux qu'il juge importants dans son observation. Cette sélection est influencée par l'expérience passée de l'individu, mais en plus de

l'influencé dans sa sélection, cette expérience l'influencera dans l'interprétation qui sera faite. C'est là qu'entre en jeu le processus de rétention.

Processus de rétention : C'est la capacité à retenir les informations observées. Si les individus sont influencés dans leur observation par leur(s) expérience(s) passée(s), ou observation(s) passée(s), ils ne le sont que par celle(s) dont ils se souviennent. Ici intervient alors ce que Bandura nomme le processus symbolique. L'individu par des représentations verbales ou imagées va conserver en mémoire le modèle observé. Il s'agira pour l'individu d'effectuer une sorte d'association entre ce qu'il entend et ce qu'il voit. Toutefois, Bandura dit que « la plupart des processus cognitifs qui règlent le comportement sont largement verbaux plutôt que visuels ». En fait l'individu convertit le comportement observé en un codage verbal.

Processus de reproduction motrice : Si on a été attentif au modèle et qu'on a bien enregistré les informations que celui-ci nous a envoyé, l'individu est capable de reproduire ce qu'il a observé.

Processus motivationnels : Il faut avoir envie d'imiter le modèle observé. La récompense et la punition jouent aussi un rôle important dans la motivation. Si on voit quelqu'un être récompensé ou puni, on reproduira ou non le comportement du modèle observé. C'est ce que met en exergue Fenouillet, concernant l'expérience de la poupée Bobo de 1965, « ce n'est pas seulement le comportement du modèle qui est appris, mais ce sont les anticipations de récompenses ou de punitions qui ont un impact sur le comportement de l'enfant. Ces attentes ou expectations de résultats sont véhiculées par le modèle au même titre que son comportement »

À partir de ces 4 phases, apparaît une distinction entre le renforcement direct et le renforcement vicariant. C'est-à-dire une différence entre le renforcement direct d'une personne par son propre comportement et le renforcement observé chez le modèle par le sujet. Dans le renforcement vicariant les individus profitent de leurs erreurs mais aussi de celles du modèle observé. Si le sujet observé est récompensé ou puni, l'observateur va soit l'imiter soit éviter de reproduire le comportement observé.

- Les caractéristiques du modèle

L'impact du modèle est multiple car en développant des attentes liées à la probabilité d'atteindre certains buts, les sujet-observateurs se construisent une représentation subjective de la situation observée. Par contre, même s'il y a une constante du modèle observé, le sujet observateur reproduira un comportement observé si le modèle ainsi que lui-même possèdent des caractéristiques similaires. Aussi, s'il y a un affect positif dans la relation modèle-sujet (sympathique, gentil et récompensant), l'imitation sera généralement plus importante lorsque le modèle possédera un certain prestige que lorsqu'il en sera dépourvu.

S'il est vrai que l'on apprend en observant, nous apprenons également par les conséquences de nos actes.

- L'apprentissage par les conséquences de la réponse

La réponse ici peut être comprise comme le résultat du comportement adopté. La conséquence de ce résultat n'est pas négligeable. Selon, Bandura, les conséquences des réponses ont plusieurs fonctions telles qu'informatrice, motivante et renforçante des réponses.

La fonction informative, fait référence au fait que l'être humain dans un processus d'apprentissage est conscient des effets de ses réponses et non seulement il en a conscience mais il les prend en compte de manière à élaborer des hypothèses pour les futures réponses qu'il sera amené à donner. L'humain comprend alors que d'un type de réponse découle une conséquence positive ou négative. C'est de la compréhension de la nature des conséquences que les conséquences de la réponse ont une fonction informative. Grâce à l'analyse des conséquences précédemment observées par l'individu lui-même, il développera ainsi une capacité d'anticipation de ses réponses.

La fonction motivante : La prise de conscience des effets bénéfiques ou non des réponses, en d'autres termes des conséquences positives ou négatives des réponses mettra l'individu dans une position attentiste. En effet l'individu sait que sa réponse amène des conséquences positives alors il attendra de voir la réalisation de ces conséquences. C'est en cela que la conséquence de la réponse a une fonction motivante. Puisque l'humain sait que lorsqu'il se comporte d'une certaine façon il en retire un bénéfice, ce bénéfice attendu le motivera à répéter l'action qui le mènera vers cette conséquence positive. Exemple : Dans une classe, si un enfant est félicité pour être à l'heure tous jours au cours, les camarades qui ne sont jamais à

l'heure feront en sorte de l'être de manière à recevoir eux aussi les félicitations du professeur. Cette conséquence positive qui dans cet exemple est le fait d'être félicité est une récompense de l'action d'être à l'heure régulièrement. Dans cet exemple les élèves sont motivés par le fait de recevoir des félicitations du professeur.

La fonction renforçante : En gardant l'exemple du parapluie, le fait que prendre son parapluie lorsqu'il pleut ou que le temps montre des signes d'orages, ait une conséquence toujours positive, renforcera l'individu dans son comportement.

- Le rôle de la cognition

Le facteur cognitif se situe à chaque étape du processus d'apprentissage vicariant. La cognition concerne le fonctionnement mental et dans la TAS, cela concerne en particulier le traitement de l'information. Bandura(1980) met l'accent sur ce concept tout en valorisant le fait que selon la manière dont l'individu traite l'information, il y aura une influence sur le comportement. En effet, les facteurs cognitifs dans la théorie de l'apprentissage social reposent sur la capacité de l'individu observateur à apprendre, à comprendre la ou les situations, et à formuler les attentes liées à la probabilité d'atteindre ces buts et ainsi anticiper les conséquences potentielles. On peut donc résumer la cognition dans l'apprentissage social à ceci :

-Maintenir un comportement en l'absence de stimulations externes - Guider le comportement à partir d'observations d'informations recueillies - Résoudre mentalement des problèmes - Vérifier l'exactitude de la pensée.

2.4. L'APPORT DES AUTRES AUTEURS SUR LA THEORIE DE L'APPRENTISSAGE SOCIAL

2.4.1. Les travaux de Rotter (1976) sur la théorie de l'apprentissage social

De sa formation au départ, les travaux de Rotter (1976) ont été déterminants dans l'élaboration de la théorie de l'apprentissage social sur la personnalité. C'est d'abord comme étudiant en médecine qu'il s'intéresse aux travaux de psychanalyse de Freud et Adler desquels il s'applique à comprendre pourquoi nous faisons des erreurs. En suite dans ses études de psychologie sociale, il s'intéresse aux idées de pionner de la dynamique des groupes (Lewin) qui vont susciter son intérêt pour des facteurs sociaux dans l'élaboration de la personnalité.

Après ses étapes en clinique il sera une fois de plus influencé par les années qu'il passe dans l'armée durant la seconde guerre mondiale.

Il formule sa théorie de l'apprentissage social autour d'un concept central, le « locus of control » ou tout simplement lieu de contrôle. Ce terme désigne « le sentiment propre qu'à chacun, relatif à ce qui détermine ses comportements dans divers situations (Born, 2006). Il s'agit d'un concept interactif que posséderait chaque individu et qui lui permettrait d'entrer en interaction sociale dans le but d'établir les contacts sociaux et de les maintenir.

2.4.2. Les travaux de Baliaba sur l'apprentissage social (2014)

Baliaba (2014), évoque les travaux sur le modelling ou tout simplement apprentissage de cette notion à travers l'imitation. Dans la psychologie en général, la compréhension de cette notion exige nécessairement qu'on la distingue de l'identification. Celle-ci implique toujours ou presque l'imitation, alors que l'inverse n'est pas vrai, quant au fond, on peut imiter une personne, en adoptant un geste, une attitude, une manière d'être sans s'identifier à elle. Cela veut dire que l'imitation peut être délibérée, volontaire et inconsciente, tandis que l'identification est toujours inconsciente. Il est question dans la théorie de montrer que le modelage s'opère par pure et simple reproduction du comportement d'un modèle et constitue par la même occasion le moyen d'apprentissage de nombreux comportements structurés. En plus donc de l'influence du milieu on enregistre celle des facteurs personnels tels que les croyances, les attentes, les émotions qui spécifient la reproduction du comportement d'un modèle dans des circonstances déterminées en fonction des conséquences qu'ils entraînent pour la personne.

2.4.3. Du point de vue de Selosse (1997 :88) sur la théorie de l'apprentissage social

Selosse (1997 : 88), relève que pour les tenants des théories de l'apprentissage social, le comportement déviant n'est pas une réponse au rejet parental, ni aux frustrations, mais relève plutôt d'un conditionnement spécifique. En d'autres termes, le renforcement et la modélisation des réactions des sujets, la participation à un milieu déviant suscitent des actes qui, par imitation et influences particulières, dérogent des conduites généralement admises. Il reprend Bandura (1963-1968 :99) qui a enregistré l'apprentissage des réponses agressives par les enfants élevés par des parents vindicatifs et suggère qu'il convient de noter que pour cet auteur, la persistance de la délinquance ne dépend pas de l'ineffectivité de la punition, mais

tient surtout au fait que le répertoire des réponses des délinquants reste limité aux conditionnements éducatifs primaires qui sont dès l'apprentissage enfantin antisociaux.

2.4.4. Travaux de Born (2005 :14) : sur la théorie de l'apprentissage social

Selon Born (2005 :14) a généralement dégagé trois caractéristiques majeures de l'apprentissage social des conduites déviantes :

- L'apprentissage des conduites déviantes s'accompagne d'un apprentissage de valeurs non-conformes aux valeurs communément admises dans la société ;
- Les valeurs s'apprennent par l'imitation de modèles ou par renforcement vicariant ;
- Les modèles sont les personnes qui composent le groupe de référence du sujet.

En accord avec les principes de l'apprentissage social, Born (1987 : 14) considère donc le choix du groupe de référence et les valeurs qui y sont véhiculées comme deux aspects essentiels pour la compréhension des conduites déviantes chez les jeunes. Pour lui, l'adoption de comportements socialement problématiques peut dépendre :

- De l'appartenance à un quartier ;
- De la classe sociale des parents (moyens ou inférieurs) ;
- Du choix des amis, des valeurs véhiculées par le groupe des pairs ;
- Des attentes de renforcement, du sentiment de maîtrise de son avenir ;
- De l'autoévaluation de soi.

Puis Born (1987 : 31) retient de la théorie de l'apprentissage sociale que :

- L'individu adopte tel ou tel comportement parce qu'il attend de ce comportement tel résultat (en raison d'expérience précédentes renforcées ou en raison de l'observation de modèles) ;
- Les indices sociaux qui peuvent servir de renforcement ou de sentiment discriminatif sont subtils et se situent dans son environnement et plus spécialement dans l'environnement signifiant ;
- Les mécanismes cognitifs d'attente ainsi que de fixation d'objectifs et d'anticipations sont essentiels pour la réalisation du passage entre renforcement et comportement.

2.5. Lien théorique de l'apprentissage social de Bandura (1980) avec notre étude

L'apprentissage social repose sur des fondements qui proviennent à la fois des approches béhavioristes et cognitivistes, et s'enracine dans la croyance en un processus régulateur par lequel trois variables s'influencent mutuellement : la personne, le comportement et l'environnement. Dans l'apprentissage social, le comportement est un déterminant interactif qui exerce une influence sur l'environnement comme sur l'individu. La théorie de Bandura s'assoit sur la conception behavioriste selon laquelle l'environnement influe sur le comportement des gens, mais reconnaît également le rôle important joué par les facteurs cognitifs internes dans le processus d'apprentissage. Ainsi, les individus ne répondent donc pas seulement à des stimuli, mais ils les interprètent.

En effet, cette théorie postule que les déterminants du comportement ne sont pas innés mais appris et que la cognition joue un rôle de premier plan. Cette théorie a trois piliers théoriques fondamentaux, que sont l'apprentissage par observation (vicariant), les processus symboliques et autorégulateurs. Pour Bandura (1977), l'être humain fait son apprentissage c'est-à-dire l'acquisition de compétences et de connaissances, en faisant aussi appel à des mécanismes internes donc, le cerveau, ou à des processus mentaux non directement observables.

Selon lui, « à partir de l'observation d'autrui, nous nous faisons une idée sur la façon dont les comportements sont prévus. Plus tard, cette information sert de guide pour l'action ». Autrement dit, l'apprentissage par modelage consiste à apprendre un nouveau comportement en observant un model et les conséquences qui en résultent pour celui-ci.

Il faut donc prêter l'attention au model observer. Le processus de modelage permet aux observateurs débutants de visualiser les compétences à acquérir de « découvrir les caractéristiques essentielles de la compétence, d'organiser et d'évaluer ce qu'ils savent, et d'accorder une attention particulière aux éléments qui leur manquent ». La démonstration fournit un but à atteindre ainsi que la direction emprunté pour y parvenir. Selon Bandura (2007 : 551), l'apprentissage peut s'effectuer soit par expérience directe en procédant par tâtonnement ou essai erreur, soit par observation. Pour lui, « le moyen le plus efficace de transmettre l'information sur une compétence est le modelage de celle-ci ». En plus, « l'exposition à des modèles réels ou symboliques manifestant des compétences et des stratégies utiles augmente la croyance des sujets en leurs propres capacités. C'est à ce concept de croyance en ses aptitudes que Bandura se repère lors qu'il utilise les termes « autoefficacité » ou « sentiment d'efficacité personnelle ». L'augmentation de la motivation nécessaire à la

réalisation d'une tâche figure également au rang des bénéfices associés à l'apprentissage par modelage. En effet, l'observateur exposé à un model complet qui effectue une tâche avec succès est plus à même de s'engager dans son propre apprentissage puisqu'il est en mesure d'anticiper le bénéfice d'un tel comportement.

De plus, si l'observateur porte de l'intérêt au model, il sera beaucoup plus susceptible de lui accorder l'attention. L'individu est non seulement attentif au model, mais il fait une sélection, un tri dans les éléments qu'il observe et en extrait ceux qu'il juge informant dans son observation. Cette sélection est influencée par l'expérience passée de l'individu, mais en plus de l'influence dans sa sélection, cela influencera dans l'interprétation qui sera faite. Si les individus sont influencés dans leur observation par leurs expériences passées, ou observations passées, ils ne le font que par celles dont ils se souviennent. Ici intervient alors ce que Bandura nomme le processus symbolique. L'individu par de représentation verbale ou imagée va concerner en moire le model observé. Il s'agira pour l'individu d'effectuer une sorte d'association entre ce qu'il entend et ce qu'il voit. En fait, l'individu convertit le comportement observé en un codage verbal. La plupart des mineurs de la maison d'arrêt de Sarh sont des illettrés et ils ne peuvent qu'apprendre en observant, en retenant et en reproduisant. Si on a été attentif au model et qu'on a bien enregistré les informations que celui-ci nous a envoyées, l'individu est capable de reproduire ce qu'il a observé. Le processus motivationnel est capital car, il faut avoir envie d'imiter pour que le mécanisme se mette en place. La récompense et la punition joue aussi un rôle important dans la motivation. Si on voit quelqu'un être recommencé ou puni, on reproduira ou non le comportement du model observé. Car, « ce n'est pas seulement du model qui est appris, mais ce sont les anticipations des récompenses ou de punition qui ont un impact sur le comportement de l'individu en se mettant à la rééducation des mineurs en détention, ce dernier souhaite à la fin de ce processus d'apprentissage obtenir une formation qui peut le transformer pour une réinsertion dans la famille. En plus, dans le renforcement vicariant, les individus profitent de leurs erreurs mais aussi de celle du modèle observé. Si le sujet observé est récompensé ou puni, l'observateur va soit limiter soit éviter de reproduire le comportement observé.

L'impact du model est multiple car en développant des attentes liées à la probabilité d'atteindre certains buts, les sujets observateurs se construisent une représentation subjective de la situation observée. Par contre, même s'il y'a une constante du model observé, le sujet observateur reproduira un comportement observé si le model ainsi que lui-même possède des

caractéristiques similaires. S'il est vrai que l'on apprend en observant, nous apprenons également par les conséquences de nos actes.

On se réfère à une conception de l'homme comme un individu isolé, actif face aux influences de l'environnement. L'apprentissage social va au contraire étudier l'homme dans ses aspects sociaux, c'est-à-dire analyser les conduites sociales, les attitudes, le rôle de la culture dans le modelage des conduites. Bandura met l'accent sur les concepts de cognitions tout en valorisant le fait que selon la manière dont l'individu traite l'information, il y aura une influence sur le comportement. En effet, les facteurs cognitifs dans la théorie de l'apprentissage social reposent sur la capacité de l'individu observateur à apprendre, à comprendre la ou les situations, et à formuler à la probabilité d'atteindre ses buts et ainsi d'anticiper les conséquences potentielles. Ceci peut se résumer par le fait de : maintenir un comportement en l'absence de stimulation externe ; guider le comportement à partir d'observation d'information recueillies ; résoudre mentalement de problèmes ; vérifier l'exactitude de la pensée.

Lorsque nous observons nos propres comportements, comparons nos résultats à des normes existantes, lorsque nous rivalisons avec d'autres, nous nous demandons si nous nous atteignons l'objectif que nous nous fixons, nous nous récompense et à l'inverse nous punir si le résultat n'a pas été atteint. Pour Bandura (1977), l'individu exerce lui-même une influence sur ses actions en interaction dynamique avec son environnement. Ainsi, selon la notion d'autorégulation, le sujet social est capable de participer à la motivation, à la guidance et à la régulation de ses actions par le biais de l'auto observation et de l'évaluation de ses résultats en rapport avec ceux attendus puis par la comparaison congestive de sa ligne de conduite.

L'apprentissage social est une théorie de la décision de carrière. Elle propose que le cheminement de la carrière soit influencé par quatre catégories de variables : les facteurs génétiques, environnementaux, les expériences d'apprentissage et les compétences relatives aux tâches. Les facteurs génétiques ont une influence en fonction de leur nature et des normes sociales. Les facteurs environnementaux sont l'ensemble des influences d'ordre social, culturel, politique, économique, les conditions naturelles, les possibilités d'emplois et de formation, le développement technologique, les sources financières de la famille, les lois, les règlements. Pour les expériences d'apprentissages, l'individu agit sur l'environnement pour

amener des changements. Ce sont des expériences au cours desquelles la personne reçoit des félicitations ou de l'attention (renforcement positif ou négatif).

Les compétences relatives aux tâches résultent de l'interaction entre le bagage génétique, les facteurs environnementaux et expériences d'apprentissage. Elles sont à la fois des facteurs d'influence et des influences résultantes. Elles représentent les objectifs de performances que la personne se fixe, ses habitudes de travail, ses processus perceptuels et cognitifs, ses schèmes mentaux et ses réponses émotives.

Pour lui, nous apprenons en regardant les autres et en tentant ensuite de les imiter. L'observation suivie d'une imitation permet de faire une économie dans le processus d'apprentissage. Le fait de pouvoir apprendre par observation rend en effet les individus capables d'acquérir des comportements ou des savoir-faire sans avoir à les élaborer graduellement par un processus d'essais et d'erreurs.

DEUXIÈME PARTIE CADRE METHODOLOGIQUE

CHAPITRE 3 : METHODOLOGIE DE L'ETUDE

La méthode comprend l'ensemble des opérations intellectuelles qu'une discipline met en œuvre pour démontrer, vérifier et établir les vérités qu'elle poursuit. Selon Grawitz (1993 : 285) la méthodologie de recherche « tente donc de déduire les distorsions et d'éliminer les facteurs arbitraires en empruntant des techniques scientifiquement éprouvées ». À partir de cette conception, la méthode apparaît comme un ensemble de règles indépendantes de toute recherche, mais visant des formes de raisonnement qui rendraient accessible la réalité à saisir.

Selon Del Bayle (2000) la méthodologie de recherche dans certaines approches, "la marche rationnelle de l'esprit pour arriver à la connaissance ou à la démonstration de la vérité. En se référant à cette définition, on considèrera la méthode d'une recherche comme l'ensemble des opérations intellectuelles permettant d'analyser, de comprendre et d'expliquer la réalité étudiée. Par-là, la méthode désigne donc une démarche logique, indépendante du contenu particulier de la recherche, et qualifie des processus et des formes de perception et de raisonnement destinés à rendre intelligible la réalité à appréhender.

D'une manière précise, la méthodologie est le chemin est un ensemble des procédés adoptés par un étudiant ou chercheur pour atteindre le résultat. Dans cette partie nous précédon à la description de la méthode et des procédés empruntés pour les collectes des données aux fins d'analysés et de vérification des hypothèses émises.

Notre travail de recherche a pour but d'établir un lien existe entre le vécu psychosocial et la réhabilitation comportementale chez les détenus mineurs. L'enquête est menée auprès des détenus mineurs à la prison de Sarh, située au Sud du Tchad dans la région du Moyen-Chari, au département de Barh Kôh, dans le 6^e arrondissement et au quartier Maïgara.

En ce qui concerne cette partie du travail, notre réflexion s'oriente et s'articule sur les points ci-dessous :

- Le rappel des éléments de la problématique ;
- Les déterminations de type de recherche ;
- La définition de la population ;
- La présentation de sites de collecte des données ;
- L'échantillonnage ;
- La description de la technique d'analyse des données ;
- La description des variables, indicateurs, des modalités ;

3.1. TYPE DE RECHERCHE : CHOIX DE METHODE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre notre recherche nous avons opté pour une recherche de type qualitative de nature exploratoire et explicative. La méthode est définie comme la marche rationnelle de l'esprit pour arriver à la connaissance ou à la démonstration de la vérité. Elle est une conception globale des principes, des démarches permettant d'aborder un phénomène. Aktouf cité par Nomo (2017) souligne que : « la méthode est la procédure logique d'une science, c'est-à-dire l'ensemble des pratiques particulières qu'elle met en œuvre pour que le cheminement de ses démonstrations et ses théorisations soient clair, évident et irréfutable ». L'objet de recherche étant de déterminer le lien significatif entre le vécu psychosocial et la réhabilitation comportementale chez les détenus mineurs à la prison de Sarh. Dans l'approche qualitative de nature, le chercheur part d'une situation concrète comportant un phénomène particulier qu'il ambitionne de comprendre et non de démontrer, de prouver ou de contrôler. Il veut donner sens au phénomène à travers ou au-delà de l'observation, de la description de l'interprétation et de l'appréciation du contexte et du phénomène tel qu'il se présente.

Cette méthode fait recours à des techniques de recherche qualitative pour étudier des faits particuliers (études de cas, observation, entretiens semi-structurés ou non-structurés, analyse des documents et la compilation des données recueillies etc.). Le mode qualitatif fournit des données de contenu, et non des données chiffrées. Elle se caractérise par une approche qui vise à décrire et à analyser, à explorer les performances d'une personne, la culture et le comportement des humains et de leurs groupes, évaluer une action. Par conséquent, elle insiste sur la connaissance complète ou holistique du contexte social dans lequel est réalisée la recherche, s'intéresse aux significations et interprétations que l'individu se fait de son environnement.

La phénoménologie est une science de vécus humains, se donne pour tâche d'étudier ce qui est dans le champ à l'objectivité en allant au-delà de la subjectivité humaine, pour aborder l'essence même du phénomène (Bordeleau, 2005). Elle comporte un questionnement, une visée, une méthode et une attitude puisqu'elle s'intéresse à l'expérience empirique et existentielle (Bordeleau, 2005). La phénoménologie est utilisée lorsqu'un chercheur cherche à comprendre et décrire les expériences des individus vécues quotidiennement par rapport à un phénomène (Creswell, 2014 ; Nda, 2015), les perceptions et les perspectives des personnes relatives à une situation particulière (Leedy & Ormrod, 2015 : 273). À travers cette méthode,

le chercheur tente de comprendre et décrire la manière dont les personnes perçoivent et donnent du sens à leurs expériences, croyances, attitudes, sentiments, émotions et convictions par rapport à un phénomène (Denscombe, 2010 : 94). Pour Eddles-Hirsch (2015), les phénoménologues cherchent à comprendre la façon dont les participants interprètent le monde quotidien et perçoivent que l'expérience humaine du monde quotidien.

La phénoménologie souligne la possibilité d'une multiplicité de réalités en rejetant l'universalité dans la réalité (Denscombe, 2010 : 97). Denscombe (2010 :97) indique que la réalité varie d'une situation à l'autre, d'une culture à l'autre. Ce qui soulève la question du dynamisme dans les expériences vécues par les individus. Nous choisissons la méthode phénoménologique afin d'atteindre le but de recherche que nous nous sommes au départ. Selon N'Da (2015), la phénoménologie privilégie le point de vue des sujets de l'action et accorde d'importance à l'interprétation que le sujet donne à des événements qu'il vit. D'après Creswell (2014), la recherche phénoménologique est une conception d'investigation provenant de la psychologie et philosophie à laquelle le chercheur décrit les expériences vécues des individus par rapport à un phénomène comme décrit par les participants. Selon la perspective phénoménologique, le chercheur porte son observation rigoureuse sur l'expérience vécue de plusieurs personnes par rapport à un phénomène (Creswell, 2014 ; N'Da, 2015).

3.1.1. Rappel des éléments de la problématique

Notre sujet cherche s'articule sur le vécu psychosocial et la réhabilitation comportementale chez les détenus mineurs à la prison de Sarh. Les constations et le contexte de l'étude posent le problème de l'impact du vécu psychosocial sur la réhabilitation comportementale chez les détenus mineurs. Plus précisément l'expérience carcérale chez les détenus mineurs impacte sur leur capacité à éviter des comportements non valorisants dans la vie sociale. Nous voulons comprendre l'interaction entre le vécu psychosocial et la réhabilitation comportementale chez les détenus mineurs dans le milieu carcéral.

3.1.2. Hypothèse générale

L'hypothèse générale se traduit comme celle qui pilote la réflexion, oriente la lecture du chercheur tout en l'aidant à opérer certains choix ayant traits aux objectifs précis que l'étude. Elle peut être définie comme une affirmation provisoirement suggérée comme explication du phénomène. C'est en fonction de l'hypothèse formulée que le chercheur sélectionne les faits observés.

Dans le cadre de notre étude, La réponse provisoire à notre question générale est formulée comme la suivante : « Le vécu psychosocial détermine la réhabilitation comportementale chez les détenus mineurs ». Notre hypothèse générale permet de relier la variable que nous sommes supposés manipuler à savoir la variable indépendante (VI) et celle sur qui nous allons observer les effets de la première, c'est à dire la variable dépendante(VD). Cette relation nous permet d'avoir :

- ❖ La variable indépendante (VI) : le vécu psychosocial
- ❖ La variable indépendante (VD) : la réhabilitation comportementale chez les détenus mineurs.

3.1.3. Description de l'hypothèse générale et opérationnalisation des variables

Une variable indépendante est celle dont le changement de valeur influe sur celui de la variable dépendante. C'est la variable qu'on manipule dans l'expérimentation et qui évoque la cause qui produit l'effet lorsqu'on postule une relation de cause à effet. En opérationnalisant la variable indépendante de l'hypothèse générale, nous trouvons les modalités qui vont constituer les variables indépendantes des hypothèses de recherche ; et nous obtenons en suite :

- VII : le renforcement vicariant chez les détenus mineurs à la prison.
- VI2 : le renforcement direct chez les détenus mineurs à la prison.

3.1.4. La définition des variables de l'étude

La définition des variables de l'étude consistent à ressortir les modalités, les indicateurs, les indices de la Variable Indépendante et Variable Dépendante qui sont les suivants :

Variable Indépendante (VI) : le vécu psychosocial

Comme signale N'da (2015 : 74), une variable indépendante est celle dont le changement de valeur influe sur celui de la variable dépendante. C'est la variable qu'on manipule dans l'expérimentation et qui évoque la cause qui produit l'effet lorsqu'on postule une relation de cause à effet. Son opérationnalisation permet d'obtenir deux modalités qui sont :

Modalités 1 : renforcement vicariant

Indicateurs : Imitation des comportements signifiants symboliques dans le milieu de vie

Indice :

- Reproduction des paroles des autres
- Reproduction des gestes des autres
- Reproduction de façon de vivre des autres

Modalités 2 : renforcement direct

Indice :

- Utilisation itérative des comportements
- Utilisation constante des mêmes gestes
- Utilisation du même répertoire langagier

Variable Dépendante (VD) : réhabilitation comportementale

D'après N'da (2015) une variable dépendante est une variable dont la valeur varie en fonction de celle des autres. C'est l'effet présumé dans une relation de cause à effet, et en recherche expérimentale, c'est la variable qu'on ne manipule pas mais qu'on observe pour évaluer l'incidence sur elle des changements intervenus dans les autres variables (variable dépendante). Cependant les modalités qui permettent sa mesure sont les suivantes :

Modalités 1 : Recherche des conduites socialement valorisées

Indicateurs : Capacité à éviter les actes transgressifs

Indice :

- Les vols
- Les bagarres et agressions
- Les atteintes aux mœurs

Indicateurs : Capacité à éviter les automutilations

Indices :

- Les blessures volontaires
- Les coupures volontaires
- Les brûlures volontaires

Modalité 2 : Acquisition des normes et valeurs positives

Indicateur : Fréquentation des groupes socialement valorisés

Indices :

- La rareté des punitions
- Le respect du règlement intérieur
- Le respect de l'autorité

Tableau I : Présentation synoptique des hypothèses, des variables

Hypothèse générale	Variable indépendance	Modalités	Indices	Variable dépendante	Modalités	Observations		
						-	+	±
Vécu psychosocial détermine la réhabilitation comportementale chez les détenus mineurs	Vécu psychosocial	Renforcement vicariant	<p>Tendance à la reproduction des paroles des autres</p> <p>Tendance à la reproduction des gestes des autres</p> <p>Tendance à la reproduction de façon de vivre des autres</p>	Réhabilitation comportementale	Fortement			
		Renforcement direct	<p>-Tendance à répéter ses comportements</p> <p>-Utilisation constantes des mêmes gestes</p> <p>- Utilisation du même répertoire langagier</p>		<p>Faiblement</p> <p>Pas du tout</p>			

3.1.5. Les hypothèses de recherche

L'hypothèse est un *énoncé affirmatif écrit au présent de l'indicatif*, déclarant formellement une relation anticipée et plausible entre des phénomènes observés ou imaginés. C'est une supposition ou une prédiction fondée sur la logique de la problématique et des objectifs de recherche définis. C'est la réponse anticipée à la question de recherche posée.

N'da (2015) nous fait savoir que l'hypothèse de recherche établit une relation qu'il faudra vérifier en la soumettant ou en la comparant aux faits. C'est une relation supposée entre les concepts ou précisément entre les attributs des concepts qui représentent les phénomènes observés et servent à les décrire. L'hypothèse demande à être confirmée ou à être infirmée par l'épreuve de la confrontation aux faits. De ce fait, nous avons l'hypothèse générale qui est issue de la question générale de recherche et les hypothèses spécifiques issues de l'opérationnalisation des questions spécifiques de recherche.

Nous avons bâti cette investigation autour deux hypothèses de recherche intitulées comme suit :

HR1 : Le renforcement vicariant détermine la réhabilitation comportementale chez les détenus mineurs à la prison de Sarh.

HR2 : Le renforcement direct détermine la réhabilitation comportementale chez les détenus mineurs à la prison Sarh.

3.2. PRESENTATION ET DESCRIPTION DE SITES DE L'ETUDE : LA PRISON DE SARH(TCHAD)

Au cours de son histoire la prison de Sarh a connu d'importantes mutations. La présentation de ce milieu pénitencier aborde son historique, sa description, puis son organisation ainsi que son fonctionnement.

3.2.1. Position géographique

Pour des raisons liées à cette étude, la ville de Sarh a été choisie comme site d'étude en particulier la maison d'arrêt. Troisième ville du Tchad après Ndjamena, la capitale administrative et Moundou capitale économique. Sarh (nommé Fort- Archambault jusqu'en 1972) situé dans la région du sud du pays, sur le fleuve Chari, à proximité de la frontière avec

la République Centrafricaine et s'affirme comme le siège des institutions étatiques et privées et apporte une bouffée d'air à l'économie nationale.

Comme la plupart des villes du Tchad, Sarh ploie sous une croissance démographique accélérée avec plus 110000 habitants. Ville cosmopolite. Majoritairement peuplé d'autochtones sont les Tounia et les Sar (Koukaga), et des tribus environnantes, la ville accueille toutes les autres ethnies du triangle national. Avec son caractère pluridimensionnel : ville résidentielle, ville commerciale et ville administrative, elle abrite de nombreuses institutions étatiques et privées. A l'instar d'autres villes africaines, le secteur informel est très développé. Sarh est le chef-lieu de la région du Moyen-Chari et du département du Barh Kôh.

La prison de Sarh est située à 7 km et au sud-ouest de la ville de Sarh dans le quartier Kissimi et couvre environ 600 m².

3.2.2. Historique, Organisation et fonctionnement de la prison de Sarh

La maison d'arrêt de Sarh est une prison nouvelle construite à la norme internationale en 2014. La population carcérale de la maison d'arrêt de Sarh est composée de deux catégories d'acteurs, à savoir : d'une part, le personnel de l'administration composé des services suivant : quatre(4) régisseurs, deux(2) contrôleurs pénitentiaires , deux (2) agents de réinsertion sociale, un (1) greffier comptable, cinq(5) surveillants pénitentiaires, dix(10) Garde Nationale Nomade du Tchad (GNNT) qui sont les gardiens de prisons et un infirmier appelé major . Et d'autre part, les détenus que l'on regroupe en plusieurs critères : les hommes et les femmes, les sains et les malades, les mineurs et les majeurs, les condamnés et les prévenus, les délinquants primaires, les récidivistes et les caïds.

Le bâtiment de la maison d'arrêt de Sarh contient 32 chambres dont : deux bureaux pour les gardiens de prisons, deux magasins qui permettent de garder les vivres des prisonniers sous la gestion du greffier comptable, deux bureaux réservés aux avocats pour visiter et auditionner les clients, deux (2) parloirs pour les visites des parents, amis etc., deux(2) chambres au quartier des mineurs ; douze (12) chambres au quartier des hommes condamnés, cinq (5) chambres au quartier des hommes prévenus, deux (2) chambres au quartier des femmes prévenues et condamnées et trois (3) chambres au quartier des hommes inculpés. Nous avons aussi une mosquée, une église catholique et protestante construites en

Hangar pour la célébration des cultes. Ensuite nous avons observé deux hangars construits par PRAJUST pour la formation en soudure et pour la formation en couture.

Les détenus de la maison d'arrêt de Sarh ont accès à deux repas par jour. Il s'agit du haricot cuit servi le matin comme le petit-déjeuner entre 7 heures et 8 heures et le couscous du sorgho ou maïs (la boule communément appelé au Tchad) accompagné par la sauce de gombo sec et du poisson séché ou parfois frais (quelques rares de fois de la viande de bœuf) servi à partir de 14h 30 minutes comme le déjeuner.

3.2.3. État signalétique et statistique de la prison de Sarh

La prison avait été construite pour une capacité d'accueil 400 places, on compte en 2021 plus de 500 personnes incarcérées dans cet établissement. Nous avons plus de 485 hommes dont 375 condamnés, 40 prévenus et 70 inculpés. Les femmes sont au nombre de trois (3) dont une condamnée et deux inculpées et les mineurs sont au total (7) sept, dont (2) deux condamnés pour une durée de deux ans, un (1) condamné pour une durée de cinq ans emprisonnement et quatre (4) sont inculpés. La maison d'arrêt de Sarh, compte cinq (5) quartiers dont les principaux sont : le quartier des femmes prévenues et condamnées, des mineurs, le quartier VIP, le quartier des hommes condamnés, quartiers des hommes prévenus et enfin le quartier des hommes inculpés. Une séparation est nettement observée, entre les quartiers de mineurs, des femmes, des malades et des condamnés. Aucune distinction n'est cependant pas faite sur le statut des détenus ; prévenus et condamnés vivant dans un foisonnement qui est encouragé par la surpopulation carcérale.

Tableau II : Présentation de la population carcérale selon le sexe et la catégorie pénale en 2021 de la maison d'arrêt de Sarh

Catégories pénales	Hommes	Femmes	Mineurs	Total	Pourcentage
Condamné (e) s	375	01	03	379	76,56
Inculpé(e)s	70	02	04	76	15,35
Prévenu(e)s	40	00	00	40	08,08
Total	485	03	07	495	100
Pourcentage	97,97	0,60	1,41	100	

3.3. POPULATION DE L'ETUDE

Pour Grawitz (2004 : 319) la population est un ensemble fini ou infini d'éléments définis à l'avance sur lesquels portent les observations. La population de l'étude peut être considérée comme un ensemble des individus sur lesquelles on peut faire une étude statistique. Par individus, on entend le nombre d'unités sur lesquelles portent les observations.

Dans cette partie nous avons deux types de population à savoir : la population cible, la population accessible.

3.3.1. Population cible

La population cible est l'ensemble de la population que les résultats de l'enquête devraient représenter. La population cible peut être celle d'un pays entier ou d'une seule région. Elle englobe à cet effet la population accessible et l'échantillon. C'est celle que selon Tsafack (2004) appelle population souche et qui englobe l'ensemble des individus répondant aux critères généraux de l'étude. Ce sont ceux chez qui s'applique en principe la proportion de recherche. Elle peut couvrir un arrondissement, un département, une région ou un pays.

Dans le cadre de notre étude, la population cible est constituée de l'ensemble des détenus mineurs à la prison dans la région du Moyen-Chari au moment où nous faisons notre étude. Les membres de cette population doivent donc être à même de fournir des informations pertinentes au chercheur.

3.3.2. Population accessible

La population accessible c'est une partie de la population cible qu'on peut facilement atteindre ou approcher. C'est celle que le chercheur peut véritablement avoir à porter de main. Celle à laquelle il peut facilement avoir accès.

Dans le cadre de notre étude, la population accessible qui nous intéresse est constituée de l'ensemble des détenus mineurs condamnés et prévenus à la prison de Sarh sans distinction d'âge ni de motif d'incarcération au moment où nous faisons notre étude. Ces mineurs, bien qu'appartenant à des milieux différents sont plus concernés par notre recherche et par conséquent mieux aguerris pour répondre à nos questions et fournir en matière d'appréciation la situation de détention et des difficultés auxquelles ils font face dans le processus de la réhabilitation comportementale.

Tableau III : Description de l'échantillon

Participants	Sexe	Age	Motif d'incarcération	Nombre d'année ou mois de détention
Odile	Féminin	16 ans	Avortement	04 ans
Mahamat	Masculin	17 ans	Viol	03 ans
Christian	Masculin	15 ans	Vol	06 mois

3.4. TECHNIQUE D'ECHANTILLONNAGE

Compte tenu du type de recherche, nous avons utilisé la méthode d'échantillonnage du choix raisonné, adaptée aux études qualitatives (Depelteau, 2003). Ce type d'échantillonnage consiste à sélectionner des personnes présentant les caractéristiques au sein d'une population et beaucoup plus les personnes disposées et disponibles à participer à la recherche. Le choix raisonné visant à faire une sélection préalable au sein d'un groupe qui est bien connu (Grawitz, 1996). Ainsi, ce mode se fait sur la base d'une ou de plusieurs caractéristiques fixées à l'avance. L'objet est de recueillir les renseignements sur les membres de la population ayant ces caractéristiques. Dans notre cas, cet échantillon du choix raisonné est adapté au fait observé. Notre technique d'échantillonnage a été choisie en fonction du problème que notre étude aborde : le vécu psychosocial en prison chez les détenus mineurs.

3.4.1. Échantillon

N'da (2015) un échantillon est un sous-ensemble d'éléments ou de sujets tirés de la population, qui sont sélectionnés pour participer à l'étude. L'échantillon c'est la fraction de la population sur laquelle porte l'étude. Il doit être représentatif de cette population, c'est-à-dire que certaines caractéristiques connues de la population doivent être présentées dans tous les éléments de l'échantillon. L'utilisation d'un échantillon comporte des avantages certains sur le plan pratique, mais encore faut-il qu'il représente fidèlement la population d'étude. Pour extraire notre échantillon, nous allons d'abord procéder à l'échantillonnage. Tout compte fait, nous ne retiendrons pas tout le monde raison pour laquelle, ils doivent remplir certains critères de sélection :

Critères inclusion pour les détenus mineurs :

- Être un ex mineur condamné à la prison de Sarh âgé de 12 à 18ans ;
- Être ex mineur condamné à la prison de Sarh allant de la période d'étude ;
- Être un ex mineur condamné à la prison de Sarh d'origine tchadienne ;
- Être mineur condamné et/ou prévenu à la prison de Sarh âgé de 12 à 18 ans ;

Critères d'inclusion pour les responsables de la prison

- Être un responsable à la prison de Sarh.

Critères d'exclusion :

- Être un condamné à la prison de Sarh âgé de plus de 18ans ;
- Être un prisonnier d'autres prisons que la prison de Sarh ;
- Être un ex mineur condamné à la prison de Sarh d'origine étrangère.

3.5. TECHNIQUES ET INSTRUMENTS DE COLLECTE DE DONNEES

Plusieurs instruments permettent la collecte des données. Parmi les nombreux instruments de recherche en sciences sociales nous pouvons citer entre autres : L'interview, le focus group discussion, les tests, le questionnaire, l'entretien semi-directif. Nous avons choisi dans le cadre de cette étude l'observation et l'entretien semi-directif qui nous ont semblé l'instrument de communication adéquat entre les enquêtés et nous. Ce sont des instruments que nous allons utiliser pour collecter les données sur le terrain en vue de vérifier ses hypothèses. D'après Gauthier (1987) les hypothèses contiennent des concepts qui sont mesurés à l'aide des entretiens.

3.5.1. Les instruments de collectes de données

Comme principal outil nous avons fait usage du guide d'entretien pour les collectes de données. À l'aide de cet outil, plusieurs instruments tels que les entretiens (entretiens directs, semi directs et non directs), l'observation et le guide d'entretien pour recueillir les informations auprès des responsables et chez les détenus mineurs à la prison de Sarh.

3.5.1.1.L'entretien semi-directif

Selon Blachet et Gotman (1987), l'entretien de recherche est un entretien entre deux personnes, un interviewer et interviewé conduit et enregistré par l'interviewé ce dernier ayant pour objectif de favoriser la production d'un discours linéaire sur un thème défini dans le cadre de recherche. C'est une situation d'échange entre un interlocuteur ou chercheur et un appartenant ou enquêté. L'instrument par lequel nous avons collecté les données dans cette étude est l'entretien. En effet, Grawitz (1979 : 690-692) affirme de l'entretien qu'il est :

Une forme de communication établie entre deux personnes qui ne connaissent pas, ayant pour but de recueillir les informations concernant un objet précis [...]. C'est une communication orale, ayant un but de transmettre des informations de l'enquêté à l'enquêteur.

Azioun (2018), indique que l'entretien semi-directif est une conversation ou un dialogue qui a lieu généralement entre deux personnes. Il s'agit d'un moment privilégié d'écoute, d'empathie, de partage. Le chercheur ayant établi une relation de confiance avec son informateur va recueillir un récit en s'appuyant sur un guide préalablement testé et construit à l'issue de travaux de recherche exploratoire. C'est en ce sens que Laforest & al. (2011) argumentent aussi que l'entretien semi-dirigé est une méthode qui permet de recueillir de l'information qualitative.

L'entretien semi-dirigé donne l'accès aux perceptions et aux opinions, il révèle des problèmes plus cachés ou plus difficilement observables, mais préoccupants dans certains secteurs ou segments de la population. Appelé aussi l'entretien individuel, Baribeau & al. (2012) affirment qu'il permet de recueillir le point de vue des individus, leur compréhension d'une expérience particulière, leur vision du monde, en vue de les rendre explicites, de les comprendre en profondeur ou encore d'en apprendre davantage sur un objet donné. L'entretien individuel est considéré comme un instrument privilégié pour mettre à jour sa représentation du monde. Contrairement à l'entretien directif, l'entretien semi-directif n'enferme pas le discours de l'interviewé dans des questions prédéfinies, ou dans un cadre fermé. Il lui laisse la possibilité de développer et d'orienter son propos (Eureva, 2010).

Et le sujet que nous traitons est lui aussi plus que sensible. C'est du fait de cette connotation négative qu'évoque le vécu psychosocial en prison.

Il s'agissait de préciser ici le lieu du déroulement de l'entretien, les modalités données aux participants. Avant tout, ces entretiens commençaient toujours par la présentation formulaire de consentement éclairé aux participants afin de matérialiser l'accord entre nous et le consultant, et également préciser l'aspect confidentiel des informations recueillies. Il s'agit des commodités infrastructurelles : la chaise de l'étudiant chercheur, une table pour deux, un stylo et du papier pour noter des éléments non verbaux du discours du sujet. La durée de l'entretien était de 30 à 45 minutes par session des entretiens.

3.5.1.2. Le guide d'entretien

Le guide d'entretien est un instrument de collecte des données qui est utilisé par l'enquêteur pour réaliser des entretiens dans les recherches à caractère qualitative. Il est une suite de questions composées à partir des thèmes et sous-thèmes évoqués dans la recherche.

Il est composé de questions qui mettent les sujets dans les situations particulières, il permet une autoévaluation de l'enquêté. Le guide d'entretien fait en sorte que l'enquêté ait une vision objective de lui-même, il permet donc au chercheur de mesurer l'image que le sujet a de lui-même et donne donc des résultats en partie subjectifs. Le guide permet également de rendre compte des comportements qui nous intéressent en fonction des items et de la pertinence de leur nature, elle permet le recueil des informations en vue de comprendre et d'expliquer les faits, de définir un cas, une situation, une demande parmi un grand nombre de possibilités. Il a but de recueillir l'information factuelle sur les événements ou des situations connues, des attitudes, des croyances, des connaissances, des sentiments et des opinions. Nous avons cet instrument pour plusieurs raisons.

3.5.2. Construction de guide d'entretien

Notre guide d'entretien a été construit à partir des axes décrits dans nos centres d'intérêts. Nous nous sommes servis d'indices afin de formuler les questions qui rendaient compte de nos modalités. La conception du guide d'entretien prenait également en compte d'instruction de la population, ceci de manière à le rendre plus accessible pour notre échantillon. Les éléments d'identifications ont été introduits afin d'assurer du respect des critères d'inclusion. En tout état de cause, nous leur proposons le formulaire de consentement éclairé pour attirer leur attention sur l'importance de la recherche et garantir la

confidentialité des données recueillies. La collecte des données s'est appuyée sur les entretiens qui sont des certaines souplesse dans sa pratique. Nous avons opté pour le guide d'entretien ci-dessous comportant un ensemble de thèmes relatifs au vécu psychosocial à la prison. Le guide d'entretien une liste de questions mais un outil qu'il faut apprendre à adapter au contexte de l'entretien. Il est composé de toutes les thématiques devant être abordées.

3.5.2.1.Présentation de guide d'entretien

Le guide d'entretien a été fait le but de recueillir les données ou des informations de l'interviewé. Ces informations ont permis de mieux cerner notre problème et d'éprouver nos hypothèses sur la base de la théorie de Bandura(1980). Pour mener ces entretiens, nous sommes partis d'une grande question afin de laisser la latitude aux interviewés de s'étendre sur la question dans leurs réponses. Durant les entretiens, nous avons à chaque fois procédé aux questions de contrôle et de relance. Cependant, avant la phase d'échange proprement dite, nous avons eu à préciser les paramètres dudit entretien à l'interviewé, à savoir, l'objectif de l'entretien, le choix de l'interviewé, la possibilité d'enregistrement, les thèmes et les sous-thèmes de l'entretien. Cette procédure visait à obtenir le consentement de l'interviewé sur tous les points.

Guide d'entretien

Identification du répondant :

Sexe : Age : Nombre d'année en prison :

Motif d'incarcération :

Thème 1 : Renforcement vicariant

Sous-thème 1: Imitation des comportements

Sous-thème 2: Tendance à la reproduction des paroles des autres

Sous-thème 3: Tendance à la reproduction des gestes des autres

Sous-thème 4: Tendance à la reproduction de la façon de vivre des autres

Thème 2 : Renforcement direct

Sous-thème 1 : Tendance à réitérer ses comportements

Sous-thème 2 : Utilisation constante des mêmes gestes

Sous-thème 3 : Utilisation du même répertoire langagier

Thème 3 : Réhabilitation comportementale des détenus mineurs

- Fortement
- Faiblement
- Pas du tout

3.5.2.2. Démarche de collectes de données

Dans cette partie, notre travail se décomposera en deux phases : une dite de pré-validation du grille d'entretien qui est la pré-enquête et l'autre la collecte des données proprement dite : c'est l'enquête. La première phase sera effective une fois que la grille d'entretien sera validée par le directeur de la recherche : puis suivra la phase de collecte proprement dite.

3.5.2.2.1. Pré-enquête

Grawitz (2001) souligne l'importance de cette étape lorsqu'elle affirme « la pré-enquête consiste à essayer sur un échantillon réduit un instrument » la pré-enquête établit et définit les liens entre la théorie et les faits observables ; c'est une recherche menée avant la véritable enquête. Il s'agit de la réunion des témoignages recueillies chez les acteurs ou ceux qui côtoient les acteurs. La pré-enquête est donc une étape préliminaire et préparatoire de l'instrument d'enquête afin qu'il soit opérationnel.

Elle consiste à tester sur un échantillon réduit, l'instrument prévu pour l'enquête dans l'optique d'en vérifier la validité et la facilité des questions. Il était question pour nous d'éprouver notre grille d'entretien sur le plan de la forme et du fond. Ceci ayant pour fondement de souligner si possible les lacunes, de les corriger le cas échéant et de s'assurer qu'il répond effectivement à notre objectif.

À ce titre nous avons procédé au test de fiabilité de notre instrument de collecte de données à la prison centrale de Sarh en Novembre 2021 auprès de 10 sujets. Les difficultés liées à la compréhension de certaines questions nous ont amené à corriger, reformuler et

affiner le sens des questions de notre entretien embauché. Ensuite nous avons pu aisément cerner notre sujet d'étude ainsi que notre population cible, et améliorer notre instrument des collectes des données qui peut être consulté en annexe.

3.5.2.3. Déroulement de l'enquête et ses difficultés

➤ Déroulement de l'enquête proprement dite

D'une manière générale, l'enquête est une investigation menée dans le but d'élucider ou expliquer une situation donnée. Selon N'Da (2015), généralement dans l'enquête qualitative, les sujets sélectionnés par le chercheur sont invités à s'exprimer de façon libre et approfondie sur des expériences vécues, sur des phénomènes les concernant; ils subissent des entretiens ou interviews. Étant donné que nous avons à faire à des personnes qui ont perdu leur dignité, nous avons choisi la seconde option, la prison étant un lieu public. Pour accéder à la prison et particulièrement au quartier des détenus mineurs à la prison de Sarh, une autorisation du ministère de la justice a été nécessaire. Cette autorisation n'a pas été accordée compte tenu de remaniement ministériel. Tout de même, par l'intermédiaire dudit responsable de l'établissement pénitencier que nous avons l'accès à la prison. Et ce qui nous a permis rencontrer le responsable du quartier des mineurs qui nous a guidé auprès des mineurs ainsi que des gardiens de cette zone en leur expliquant le but de notre présence.

Après avoir constaté que le questionnaire était accessible à tous, nous avons entamé les entretiens auprès des DM. L'enquête proprement dite s'est déroulée du 05 au 06 décembre 2021 auprès de l'ensemble des mineurs avec l'aide des responsables du quartier des mineurs de même que les collaborateurs de certains mineurs.

Au cours de nos échanges, nous évoquions les thèmes et les sous thèmes de notre sujet. Les questionnaires formulés nous servaient de repère et nous envolions, nous faisons de relance pour avoir plus d'informations. Une forte liberté d'expression possible était accordée aux mineurs afin de nous fournir des informations nécessaires tout en prêtant une oreille attentive à tous leurs dires, nous ne leur stoppons, de peur que nous leur étouffions de dire ce qu'ils ressentaient et vécus. Nous utilisons nos instruments de prise de notes tels que les téléphones, bloc note et le stylo.

➤ Les difficultés rencontrées

Dans tout travail, les difficultés n'en manquent pas. Nous avons rencontré d'énormes difficultés liées premièrement à l'acceptation de passer les quelques temps de recherches. Il nous a été relevé que nous avons déposé notre demande de recherche au ministère de la

tutelle; là n'était pas le grand problème mais la situation sanitaire actuelle qui en faisait problème, pour le fait que les stages et les recherches étaient momentanément stoppés pour éviter les risques de contaminations afin de protéger les détenus de la prison. Ensuite nous n'avons pas trouvé des documents relatifs aux statistiques des détenus à la prison de Sarh de l'année en cours. De manière manuelle, nous avons dépouillé les informations qui y sont consignées pour constituer notre base de données. Une autre difficulté est celle de la barrière linguistique car la majorité des mineurs font usage de la langue de localité (Sar, Sara- kaba etc). En fin pour des raisons de sécurité, l'autorisation qui a été délivré par l'Université de Yaoundé I (annexe) n'a pas été suffisante pour avoir accès à la prison centrale de Sarh. Une autorisation de Ministère de la Justice est exigée par les responsables locaux pour cet accès, il a fallu que nous repartions à N'Djamena pour introduire une demande pour cette autorisation de recherche à la prison centrale de Sarh. Nous avons bravé la lenteur administrative n'a été une chose facile pour obtenir cette autorisation.

3.6. INSTRUMENTS D'ANALYSE DE DONNEES

Pour analyser les données collectées à l'aide de notre grille d'entretien, nous nous sommes servis de l'analyse de contenu. Pour réaliser cette opération, nous nous sommes procédés à l'analyse cas par cas correspondant au modèle freudien. Ce modèle repose sur l'élaboration d'un cadre de référence auquel on confronte le contenu du texte. Dans ce cadre peut être établi à priori et se fonder sur des problèmes généraux indépendants du corpus particulier ou au contraire, être progressivement construit encours de lecture d'analyse. Nous allons ensuite faire une synthèse des résultats sous forme de conclusion, faire ressortir les situations problèmes de chacun vis-à-vis de nos cas en dégagant les faits saillants, les facteurs d'aménagement, les limites et les préoccupations dominantes.

L'analyse des données sert à exploiter un matériel qualitatif, le matériel ici c'est bien sûr l'observation et l'entretien semi-directif. Ainsi, pour mieux analyser le matériel, il faut le coder, c'est-à-dire transformer les données brutes du texte en symboles susceptibles d'éclairer l'analyse sur les caractéristiques du texte. En effet, le codage « *est le processus par lequel les données brutes sont transformées systématiques et abrégées dans les unités qui permettent une description précise des caractéristique pertinentes du contenu* » (Maren, 2014 :257).

3.6.1. Analyse de contenu thématique

Contrairement à la recherche quantitative, la recherche de type qualitative ne dispose pas d'outils statistiques. Pour faire montrer de rigueur dans l'analyse des données, nous avons fait recours à l'analyse de contenu de documents. Elle a pour rôle d'en dégager les significations, les intentions associations, non directement perceptible à la simple lecture des documents (le terme document doit être pris au sens très large du terme). L'analyse de contenu consiste également en un examen systématique et méthodique de documents textuels ou visuels. Dans une analyse de contenu, le chercheur tente de minimiser les éventuels biais cognitifs et culturels en s'assurant de l'objectivité de sa recherche. Elle permet alors d'appréhender les données et de vérifier les hypothèses de recherche et aussi, l'on peut « *se fier à ce que les acteurs disent de leur propre expérience et à l'analyse qu'ils en font* » (Bardin, 1991). Ainsi donc, il ne s'agissait pas seulement de donner du sens à ce qui était dit mais surtout d'apprécier la manière et l'intensité avec laquelle ces productions verbales et para verbales sont porteuses de sens. L'analyse de contenu au cas par cas qui semblait le mieux adaptée « *analyse d'une relation personnelle aux objets de la vie quotidienne* » Bardin (1991).

L'analyse de contenu au cas par cas procède à une lecture des documents : une phase de condensation des données visant à synthétiser, à élaguer, à tirer et à organiser les données pour pouvoir ensuite tirer des conclusions ; une phase de présentation des données visant la création d'un nouveau format qui présente de manière systématique des informations véhiculées par les discours issus des entretiens. Le rôle des participants vise alors, à répondre aux questions du chercheur, de façon naturelle, posée, ouverte. Il vise aussi d'être précis et concis en ce qui concerne la réponse aux questions du chercheur. Le rôle du chercheur consiste donc à formuler des questions brèves, être accueillant, avoir une attitude mettant le sujet en confiance. Etre concentré sur ce qui est dit. S'intéresser à la personne du sujet et non au problème est existentiel. Respecter le sujet et lui manifester une considération réelle, enfin faciliter la compréhension et non faire des révélations.

En ce qui concerne l'analyse thématique, elle propose une méthode qui effectue un classement logique des contenus après l'explication des valeurs sémantiques de ces contenus. Pendant cette phase, les données brutes sont traitées de manière à être significatives et valides. Ainsi, l'analyse des résultats consiste à prendre appui sur les éléments mis au jour par la

catégorisation pour fonder une lecture à la fois originale et objective du corpus étudié. Puisque l'analyse thématique a été réalisée de façon mixte dans cette étude, il a été nécessaire d'affiner la grille de codage préalablement élaborée. Les thèmes liés au vécu psychosocial chez les détenus mineurs à la prison.

3.6.2. Grille d'analyse des données des entretiens

Nous sommes servis de l'analyse de contenu pour analyser les données collectées à l'aide de notre guide d'entretien. Pour réaliser cette opération, nous avons procédé à l'analyse de contenu tel que développé par Aktouf (2014). Ce modèle d'analyse de contenu direct repose sur le fait que le chercheur se contente de prendre au sens littéral la signification de ce qui étudié. Dans ce cas, il ne cherche pas à dévoiler un éventuel sens latent des unités analysées, il reste simplement et directement au niveau du sens manifeste. Ce cadre peut être établi à priori et se fonder sur les catégories selon lesquelles on regroupera les unités d'informations que l'on s'attachera à extraire du discours des participants. A cet effet, (Maren, 2004 : 432) affirme que « *si le texte ne comporte que 15 lignes on ne fera pas d'analyse du contenu* » ; ceci pour dire que le discours doit être dense. De plus, l'analyse intégrale n'est pas toujours pertinente, comme vient de le signaler. Tout ce qui est dit n'est pas intéressant à analyser : c'est le début du codage. Dans cette optique : « *le but de codage est repérer, de classer, ordonner, de condenser pour ensuite, effectuer des calculs qualitatif ou quantitatifs, selon que le code utilisé permet l'un et l'autre types de calculs* » (Maren, 2004: 432). L'élément codé est toujours une unité de sens. Cependant, comme on vient d'en discuter, celle-ci peut être prise au sens large, comme un thème. Dans le cadre de cette étude, nous avons opté pour un codage. Il peut être multiple, c'est-à-dire que l'unité est représentée par une combinaison de symboles. Il s'agit d'un codage fermé préalablement définie dans la méthodologie. Le processus du codage obéit à onze étapes. Le codage en lui-même constitue une étape assez technique.

Tableau IV : Élaboration de la grille d'analyse

Thème	Code	Indices	Code	Observation		
Renforcement vicariant	A	Tendance à la reproduction de la parole des autres	1	+	-	±
		Tendance à la reproduction des gestes des autres	2			
		Tendance à la reproduction de la façon de vivre des autres	3			
Renforcement direct	B	Tendance à réitérer ses comportements	4			
		Utilisation constante des mêmes gestes	5			
		Utilisation constante du même répertoire langagier	6			
Réhabilitation comportementale	C	Fortement	8			
		Faiblement	9			
		Pas du tout	10			

La légende :

Le code (+) : fortement

Le code (-) : faiblement

Le code (±) : pas du tout

3.7. CODIFICATION DES RESULTATS ET DEPOUILLEMENT**3.7.1. Codage des données**

Selon Fortin et Gagnon (2016), le codage qualitatif est généralement un processus par lequel les symboles ou les mots clés sont attribués à des segments de phrases de manière à en dégager des thèmes et des modèles. Il s'agit ici de reconnaître dans les données, les mots, les concepts apparaissent à plusieurs reprises et à leur donner des symboles ou marqueurs du nom de « code ». Un code peut être un concept, un symbole, un mot qui sert à décrire un concept. Le codage des données consiste à explorer ligne par ligne, étape par étape les textes interview. Le corpus des données est constitué des 7 bandes audio des interviews et retranscrits fidèlement. La démarche d'analyse des données a été effectuée méthode qualitative. La théorie de l'apprentissage de Bandura (1980) a permis de définir les différentes manières

pouvant permettre de voir le vécu psychosocial et la réhabilitation comportementale chez les détenus mineurs à la prison de Sarh.

En fonction de la grille d'analyse, il décrit, classe et transforme les données qualitatives brutes. Autrement dit, il a pour objectif de classer, d'ordonner, de résumer et de repérer les données qui seront par la suite analysées. Selon Fortin et Gagnon(2016), il a eu lieu au début de l'analyse et permet l'établissement des catégories, de thèmes ou de construits. Ici, les données sont éclatées en sections plus petites ou moins plus manipulables. Pendant le codage on attribue le code A1 (+) lorsque les textes d'interview sont fortement. Lorsque les textes d'interviews sont faiblement, on attribue le code A1(-). Lorsque les textes d'interview ne sont pas du tout bons, on attribue le code A1(±).

Dans le cadre de notre codage, nous avons utilisé les lettres : A (correspondant au renforcement vicariant), B (correspondant au renforcement direct), C (correspondant à la réhabilitation comportementale), Pour identifier les différents indices dans le discours de nos enquêtés, nous avons utilisé les codes suivants : A1, A2, A3, B4, B5, B6, C7, C8, C9.

3.7.2. Dépouillement

Cette démarche consiste à mettre en écrit le discours oral des détenus mineurs pour construire un instrument d'analyse pour en décrypter la signification.

✓ Retranscription des données

Cette opération consiste à mettre par écrit tous les discours des différents sujets interviewés lors des travaux de terrain effectués. Cela suppose que les discours ont été recueillis sur un support ou gardé en mémoire. Dans le cadre de notre travail, nous avons utilisé un cahier servant de prise de note, un stylo et notre appareil téléphonique (dictaphone) pour enregistrer les discours de nos participants. Nous demandons premièrement la permission à nos participants bien avant l'enregistrement. Une fois finir avec les enregistrements, nous avons pris le soin de reporter les expressions telles qu'elles sont employées par les candidats sans les atténuer quand cela était nécessaire, nous notions entre parenthèses les mimiques, gestes significatifs du sujet. Le recueil des données de cette recherche repose sur l'enregistrement des entretiens et la retranscription des verbatim qui sont d'ailleurs importants pour assurer la validité et la richesse des résultats. Et cela est effectif à travers :

L'exploitation des données strictement anonyme. La transcription permet de coder les différents participants tout au long des entretiens ;

Les enregistrements sont retranscrits dans leur intégralité (mot à mot ou verbatim) de manière à respecter l'expression des sujets ;

Il est utile d'utiliser le ralentisseur de la vitesse de lecture pour la transcription, puis arrêter régulièrement l'enregistrement ;

Il est conseillé de travailler dans un endroit calme et silencieux sans être trop interrompu ;

Indiquer le changement de personne (se base sur les notes pour l'ordre de prise de parole et la présentation des personnes au début de la discussion en respectant le codage des participants) ;

Rester le plus fidèle dans la transcription ;

Indiquer le plus de nuances possible (souligner ou en gras si dit avec conviction, indiquer si ironie évidente ou indignation, colère etc.) hésitation etc. ;

Noter aussi le non verbal ; rire, soupires, pauses, silences etc. ce qui aide à comprendre le sens du texte.

Après le codage et le dépouillement des données collectées, nous procéderons dans la partie suivante concernant le cadre opératoire à la présentation des participants, l'analyse, interprétations des résultats et discussions ainsi que les perspectives.

TROISIÈME PARTIE : CADRE OPERATOIRE

CHAPITRE 4 : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS DE L'ENQUETE

Après avoir collecté et dépouillé les données, il revient de les mettre ensemble pour faciliter la compréhension des résultats au regard de la théorie explicative. C'est la fonction incontournable de ce chapitre dont les différentes articulations sont : présentation des cas de l'étude (participants) sur le terrain, la présentation descriptive des résultats auxquels nous sommes parvenus et enfin la synthèse de différentes analyses faites.

Ce chapitre vise à présenter les points de vue des cinq (3) interviewés dans le cadre de cette étude portant sur le vécu psychosocial et la réhabilitation comportementale chez les détenus mineurs à la prison de Sarh.

4.1. PRESENTATION ET RECIT DES PARTICIPANTS

Il s'agit dans cette partie de présenter les différents enquêtés ayant pris part à cette recherche.

4.1.1. Présentation et récit du cas Odile (R1)

Odile est une fille âgée 16 ans. Elle a été condamnée pour la première fois pour une durée de 04 ans à la prison de Sarh pour avoir commis un avortement volontaire à Sarh. Elle relate sa détention en ce mot : *« j'ai commis un avortement volontaire qui m'a traduit en justice et qui a fini par mettre en prison »*. Et elle nous a fait savoir que la condition de détention n'était pas tellement bonne en affirmant : *« les conditions de détention ne sont pas tellement bonnes parce qu'il n'y a pas une bonne prise en charge des détenus mineurs, je mange mal et l'endroit n'est pas hygiénique pour un humain »*

4.1.2. Présentation et récit du cas Mahamat (R2)

Mahamat est un jeune garçon âgé de 17 ans. Il a été emprisonné (condamné) pour la première fois à la prison de Sarh du fait qu'il a violé une mineure dans la ville de Sarh et par la suite se trouve dans ce lieu. Il affirme en terme *« ce qui m'a poussé à se retrouver en prison c'est mon acte de viol sur une mineure »*. Mahamat nous fait comprendre que sa vie en prison se passe comme pour les autres mais il y'a certains interdits : *« en prison je vis comme les autres, je mange matin et soir, lieu de dormir tranquille mais interdit l'alcool et la drogue »*.

4.1.3. Présentation et récits du Christian (R3)

Christian est jeune garçon âgé de 15 ans. Il a été emprisonné d'avoir volé un vélo à Sarh, et détenu pour une durée de 6 mois à la prison de Sarh. En relate en ce terme « *un grand qui m'a demandé de lui apporter un vélo qui est garé sous un arbre. Moi j'ai cru que c'est pour lui, or ce n'était pas le cas. On m'a surpris avec le vélo et le grand a fui. Je ne le reconnais pas. On me demande de le retrouver mais je ne peux pas. C'est pour quoi on m'a déféré au parquet* ». Il s'exprime sur son vécu qu'il ne mange pas à sa faim et n'a pas des vêtements « *je ne mange pas à ma faim et je n'ai pas un habit. C'est un codétenu qui m'a payé un complet sinon je dors sur une natte à même le sol* ».

Tableau V : Analyse de contenu thématique des participants

	Verbatim se rapportant au renforcement vicariant	Verbatim se rapportant au renforcement direct	Verbatim se rapportant au vécu psychosocial
Odile	<p>Oui, moi personnellement je peux dire que j'ai trouvé des amies dont leurs comportements semblent intéressant je veux aussi être comme elles afin de corriger mes erreurs passées, sinon y a certains que leurs comportements ne sont pas bons mais j'essaye de les éviter aussi.</p> <p>Ici, je suis détenue par ce que j'ai commis une faute et je peux ne pas reproduire encore les gestes négatifs des autres mais plutôt à chercher ce qui va m'aider dans les jours à venir dans ma vie, donc j'essaye de faire les tris des gestes exemplaires ;</p> <p>Ici, en prison j'ai trouvé des amies que leurs façons de vivre m'ont vraiment intéressé, du fait qu'elles ne s'affichent pas trop aux autres en prison et souvent isolées dans leur coin pour éviter des problèmes.</p>	<p>Non, pendant mon séjour en prison je ne répète pas les mêmes comportements car je veux changer déjà dans ma vie ;</p> <p>Non, pendant mon temps en prison je ne répète pas les mêmes gestes j'ai essayé de changer dans ma vie car l'expérience que j'ai vécue ici ne me permet pas de faire encore les mêmes choses ;</p>	<p>Les conditions de détention ne sont pas tellement bonnes parce qu'il n'y a pas une bonne prise en charge des détenus mineurs, je mange mal et l'endroit n'est pas hygiénique pour un humain.</p>

<p>Mahamat</p>	<p>Ici, en prison je ne vois pas vraiment les comportements de mes amis que je vais imiter ; je n'ai rencontré aucune personne dont sa façon de vivre m'a intéressé en prison, je vis ma vie seulement pour attendre mon jour de libération en prison ;</p>	<p>Pendant mon temps en prison, je n'ai pas vraiment répété le même comportement ; Non, je ne répète pas les mêmes gestes pendant le temps en prison ; Je ne répète pas les mêmes langages, j'avais essayé d'abandonner les vieilles pratiques et habitudes, je me maîtrise ici car c'est un milieu très différent et non pas comme les autres milieux.</p>	<p>En prison je vis comme les autres, je mange matin et soir, lieu de dormir tranquille mais interdire l'alcool et la drogue.</p>
<p>Christian</p>	<p>c'est Moustapha, notre chef de cellule. C'est lui qui m'a payé le complet que je vous ai parlé. Je n'ai imité personne ; Des personnes que je connais seule ma mère à un comportement qui me plait car elle me rend fréquemment visite et elle me reconforte.</p>	<p>Oui, comme je vous ai dit avant la cause de ma détention que c'est par l'ignorance que je me retrouve ici, sinon je ne suis pas ce genre des enfants qui volent au quartier. Donc je me méfie seulement des autres codétenus par leur manière faire et les gestes ici. Non, je n'ai pas utilisé les mêmes langages, j'ai pris la conscience pendant mon temps dans</p>	<p>La vie en prison c'est la monotonie. Tous les jours on fait les mêmes choses. À la prison ma vie est réglée comme une montre. Je n'ai pas droit à l'erreur sinon on va sérieusement me punir. Je ne mange pas à ma faim et je n'ai pas un habit. C'est un codétenu qui m'a payé un complet sinon je dors sur une natte à même le sol.</p>

		ce milieu, donc j'ai changé ma manière de parler avec les gens pour mieux vivre dans la vie avec les autres.	
--	--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Recherche des énoncés se rapportant à la réhabilitation comportementale

	Verbatim se rapportant à éviter des actes transgressifs	Verbatim se rapportant à l'acquisition des normes et des valeurs positives	Verbatim se rapportant à la relation avec l'altérité
Odile	Oui	<p>Les conditions des repas mal préparés, l'absence de lit et le long séjour en prison m'ont poussé à changer de comportement par ce qu'il fallait que je rattrape le temps perdu et je m'insère dans la vie sociale.</p>	<p>Dans notre cellule, nous avons des bonnes relations par ce que nous ne sommes pas beaucoup et il y'a la discipline et le partage qui règne entre nous.</p> <p>Les relations étaient vraiment bonnes. Car les gardiens de la prison veillent pratiquement chaque jour sur notre sécurité à l'égard des détenus hommes.</p> <p>Je reçois rarement la visite des gens du mon quartier mais mes parents me rendent visite parfois quand j'ai besoin d'eux.</p>
Mahamat			<p>Au début, comme je suis nouveau, ça l'air d'être compliqué mais maintenant je crois ça va, on s'entend bien en plus on partage le repas ensemble et bien d'autre chose que ça.</p> <p>Je gère mes relations avec les dans la société pendant mes temps en prison surtout ma famille bien que je suis prisonnier, je ne sors pas mais elle ne manque pas de me téléphoner.</p> <p>Bien, mes relations avec les gardiens de Sarh n'étaient pas si mal, ils répondent parfois à mes besoins personnels.</p>
Christian	<p>À la prison ma vie est réglée comme une montre je n'ai pas droit à l'erreur Sinon on va sérieusement me punir</p>	<p>Souvent je conseille les autres à adopter un comportement mais ils ne m'écoutent pas et me disent que je suis très petit.</p> <p>Nourriture insuffisante et absence de literie.</p>	<p>Les relations souvent conflictuelles. Les plus forts dominant sur les plus faibles.</p> <p>Avec les gardiens de la prison de Sarh je n'ai aucun contact. En dehors de ma maman, aucun membre de ma famille ne me considère.</p> <p>Pour les amis du quartier je ne sais pas, c'est peut être quand je vais sortir.</p>

CHAPITRE 5 : INTERPRETATION ET DISCUSSION DES RESULTATS

Après avoir présenté et analysé les résultats au chapitre précédent, dans celui-ci, nous ferons l'interprétation des résultats issus de notre enquête au regard des éléments théoriques et proposons des recommandations à l'endroit du ministère de la justice, de l'administration pénitentiaire et des psychologues etc.

5.1. RAPPEL DES DONNEES EMPIRIQUES ET THEORIQUES

Avant de procéder à l'interprétation des résultats, il est indispensable de passer à un bref rappel des données empiriques et théoriques importantes obtenues d'une part à partir du travail effectué sur le terrain, et du développement théorique d'autre part.

5.1.1. Rappel de données empiriques

Afin d'appuyer l'analyse ou interpréter les résultats présentés au chapitre cinq (5). Nous avons fait usage à la théorie de l'apprentissage social de Bandura. Pour Bandura (1980) qui stipule que l'être humain fait son apprentissage c'est-à-dire l'acquisition de compétence et de connaissance, en faisant aussi appel à des mécanismes internes donc, le cerveau, ou à des processus mentaux non directement observables. Il ressort de cette théorie d'apprentissage social de Bandura (1980) que, l'homme est un individu isolé, actif face aux influences de l'environnement, pour son étude cette théorie propose de prendre en compte les aspects sociaux, c'est à dire analyser les conduites sociales, les attitudes, le rôle de la culture dans le modelage des conduites. Plus loin, Bandura (1980) affirme que l'homme est l'architecte partiel de son propre destin donc pour son éducation il faut l'acquisition des connaissances et de compétences le permettant de comprendre et d'agir en société.

Dans le contexte de l'acquisition des connaissances et des compétences, l'analyse en six points pour le renforcement vicariant des détenus mineurs en prison : tendances à imiter les comportements(1), tendance à la reproduction des paroles des autres(1), tendance à la reproduction des gestes des autres (2), tendance à la reproduction de façon de vivre des autres(3) tendance à réitérer ses comportements(4), utilisation constante des mêmes gestes(5), utilisation constante de même répertoire langagier (6).

5.1.2. Rappel des données empiriques

À ce niveau, il a été prévu des contributions sur deux axes : le renforcement vicariant et le renforcement direct.

5.2. INTERPRETATION DES RESULTATS

L'interprétation ici consiste à voir les tendances des propos de notre recherche. Il sera question de donner des explications aux résultats qui ressortent de notre enquête. L'interprétation de ces résultats va nous permettre de répondre à nos différentes questions de recherche. Nous aurons à faire l'interprétation de deux (02) hypothèses à savoir : (1) le renforcement vicariant détermine la réhabilitation comportementale chez les détenus mineurs à la prison de Sarh ;(2) le renforcement direct détermine la réhabilitation comportementale chez les détenus mineurs à la prison de Sarh. Ces questions de recherche visaient à déterminer notre hypothèse générale suivante : le vécu psychosocial et la réhabilitation comportementale chez les détenus mineurs à la prison de Sarh.

5.2.1. Interprétation de l'hypothèse de recherche n°1

Notre première hypothèse spécifique a été formulée de la façon suivante : « le renforcement vicariant détermine la réhabilitation comportementale chez les DM à la prison de Sarh ». Cette hypothèse a fait l'objet d'une vérification auprès des enquêtées sur la base des réponses des données obtenues aux questions de l'entretien à partir du thème 1 et des indicateurs suivants : tendance à imiter les comportements des autres, tendance à la reproduction des paroles des autres, tendance à la reproduction des gestes des autres.

À partir des réponses des enquêtées, il se dégage que la majorité des enquêtés reproduisent des comportements, des paroles et les gestes positifs ou sociaux pendant leur temps en prison. Il est question de développer la capacité d'un individu à rebondir, à se reconstruire, à poursuivre un développement normal malgré des conditions difficiles, à retrouver une existence positive malgré un traumatisme psychique. C'est-à-dire en prison, si le sujet observé (codétenu) est récompensé ou puni, l'observateur (altérité) va soit l'imiter soit éviter de reproduire le comportement ou les gestes ou encore les paroles qui sont observés par ce dernier. Et cela constitue pour eux la base solide pour la réhabilitation comportementale dans la vie sociale et pour le bien-être. Ainsi, il ressort de ce fait que le renforcement vicariant a un impact incontournable dans le milieu carcéral pour se contrôler et éviter les actes

antisociaux. Par contre si l'implication du renforcement vicariant est dans un sens négatif, il y'aura aussi un risque d'un impact négatif sur le comportement des détenus mineurs.

Dans cette optique que l'on peut entendre Odile (R1) : « *Oui, moi personnellement je peux dire que j'ai trouvé des amies dont leurs comportements semblent intéressant je veux aussi être comme elles afin de corriger mes erreurs passées, sinon y a certains que leurs comportements ne sont pas bons mais j'essaye de les éviter aussi* ».

Odile nous rapporte en ces propos : « *Ici, en prison j'ai trouvé des amies que leurs façons de vivre m'ont vraiment intéressé, du fait qu'elles ne s'affichent pas trop aux autres en prison et souvent isolées dans leur coin pour éviter des problèmes.* »

Cela reflète à travers les comportements ou des gestes des autres codétenus qui ne sont pas du tout bon aux yeux des uns dans le milieu carcéral. Des études ont montré que certains participants ont rencontré des amis pendant la détention en prison et dans les différentes cellules dont leur comportement ou des gestes reflètent une bonne image à reproduire. Par ailleurs, ils se méfient également à certains comportements et discours tenus par d'autres détenus ou encore à ce qu'ils croient devoir faire pour affronter tant bien que mal ce qui leur arrive après la détention.

Dans ce même sens Christian (R3) nous relate que « *C'est Moustapha, notre chef de cellule. C'est lui qui m'a payé le complet que je vous ai parlé. Je n'ai imité personne* ».

Odile nous rapporte en ces propos: « *Ici, en prison j'ai trouvé des amies que leurs façons de vivre m'ont vraiment intéressé, du fait qu'elles ne s'affichent pas trop aux autres en prison et souvent isolées dans leur coin pour éviter des problèmes* »

Appliqués à notre analyse, nous voyons la plupart des mineurs détenus sont à la quête permanente des soutiens et conseils. Certains qui n'ont plus les liens avec leurs familles recherchent aides et conseils efficaces auprès des codétenus ou auprès de certains responsables du quartier des mineurs dans le but d'avoir de remise de peine afin qu'à la sortie de la prison qu'ils puissent se réinsérer dans la société. La plupart cherche à être conseillé pour savoir comment se comporter pour ne pas aggraver leur sentence, à avoir la capacité de se contrôler afin d'éviter les comportements ainsi que les actes non valorisés dans la vie sociale. De tout ce qui précède, il se dégage que notre hypothèse est validée.

5.2.2. Interprétation des résultats de l'hypothèse recherche n°2

La deuxième hypothèse spécifique de cette recherche, stipule que : « Le renforcement direct détermine la réhabilitation comportementale chez les DM à la prison de Sarh ». Les différentes questions sont posées aux enquêtés à partir des indicateurs du thème 2 qui sont entre autres : la tendance à répéter ses comportements, l'utilisation constantes des mêmes gestes, l'utilisation du même répertoire langagier. La majorité des réponses reçues des interviewées laisse croire que la tendance à répéter ses comportements a aussi un impact terrible sur la vie sociale chez les détenus mineurs. En effet, l'utilisation constante des mêmes gestes a une influence sur la réhabilitation comportementale vis-à-vis des détenus mineurs. Les différents propos tenus par les détenus mineurs permettent de comprendre que si le renforcement direct a un impact positif. Le renforcement direct renvoie au processus d'apprentissage qui permet à l'utilisation des mêmes gestes des personnes à travers l'environnement dans lequel ils vivent. Ces mêmes gestes sont activement dans le processus de l'apprentissage, à adopter les comportements qui les conduiront vers la réalisation de leurs objectifs d'apprentissage ; la capacité à se contrôler et à éviter ses comportements antisociaux, les mêmes langages et les mêmes gestes non valorisés dans la société ainsi qu'à persévérer devant les difficultés.

Dans cet élan, écoutons les propos de Christian (R3) « *oui, comme je vous ai dit avant la cause de ma détention que c'est par l'ignorance que je me retrouve ici, sinon je ne suis pas ce genre des enfants qui volent au quartier. Donc je me méfie seulement des autres codétenus par leur manière faire et les gestes ici* ».

Odile(R1) nous rapporte en ces termes : « *Ici, je suis détenue par ce que j'ai commis une faute et je peux ne pas reproduire encore les gestes négatifs des autres mais plutôt à chercher ce qui va m'aider dans les jours à venir dans ma vie, donc j'essaye de faire les tris des gestes exemplaires.* »

Selon la plupart des enquêtés, pendant le temps carcéral, ils ne répètent plus les mêmes langages qui peuvent porter atteintes à leur personnalité et leur conduiront à des punitions dans leur milieu carcéral mais essaient de prendre conscience et d'utiliser les langages utiles et valorisés dans la vie sociale. Ceci transparait dans les propos de Christian (R3) :

« *Non, je n'ai pas utilisé les mêmes langages, j'ai pris la conscience pendant mon temps dans ce milieu, donc j'ai changé ma manière de parler avec les gens pour mieux vivre dans la vie avec les autres* ». Dans le même ordre d'idée martèle Mahamat (R2) :

« Je ne répète pas les mêmes langages, j'avais essayé d'abandonner les vieilles pratiques et habitudes, je me maîtrise ici car c'est un milieu très différent et non pas comme les autres milieux ».

La prison est considérée comme un milieu d'adaptation. Cette adaptation peut s'accomplir d'une part en créant de nouveaux liens à l'intérieur de la prison et, d'autre part, en reconstituant ceux qui existaient dans le milieu libre. Pour faire face, la plupart des enquêtés s'inspirent de ce qu'ils connaissent par ailleurs, ou reproduisent ce qu'ils avaient l'habitude de faire, de dire, d'agir ou de réagir et afin d'éviter ses mêmes paroles transgressives (la prison est avant tout un univers social dont les mécanismes sont semblables à ceux que l'on peut trouver dans d'autres situations). Ils se méfient également à certains discours tenus par d'autres détenus ou encore à ce qu'ils croient devoir faire pour affronter tant bien que mal ce qui leur arrive. Et il faut savoir aussi ceux qui répètent les mêmes comportements, les paroles et le langage courent de risque et se finiront par la suite à commettre d'autres crimes ou délit finissent par la fin à récidiver. Ainsi, vu les réponses données par nos participants nous voyons que la seconde hypothèse spécifique nous fait comprendre que le phénomène de l'expérience carcérale amène les détenus mineurs à renoncer aux mêmes comportements asociaux qui les conduit dans ce fermé afin de réintégrer la vie en communauté. Ainsi, cette hypothèse est validée.

5.3. DISCUSSION DES RESULTATS

Après avoir présenté et analysé dans le chapitre précédent les résultats, nous allons consacrer à la discussion de ceux qui se rapportent spécifiquement à nos questions de recherche.

5.3.1. Le renforcement vicariant

Cette première hypothèse stipulait que le renforcement vicariant a un impact sur la réhabilitation comportementale les chez détenus mineurs à la prison de Sarh. Après l'entretien mené auprès de nos participants nous a permis de valider cette hypothèse. La plupart de nos participants ont souligné que la reproduction des certaines paroles, gestes et des comportements valorisés des autres en prison sont nécessaires dans le processus de l'apprentissage et l'éducation afin d'abandonner les actes asociaux et de se conformer aux normes et valeurs sociales de la vie chez les détenus mineurs. Il faut souligner ici l'importance du renforcement vicariant dans les sens négatifs car il y a des comportements,

des gestes et des paroles des codétenus qui sont négatifs en prison aux yeux des détenus mineurs et ces derniers ne peuvent reproduire ces choses car ceux-ci courent des risques s'ils reproduisent des habitudes des codétenus mais ces derniers arrivent à se contrôler afin et évitent les actes non valorisés. Ainsi, l'implication de la famille et des personnels de la prison d'une manière ou d'une autre ont un impact sur le renforcement positif à l'éducation et l'apprentissage de tous les détenus à la prison. Cependant, le manque de participation de la part de la famille ou de l'administration pénitentiaire sur le renforcement chez les détenus mineurs ou si cette participation est dans un sens négatif, le risque de retomber dans les comportements asociaux est élevé et les amènera à récidiver.

5.3.2. Le renforcement direct

Notre deuxième hypothèse porte sur le renforcement direct. Elle a été formulée de la manière suivante : « le renforcement direct détermine la réhabilitation comportementale chez les détenus mineurs à la prison de Sarh ». Cette hypothèse a été confirmée par l'entretien passé auprès des détenus mineurs à la prison de Sarh.

Le renforcement direct est un processus d'apprentissage social chez les détenus dans le milieu carcéral. Il se caractérise par les trois différents éléments à savoir : la tendance à réitérer ses comportements, l'utilisation constante des mêmes gestes et l'utilisation du même répertoire langagier. Ainsi au cours de l'entretien avec les participants nous font savoir que le renforcement direct impact fortement ou faiblement sur la capacité de se comporter et d'éviter les mêmes gestes ou langages non valorisés dans la vie sociale. La plupart des détenus mineurs confirment que les comportements transgressifs sont abandonnés pendant le temps carcéral et ils essaient de reproduire des gestes ou des discours au cours desquelles ils peuvent recevoir des félicitations ou de l'attention (renforcement positif ou négatif). Plus loin, Bandura (1980), affirme que l'homme est l'architecte partiel de son propre destin donc pour son éducation il faut l'acquisition des connaissances et de compétences le permettant de comprendre et d'agir en société.

Autrement dit, le renforcement direct impact fortement ou faiblement sur le parcours de vie en milieu carcéral, il joue parfois le rôle d'une carte de visite valorisante pour avoir la capacité à se contrôler et éviter les mêmes comportements, gestes ou les langages non valorisés dans la société.

5.4. SUGGESTIONS

Il faut souligner que l'expérience de la détention a aussi un impact négatif ou positif sur les enfants, à la fois directement et indirectement. C'est ainsi que qu'au regard des résultats de notre étude, les recommandations qui pourraient être formulées, concernent les mineurs détenus, touchent plusieurs acteurs :

5.4.1. Au gouvernement

La prison est une institution répressive, sa mission de dissuasion doit contenir un minimum de contraintes pour décourager les éventuels délinquants à commettre des infractions contre la société ; cependant des mesures devraient être prises pour éviter de briser ces mineurs et limiter les effets nocifs de ce milieu sur leur devenir (post carcéral). A cet effet l'on devrait :

- S'assurer de l'application effective des conventions et lois internationales qui préconisent l'encadrement et l'accompagnement des mineurs dans le milieu carcéral en surveillant de près la justice des mineurs et l'application des soins de santé adaptés qui leur sont adaptés ;
- Assurer un procès équitable à tout enfant sans aucune discrimination, la peine devrait être proportionnelle à l'infraction, au délit ou crime commis ;
- Réévaluer le budget alloué au fonctionnement des prisons afin d'offrir aux détenus en général et aux mineurs en particulier des produits d'hygiène de base et des repas équilibrés pour éviter la malnutrition, de créer des centres de détention pour mineurs et ainsi assurer la séparation avec les adultes ;
- Recycler le corps personnel des prisons : celui-ci devrait connaître toutes les étapes du développement, tant physique, que psychique de l'enfant ;
- Augmenter le nombre du personnel des affaires sociales affecté dans les prisons au vu de la surpopulation carcérale enregistrée dans toutes les prisons du Tchad. En effet au cours de notre descente sur le terrain nous avons constaté selon lequel le bureau des affaires sociales de la prison de Sarh n'a que deux assistants ;

5.4.2. Au ministère de la justice

Au parquet nous recommandons :

De traiter les infractions en temps réel pour éviter les engorgements dans les tribunaux ;

- Dans toute prise de décision, les juges, médecins, personnels soignants et assistants sociaux devraient s'efforcer la participation de l'enfant ;
- D'explorer des sanctions autres que carcérales pour les personnes prévenues à l'instar de la mise à l'épreuve, du travail d'intérêt général, des mesures d'action éducative en milieu fermé, des libertés surveillées, des mesures de réparation afin d'éviter la surpopulation carcérale et le confinement dans les cellules.
- Faciliter l'accès à la prison aux organisations non gouvernementales ainsi que les volontaires de venir en aide aux personnes détenues.

5.4.3. A l'administration pénitentiaire

En tant que acteur dans le processus de resocialisation du délinquant, l'administration pénitentiaire devrait :

- Organiser les activités sportives, éducatives et de loisirs au sein de l'établissement pour l'épanouissement des détenus ;
- Une attention particulière devrait être portée aux possibilités offertes aux jeunes d'avoir plus de contacts avec le monde extérieur, par exemple avec leurs familles pour ceux dont les liens existent encore. Pour ceux dont les liens familiaux ont été rompu, un soutien devrait être apporté par le personnel des affaires sociales pour restaurer ces liens perdus ;
- Il faut la communication et le dialogue entre les services pénitenciers et les familles de ces derniers afin de s'imprégner de la réalité carcérale et les conditions carcérales dans lesquelles s'y trouvent afin de faciliter les visites.

5.4.4. Aux psychologues et des personnels soignants intervenant dans les prisons

- En tant que professionnels privilégiés participant au suivi de l'enfant incarcéré, ces acteurs intervenants en milieu carcéral :
- Élargir les programmes de changement de comportement au sein de la prison. En effet l'on a remarqué au cours de nos décentes sur le terrain que les mineurs sont réceptifs aux conseils qu'on leur prodigue, il serait donc nécessaire de vulgariser les campagnes de sensibilisation dans le but d'amener les mineurs de résister face aux violences, comportements asociaux et aux autres vices qui existent en prison ;
- Favoriser l'approche systémique-interactionnelle selon laquelle les difficultés présentées par l'utilisateur dépendent des relations que ce dernier entretient avec lui-même et son environnement. Cette orientation aidera les mineurs à développer les nouveaux modes d'interaction dans les relations avec les autres en recherchant les solutions qui concilient au mieux les attentes de chacun ;
- Organiser les rencontres pour l'accompagnement psychosocial avec les mineurs dans le but de leur permettant de s'exprimer sur leurs difficultés rencontrées. Dans ce cadre, le professionnel peut prodiguer des conseils et fournir de l'information relative de l'état de la personne suivis ou de sa situation vécue ou faire des recommandations à leur famille et l'administration pénitentiaire.

CONCLUSION GENERALE

Le travail que nous nous sommes proposé de mener a porté sur le vécu psychosocial et la réhabilitation comportementale chez les détenus mineurs à la prison de Sarh. La préoccupation de ce travail était de ressortir la problématique de l'expérience de vie subjective des détenus dans le milieu carcéral et notamment celle des détenus mineurs reste un sujet brûlant de l'heure non seulement au Tchad mais aussi dans le monde. Plusieurs recherches se sont orientées vers ce phénomène de l'expérience carcérale sur le plan psychologique et social des détenus, en invoquant plusieurs causes et formuler des solutions. Selon Abdellaoui et Blatier (2006) une fois incarcéré, l'une des premières préoccupations fondamentales pour le mineur détenu est de tenter de reconstituer les liens avec l'extérieur. Nous savons qu'il existe une plus grande incapacité à faire face au choc carcéral, voire une plus grande morbidité chez les détenus qui, dans le milieu libre, étaient bien insérés et bien entourés que chez ceux qui étaient déjà exclues ou fortement stigmatisées. Les détenus mineurs ont également la possibilité de s'adresser à leur nouvel environnement social immédiat. Il s'agit pour eux de tenter de créer des liens avec d'autres détenus voire avec certains membres du personnel, ce qui n'est pas une chose simple.

On constate pendant ce temps carcéral sera bénéfique pour les "bons" mineurs" dans la mesure où elle permet de "stopper une fuite en avant délictuelle", elle joue le rôle "d'un électrochoc", pour ceux qui "comprennent qu'ils ne peuvent pas aller plus bas", quand "elle permet une remise en question", "quand elle met un cadre", "quand elle permet de prendre conscience de l'acte qui les a amenés en prison". La peine sanctionnée par la prison prend alors le sens d'une mise à distance de la société afin de réfléchir, repenser, redéfinir son parcours et se projeter avec des valeurs préconisées dans la société.

Ce bénéfice possible de la prison n'est cependant pas envisagé pour les "mauvais mineurs". En effet, "ils s'adaptent vite à la prison et deviennent consommateurs et manipulateurs". La prison et la peine d'enfermement est alors vécue pour ces mineurs comme "un espace comme une autre", ils re-formalisent le même "fonctionnement qu'à l'extérieur" par des renforcements positifs des comportements, des gestes et des paroles des codétenus valorisés dans la vie sociale. Pour ces adolescents, la prison n'est qu'un lieu de passage supplémentaire dans leur parcours de vie, elle joue parfois le rôle "d'une carte de visite valorisante".

Au-delà, de l'aspect éventuellement bénéfique, c'est le temps de passage qui est interrogé en prison. Comme nous l'évoquions au tout début de la présentation de ce rapport, la question fondamentale concerne l'opposition entre temps psychique et temps carcéral : "le temps d'enfermement pour en faire quoi ?". Ce sont donc les limites de l'action de la prison qui apparaissent. Tous reconnaissent que la prison, en elle-même n'est pas structurante et que l'enfermement n'est pas habituel pour l'être humain. C'est la recherche d'un sens qui fait place dans le discours des détenus mineurs. C'est ainsi que le sujet est formulé en ces termes : « vécu psychosocial et réhabilitation comportementale chez les détenus mineurs à la prison de Sarh ».

Pour répondre à ce sujet de recherche nous avons formulé une hypothèse générale suivante : vécu psychosocial détermine la réhabilitation comportementale chez les détenus mineurs à la prison de Sarh. L'opérationnalisation de cette hypothèse générale a donné lieu aux hypothèses de recherche suivantes :

H.R.₁ : le renforcement vicariant détermine la réhabilitation comportementale chez les détenus mineurs à la prison de Sarh.

H.R.₂ : le renforcement direct détermine la réhabilitation comportementale chez les détenus mineurs à la prison de Sarh.

En ce qui concerne la méthodologie, la collecte des données s'est faite auprès de Cinq (05) détenus mineurs dont trois (03) ont bien répondu à nos questions par le biais d'un guide d'entretien. La synthèse des informations issues de l'analyse de contenu thématique des entretiens, permet de mieux éclairer les hypothèses et de donner les orientations faibles ou fortes. D'où notre conclusion voudrait que le vécu psychosocial en prison chez les détenus mineurs est centré le renforcement directe et le renforcement direct détermine sur la capacité à se contrôler et à éviter les valeurs (coutumes, cultures, les us, les comportements, les paroles, les langages et les gestes négatifs) non sociales dans le milieu carcéral. Les deux hypothèses doivent avoir un impact positif sur les détenus mineurs pour la préparation à leurs retours à la société. Et à l'inverse, ces derniers sont encore des risques pour la société et finiront à récidiver.

Nos suggestions sont tenues compte des différents aspects identifiés dans le milieu carcéral.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abdellaoui S., & Blatier C. (2006). Rapport de recherche « *Les jeunes en détentions* » [Mission de recherche droit et justice (groupement intérêt public)]. 13, place vendôme-750442 Paris cedex 01.
- Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (2011). *Rapport sur la situation des prisons au Cameroun. Humanisation des conditions de détention au Cameroun : l'impératif d'adopter des peines alternatives à l'emprisonnement*. Document non publié.
- AFONSO, C., & DEVUNDARA, A., & JEANSONNIE, S., & SEGBOR, E. (2012). Bandura : De la Théorie de l'Apprentissage Social à la Théorie Sociocognitive.
- Aguid-mya, M. (2015). *Le cours de la connaissance du système éducatif tchadien*, Université de N'Djamena, Tchad.
- Amnesty International (2012), « *Tchad, Nous sommes tous en train de mourir ici* » violation des droits humains dans les prisons du Tchad.
- Andrianmifidson, M-G. (2013). *Condition des vies des incarcérés, cas des mineurs en conflit avec la loi de la maison centrale d'Antamora*, [mémoire de licence professionnelle en travail social et développement a la faculté de Sciences de Droits, d'Economie, de Gestion et Sociologie à l'Université d'Antananarivo].
- Assom M.N.C. (2018). *Les stratégies d'ajustement au stress en milieu carcéral : une approche interventionniste auprès des mineurs incarcérés à la prison centrale de Yaoundé* [Mémoire de master à la Faculté de Sciences de l'Education de Yaoundé I].
- Australian Institute of Health and Welfare (2010). *the health of Australia's prisoners*. Canberra : Australian Institute of Health and Welfare (AIHW). <http://www.aihw.gov.au/publication-detail/id=10737420111>.
- Avocats Sans Frontières (2016). *Enjeux et conséquences de la détention sur la population carcérale et la société tchadienne*. Etude réalisée à la prison de N'Djamena et dans la prison d'Amsiné. www.asf.be.

- Azioun, S. & Mehdi.S. (2018), L'entretien de recherche dit "semi-directif" Dans les domaines des sciences humaines et sociales, 3(1), pp.30-42. Url:<http://dspace.Univ-mesiladz.dz : 8080/xmlui/handle/123456890/18349>
- Baillargeon, J., Black, S.A., Pulvino, J., Dunn, K., (2000). The disease profile of texas prison inmates. *Ann epidemiol* ; 10(2) : p.74-80.
- Baliaba, S.C (2014). *Surmoi et réinsertion sociale*. Etude clinique du vécu du délinquant en situation carcérale à travers le test du Rorschach et une série d'entretiens. [Thèse en doctorat]. Université de Yaoundé I.
- Bandura, A. (2002). *Le sentiment d'efficacité personnelle*. Bruxelles : De Boeck université.
- Bayizere, W. (2021). *Vécu psychosocial des fonctionnaires divorcés* [mémoire de licence, Université de Burundi]. www.memoireonline.com.
- Beaudoin, E. (2017). *Quelles sont les difficultés vécues par les détenus âgés et institutionnalisés lors de leur libération et comment s'y adaptent-ils* : rapport de criminologie de l'Université de Montréal, Faculté des Arts et Sciences.
- Bochenek, M. (2015). *Des enfants derrière les barreaux. Recours excessif à la détention de mineurs à travers le monde*. Human Rights Watch.
- Bonner, R.L., Rich, A. R., (1990). Psychosocial vulnerability, life stress and suicide ideation in ail population : a cross-validation study. *Suicide life threat. Behav.*22(3), p.213-224.
- Bouloc, B. (1998). *Pénologie, Exécution des sanctions, adultes et mineurs*. Paris : Dalloz.
- Buffard, S., (1973). Le froid pénitentiaire. *L'impossible réforme des prisons*. Paris : Seuil.
- Celine, Gouvernet. (2015), *Expériences plurielles de l'enfermement : entre rejet et reprise de contrôle* n° 162 | pages 31 à 46
- Commission Nationale consultative des Droits de l'Homme (2004). *Etude sur les droits de l'homme dans la prison, propositions, recommandation n°40, adoptée par l'assemblée plénière le 11 mars*.

- Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme. (2004). Etude sur les études de l'homme dans la prison, propositions, recommandation n°40, adoptée par l'Assemblée plénière le 11 mars.
- Constitution de la république du Cameroun (loi n°080-1 du 04 février 1989).
- Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant, (1989). Costa Jr., Paul T. ; Somerfiels, Marc, R. ; McCrae, Robert, R., (1996). Personality and coping : A reconceptualization. Handbook of coping : theory, research, applications. Seidner, Moshe ; Endler, Norman.p.4461.
- Creswell J. W. (2014). Research design: qualitative, quantitative, and mixed methods approach. 4th ed. by SAGE Publications. Inc. ; « Enfant en situation de rue » en bref- The world new platform, mis en ligne le 26/11/2019 sur theworldnews.net/cm-news, consulté le 09/10/2020 à 15h53 ;
- Cusson, M. (1971). *La vie sociale de jeunes délinquants en institution*, Montréal : Université de Montréal, département de la criminologie.
- Cusson, M.(1974). *La resocialisation du jeune délinquant*
http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html
- Debret, J. (2020). *Les normes APA françaises : Guide officiel de Scribbr basé sur la septième édition des normes APA*. Scribbr. Singel 542,1017 AZ Amsterdam : Pays-Bas.
- Denscombe, M. (2010). *The good research guide for small-scale social research projects*. 4th Edition, Open University Press.
- Djuine, N. D (2010). *Contraintes de l'environnement social carcéral et le sentiment d'impuissance apprise chez les adolescences : cas de la prison centrale de Bamenda*. [Mémoire de Master en psychologie]. Université de Yaoundé I.
- Douchet, K., (2001). Valeurs, émotions et jugement de responsabilité : étude auprès d'une personne carcérale. Colloque temps judiciaires- temps psychiques. (Session 6 : le vécu de l'incarcération). Université Rennes II (6-7-8 Décembre).
- Falissard, B., Loze, J.Y., Gasquet, I., Duburc, A., de Beaurepaire, C., Fagnani, F., et al. (2006). Prevalence of mental disorders in French prisons for men. BMC psychiatric.

- Fegue, E. (2018). *Vécu psychosocial de la drépanocytose et interruption du cursus scolaire des élèves malades de l'arrondissement de Yaoundé I*. [Mémoire de Master en Sciences de l'Éducation]. Université de Yaoundé I.
- Fisher G.N., (1996). *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*. Paris : Dunod.
- Fortin et Gagnon (2016). *Fondement et étape de processus de recherche : méthodes quantitatives et qualitatives*. Chenelière-Education.
- Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir : naissance de la prison*. Paris : Gallimard.
- Freud, S. (1926). Inhibition, symptôme et angoisse. Paris : PUF.
- Gassin, R. (1996). Les fondements juridiques de la réinsertion des délinquants en droit positif français. *In RS*, n°1, Pp.155-182.
- Goffman, E., (1979). *Asiles, Étude sur la condition sociale des malades mentaux*. Paris : Ed de minuit, (Original Workpublished 1968)
- Harding, T., et Zimmerman, E., (1989). Psychiatric symptoms, cognitive stress and vulnerability factors. A study in remand prison. *British Journal of Psychiatry*. 155, p.36-43.
- Hirschi, T. (1969). *Causes of Delinquency*. Berkeley and Los Angeles : University of California Press.
- Holms, T., Rahe, R., (1967). The social social readjustment rating scale. *J. psychosom. Res.*14(4), p.367-377.
- Jauffret-Roustide, M, le Strat Y, Chiron E, Barbier C, Caté L, Chemlal K, et al. (2010). La prévalence des traitements de substitution aux opiacés chez les personnes détenues en France Enquête Prévacar ; communication orale à la journée nationale de restitution de l'enquête, 20 juin 2011, Ministère Chargé de la Santé, Paris.
- Jean, Detienne (2002). *Le monde pénitentiaire : des propositions à la réalité* <https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2002-21-page-5.htm>
- Le grand dictionnaire de la psychologie. (1999), *la réhabilitation*. Dans le dictionnaire de la psychologie.

- Lecomte, A (2010). *Condition de vie carcérale et détresse psychologique des personnes détenues. Etats des lieux dans les prisons de Vatomandry et Antanimora à Madagascar*. Handicap International – programme Madagascar
- Lemire, G., (1990). *Anatomie de la prison*, Montréal, Paris : Economica.
- Lhuilier, D. et Lemiszewska, A. (2001). *Le choc carcéral : survivre en prison*. Paris : Bayard.
- Loi n°002 du 13 Avril 2010 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées au Cameroun.
- Loubet des Bayle, J.-L. (2000). *Initiation aux méthodes des sciences sociales*. Paris : - Montréal : L'Harmattan.
- Mabillon, L (1960). Les professions en prison : convergences entre individualisme méthodique et interactionnisme symbolique. *L'année sociologique*. Vol.2.p52.
- Madide, D.D (2019). *La protection du droit à l'éducation de l'enfant en milieu carcéral au Tchad : cas de la prison d'AMSINENE (N'Djamena)*. [Mémoire de Master à l'Université Catholique d'Afrique Centrale de Yaoundé].
- Mailloux, N. (1965). Délinquance et répétition compulsive. *Contribution à l'étude des sciences de l'homme*, n° 6 : p73-82.
- Mezo'o (2019). *Le cours de la psychologie de l'éducation*, Université de Yaoundé I.
- Moelle, M., & Marcis, F., & Deslaurier, C., & Bouagga, Y. (Octobre, 2019). *Des prisons en Afrique : expériences, modèles et circulations*. Graphisme et illustration : Morgane Paris, www.StudioBrou.com
- N'da P. (2015) *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines. Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article*. Paris : l' Harmattan
- Ndeh, D. N. (2018). *Vécu relationnel des adolescents en situation de transe en contexte scolaire*. [Mémoire de Master en Sciences de l'Éducation]. Université de Yaoundé I.
- Ngeuttia, M. (2009) « *les méthodes de réinsertion sociale des enfants de la rue d'Abidjan : étude évaluative de leur impact psychosocial* » 3^{ème} congrès international de

l'Association international pour la formation, la recherche et l'intervention sociale –
Tunisie du 21 au 24 Mai.

Ngoie-Ngalla. D. (1999). *le retour des ethnies, la violence identitaire*. Brazzaville miltiprint.

Nomo, O. P. (2017). *Environnement de resocialisation carcérale et perte des compétences psychosociales. Cas des adolescents du quartier des mineurs de la prison centrale de Yaoundé*. [Master en Sciences de l'Éducation]. Université de Yaoundé.

Office des Nations Unies contre la Drogue et Crime (2016). *Recueil des règles et normes de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention de crime et justice pénale*. New York : Nations Unies.

Office des Nations Unies Contre la Drogue et le Crime. (2013). *Manuel d'introduction pour la Prévention de la Récidive et la Réinsertion Sociale des Délinquants*, Nations Unies : New York.

Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime. (2019). *Manuel d'introduction pour la prévention de la récidive et la réinsertion sociale des délinquants*. Vienne : Nations Unies.

Penal Reform International & Thailand Institute of Justice. (2020). *La Tendence Carcérale Mondiale*. www.penalreforme.org/resource/global-prison-tends-2020.

Regine, N-B. (2012). *La réforme du système pénitentiaire camerounais : entre héritage colonial et traditions culturelles* (thèse de Doctorat). Université de Grenoble.

Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté : Règles de Havane (1990).

Réseau des Femmes Élues Locales D'Afrique de Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (2018). *Rapport d'analyse de la situation des enfants de la rue en Afrique*

Rostaing, C. (2006). « *La compréhension sociologique de l'expérience carcérale* ». *Revue européenne des sciences sociales*, tome XLIV, n° 135, p 29-43.

Seyler, M., (1988). Vivre avec son temps les cantines des prisons. *Déviance et société*, 12(2), p127-145.

Taboada Léonetti, I. (1994). « Intégration et exclusion », dans La lutte des places. Insertion et désinsertion. Marseille, *Hommes et perspectives*, p 51-78.

Tschanz, A. (2018). *Dialectique de l'intimité dans l'espace carcéral : l'expérience des personnes incarcérées*. [Thèse en doctorat à la faculté des Arts et des Sciences] Université de Montréal.

Van Der Maren, J-M(2004). *Étude de recherche pour l'éducation. Deuxième édition ; Éducation et formation Fondements*. Les presses de l'Université de Montréal. De Boeck université.



ANNEXE

Annexe N° 1 : Guide d'entretien

Identification du répondant :

Sexe : Age : Nombre d'année en prison :

Motif d'incarcération :

Thème 1 : Renforcement vicariant

Sous-thème 1: Imitation des comportements

Sous-thème 2: Tendance à la reproduction des paroles des autres

Sous-thème 3: Tendance à la reproduction des gestes des autres

Sous-thème 4: Tendance à la reproduction de la façon de vivre des autres

Thème 2 : Renforcement direct

Sous-thème 1 : Tendance à réitérer ses comportements

Sous-thème 2 : Utilisation constante des mêmes gestes

Sous-thème 3 : Utilisation du même répertoire langagier

Thème 3 : Réhabilitation comportementale des détenus mineurs

- Fortement
- Faiblement
- Pas du tout

Annexe N°2 : Entretien Odile

Étudiant : Merci pour votre accord de participation à cette étude. Vous avez pris connaissance de nous et de l'objectif de cette recherche, avant d'entrer dans le vif du sujet, nous allons remplir l'entête de notre fiche de participation.

Pseudonyme : Odile

Age : 15 ans

Sexe : féminin

Motif d'incarcération : avortement

Nombre d'année de détention : 04 ans

Étudiant : *pouvez-vous nous dire ce qui vous a poussé à se retrouver en prison ?*

Odile : j'ai commis un avortement volontaire qui m'a traduit en justice et qui a fini par mettre en prison

Étudiant : *Pouvez-vous nous dire comment vivez-vous en prison (la prise en compte ou non de vos besoins : manger et boire, se vêtir, avoir un endroit où dormir est-elle faite) ?*

Odile : Les conditions de détention ne sont pas tellement bonnes parce qu'il n'y a pas une bonne prise en charge des détenus mineurs, je mange mal et l'endroit n'est pas hygiénique pour un humain.

Étudiant : *avez-vous trouvé en prison quelqu'un dont la façon de se comporter vous intéressé ?*

Odile : Oui, moi personnellement je peux dire que j'ai trouvé des amies dont leurs comportements semblent intéressant je veux aussi être comme elles afin de corriger mes erreurs passées, sinon y a certains que leurs comportements ne sont pas bons mais j'essaye de les éviter aussi.

Étudiant : *avez-vous trouvé en prison quelqu'un dont la façon de vivre vous a intéressé ?*

Odile : Ici, en prison j'ai trouvé des amies que leurs façons de vivre m'ont vraiment intéressé, du fait qu'elles ne s'affichent pas trop aux autres en prison et souvent isolées dans leur coin pour éviter des problèmes.

Étudiant : quels étaient votre relation avec vos camarades de la même cellule ?

Odile : dans notre cellule, nous avons des bonnes relations parce que nous ne sommes pas beaucoup et il y'a la discipline et le partage qui règne entre nous.

Étudiant : Quelles étaient vos relations avec les gardiens de prison de Sarh ? Décrivez-nous

Odile : les relations étaient vraiment bonnes car ces gardiens de la prison veillent pratiquement chaque jour sur notre sécurité à l'égard des détenus hommes.

Étudiant : avez-vous évité les punitions en prison ?

Odile : oui

Étudiant : le fait d'avoir vécu pendant des années à la prison de Sarh, répétez-vous des mêmes gestes ?

Odile : Ici, je suis détenue par ce que j'ai commis une faute et je ne peux pas reproduire encore les gestes négatifs des autres mais plutôt à chercher ce qui va m'aider dans les jours à venir dans ma vie, donc j'essaye de faire les tris des gestes exemplaires.

Étudiant : le fait d'avoir vécu pendant des années en prison répétez-vous les mêmes comportements ?

Odile : Non, pendant mon séjour en prison je ne répète pas les mêmes comportements car je veux changer déjà dans ma vie.

Étudiant : Le fait d'avoir vécu en prison pendant des années répétez-vous les mêmes gestes ?

Odile : Non

Étudiant : quels souvenirs de la prison de Sarh qui vous a poussé à changer de comportement ?

Odile : les conditions de repas mal préparés, l'absence de lit et le long séjour en prison m'ont poussé à changer de comportement parce qu'il fallait que je rattrape le temps perdu et que je m'insère dans la vie sociale.

Étudiant : comment gérez-vous votre relation avec les gens de la société pendant votre temps en prison ?

Odile : je reçois rarement la visite des gens de mon quartier mais mes parents me rendent visite parfois quand j'ai besoin d'eux.

Annexe N°3: Entretien Mahamat

Étudiant : Merci pour votre accord de participation à cette étude. Vous avez pris connaissance de nous et de l'objectif de cette recherche, avant d'entrer dans le vif du sujet, nous allons remplir l'entête de notre fiche de participation.

Pseudonyme : Mahamat

Age : 17 ans

Sexe : masculin

Motif d'incarcération : viol

Nombre d'année de détention : 03 ans

Étudiant : pouvez-vous nous dire ce qui vous a poussé à se retrouver en prison ?

Mahamat : ce qui m'a poussé à me retrouver ici c'est mon acte de viol sur une mineure

Étudiant : Pouvez-vous nous dire vous comment vivez en prison (la prise en compte ou non de vos besoins : manger et boire, se vêtir, avoir un endroit où dormir est-elle faite) ?

Mahamat : en prison je vis comme les autres, je mange matin et soir, lieu de dormir tranquille mais interdire l'alcool et la drogue.

Étudiant : avez-vous trouvé en prison quelqu'un dont la façon de se comporter vous intéressé ?

Mahamat : Ici, en prison je ne vois pas vraiment les comportements de mes amis que je vais imiter.

Étudiant : avez-vous trouvé en prison quelqu'un dont la façon de vivre vous a intéressé ?

Mahamat : je n'ai rencontré aucune personne dont sa façon de vivre m'a intéressé en prison, je vis ma vie seulement pour attendre mon jour de libération en prison.

Étudiant : quels étaient votre relation avec vos camarades de la même cellule ?

Mahamat : nous les mineurs les relations sont parfaites

Étudiant : Quelles étaient vos relations avec les gardiens de prison de Sarh ? Décrivez-nous

Mahamat : les gardiens sont mauvais envers nous, pas la liberté, ils nous tapent et nous donne des habits à laver.

Étudiant : avez-vous évité les punitions en prison ?

Mahamat: oui

Étudiant : le fait d'avoir vécu pendant des années à la prison de Sarh, répétez-vous des mêmes gestes ?

Mahamat: Non, je ne répète pas les mêmes gestes pendant le temps en prison

Étudiant : le fait d'avoir vécu pendant des années en prison répétez-vous les mêmes comportements ?

Mahamat : Pendant mon temps en prison, je n'ai pas vraiment répété les mêmes comportements.

Étudiant : Le fait d'avoir vécu en prison pendant des années répétez-vous les mêmes langages?

Mahamat: Je ne répète pas les mêmes langages, j'avais essayé d'abandonner les vieilles pratiques et habitudes, je me maîtrise ici car c'est un milieu très différent et non pas comme les autres milieux.

Étudiant : quels souvenirs de la prison de Sarh qui vous a poussé à changer de comportement ?

Mahamat : ce qui m'a changé de comportement c'est 'interdiction d'alcool et la drogue, puis souvenir en prison ma mentalité a vraiment changé et j'ai appris la couture, à la fin de la formation j'ai une attestation.

Étudiant : comment gérez-vous votre relation avec les gens de la société pendant votre temps en prison ?

Mahamat : notre relation avec la famille ou les familles parfois ils viennent nous visiter, parfois par le téléphone que nous communiquons

Étudiant : étant en prison avez-vous la capacité à éviter les actes interdits par la loi ?(vol, viol ; les agressions et les atteintes aux mœurs etc.)

Mahamat : ah, oui.

Annexe N°4 : Entretien Christian

Étudiant : Merci pour votre accord de participation à cette étude. Vous avez pris connaissance de nous et de l'objectif de cette recherche, avant d'entrer dans le vif du sujet, nous allons remplir l'entête de notre fiche de participation.

Pseudonyme : Christian

Age : 15 ans

Sexe : masculin

Motif d'incarcération : vol

Nombre d'année de détention : 06 mois

Étudiant : pouvez-vous nous dire ce qui vous a poussé à se retrouver en prison ?

Christian : un grand qui m'a demandé de lui apporter un vélo qui est garé sous un arbre. Moi j'ai cru que c'est pour lui, or ce n'était pas le cas. On m'a surpris avec le vélo et le grand a fui. Je ne le reconnais pas. On me demande de le retrouver mais je ne peux. C'est pour quoi on m'a déféré au parquet.

Étudiant : Pouvez-vous nous dire vous comment vivez en prison (la prise en compte ou non de vos besoins : manger et boire, se vêtir, avoir un endroit où dormir est-elle faite) ?

Christian : je ne mange pas à ma faim et je n'ai pas un habit. C'est un codétenu qui m'a payé un complet sinon je dors sur une natte à même le sol.

Étudiant : avez-vous trouvé en prison quelqu'un dont la façon de se comporter vous intéresse ?

Christian : c'est Moustapha, notre chef de cellule. C'est lui qui m'a payé le complet que je vous ai parlé.

Étudiant : Avez-vous à nous dire sur quelqu'un dont vous avez imité le comportement en prison ?

Christian : Je n'ai imité personne

Étudiant : avez-vous trouvé en prison quelqu'un dont la façon de vivre vous a intéressé ?

Christian : Des personnes que je connais seule ma mère à un comportement qui me plait car elle me rend fréquemment visite et elle me réconforte.

Étudiant : quels étaient votre relation avec vos camarades de la même cellule ?

Christian : Les relations souvent conflictuelles. Les plus forts dominant sur les plus faibles.

Étudiant : Quelles étaient vos relations avec les gardiens de prison de Sarh ? Décrivez-nous

Christian : Avec les gardiens de la prison de Sarh je n'ai aucun contact.

Étudiant : avez-vous évité les punitions en prison ?

Christian : oui

Étudiant : le fait d'avoir vécu pendant des années à la prison de Sarh, répétez-vous des mêmes gestes ?

Christian : oui

Étudiant : le fait d'avoir vécu pendant des années en prison répétez-vous les mêmes comportements ?

Christian : fortement

Étudiant : Le fait d'avoir vécu en prison pendant des années répétez-vous les mêmes langages?

Christian : non je n'ai pas changé de langage.

Étudiant : quels souvenirs de la prison de Sarh qui vous a poussé à changer de comportement ?

Christian : **Nourriture** insuffisante et absence de literie.

Étudiant : comment gérez-vous votre relation avec les gens de la société (parents, amis etc.) pendant votre temps en prison ?

Christian : il n'y a de contact, seule ma me vient en visite. Les appels téléphoniques sont payants et je n'ai pas d'argent.

Étudiant : étant en prison avez-vous la capacité à éviter les actes interdits par la loi ? (vol, viol ; les agressions et les atteintes aux mœurs etc.)

Christian : oui

Étudiant : Qu'avez-vous à nous dire durant votre séjour à la prison de Sarh, avez-vous respecté le règlement intérieur ?

Christian : À la prison ma vie est réglée comme une montre. Je n'ai pas droit à l'erreur sinon on va sérieusement me punir.

Étudiant : Que pensez-vous le fait d'avoir vécu pendant des années ou des mois à la prison centrale de Sarh influencent-il la façon dont vous vous regardez maintenant ?

Christian : À la prison ma vie est réglée comme une montre. Je n'ai pas droit à l'erreur sinon on va sérieusement me punir.

Annexe N°5: photo d'une cellule de détention



Source : enquête de terrain novembre 2020

Annexe N°6: Un des deux hangars construits pour les travaux de la réinsertion sociale.



Source : enquête de terrain, Novembre 2020

Annexe N°7: Autorisation de recherche

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

FACULTE DES SCIENCES DE
L'EDUCATION

DEPARTEMENT D'EDUCATION
SPECIALISEE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

THE FACULTY OF EDUCATION

DEPARTMENT OF SPECIAL
EDUCATION

Le Doyen
The Dean
N° *515*.../21/UYI/VDSSE

AUTORISATION DE RECHERCHE

Je soussigné, **Professeur BELA Cyrille Bienvenu**, Doyen de la Faculté des Sciences de l'Éducation de l'Université de Yaoundé I, certifie que l'étudiant **MBAÏRAMADJI Prosper** Matricule **19Y3485**, est inscrit en **Master II** à la Faculté des Sciences de l'Éducation, Département : **EDUCATION SPÉCIALISÉE**, spécialité : **INTERVENTION ET ACTION COMMUNAUTAIRE** Option : **PSYCHOLOGUE EN ECOLOGIE HUMAINE**

L'intéressé doit effectuer des travaux de recherche en vue de la préparation de son diplôme de Master. Il travaille sous la direction du **Dr. ONAMBELE NGONO Lucine**. Son sujet est intitulé : « **Vécu psychosocial et réhabilitation comportementale chez les détenus mineurs de la prison de Sarh** ».

Je vous saurai gré de bien vouloir le recevoir et mettre à sa disposition toutes les informations susceptibles de l'aider dans son travail.

En foi de quoi, cette autorisation de recherche lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Yaoundé, le *10* **JUN 2021**.....



Annexe N°8 : Formulaire consentement à participer à la recherche

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

FACULTE DES SCIENCES DE
L'ÉDUCATION

DEPARTEMENT D'ÉDUCATION
SPECIALISÉE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTY OF EDUCATION

DEPARTMENT OF SPECIAL
EDUCATION

CONSENTEMENT À PARTICIPER À LA RECHERCHE

Vous êtes invité à participer à une recherche conduite par MBAÏRAMADJI Prosper, étudiant à la Faculté des Sciences de l'Éducation, à l'Université de Yaoundé I. Les résultats de cette étude seront utilisés dans le cadre d'une recherche accessible au public. Vous êtes convié de participer parce que vous êtes convié de participer par ce que vous êtes un personnel de l'institution.

1- But de l'étude

2- Procédures

Faire partie de cette étude signifie que vous serez impliqué dans les entretiens (semi-dirigé, dirigé ou libre). Ces entretiens seront entre 30-60 minutes. Vous pouvez choisir la méthode appropriée par lequel les entretiens seront conduits (entretien téléphonique, entretien en face à face).

3- Possibles risques

La recherche conduite ne vous causera aucun embarras et ne vous expose pas à des risques potentiels.

4- Rémunération pour la participation

Nous vous informons qu'aucune rémunération (payement) ne sera donnée au participant.

5- Confidentialité

Nous tenons à vous informer que les résultats émanant de cette étude sont uniquement utilisés dans le cadre de la recherche et seront traités dans une stricte confidentialité et votre identité sera protégée durant cette étude et vous ne serez pas cité directement. Nous vous garantissons le respect de votre anonymat.

6- Droits du participant à la recherche

Vous avez le droit de renoncer à votre consentement à n'importe quel stade de l'étude sans des conséquences.

DÉCLARATION DU PARTICIPANT

En signant cette déclaration, jeaccepte de prendre part à la recherche intitulée :

Je déclare que :

- ✓ J'ai lu attentivement cette information et lettre de consentement et comprend très bien ce qui est attendu de moi dans cette recherche.
- ✓ J'ai eu une chance de poser des questions au chercheur et toutes mes questions sont adéquatement répondues.
- ✓ Je comprends que prendre part à cette étude est volontaire et je n'ai pas été forcé de prendre part.
- ✓ J'accepte que ma voie soit enregistrée lors de l'entretien et garder strictement par le chercheur dans le cadre de son analyse.
- ✓ Je peux choisir d'abandonner et de renoncer ma participation à l'étude à n'importe quel moment et ne serai pas pénalisé.

Signé à.....le...../...../2021

Signature du participant

Signature du chercheur

Lue et approuvée

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	i
DÉDICACE.....	iii
REMERCIEMENTS	iv
LISTE DES TABLEAUX.....	v
SIGLES, ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS.....	vi
RÉSUMÉ.....	vii
ABSTRACT	viii
INTRODUCTION GENERALE.....	1
PREMIÈRE PARTIE : CADRE THEORIQUE.....	3
CHAPITRE 1 : LA PROBLEMATIQUE DE L'ETUDE.....	4
1.1. CONTEXTE, JUSTIFICATION ET FONDEMENT DE L'ETUDE	4
1.1.1. Contexte de l'étude.....	4
1.1.2. Justification de l'étude.....	13
1.2. FORMULATION ET POSITION DU PROBLEME.....	15
1.2.1. Formulation du problème	15
1.2.2. Position du problème	20
1.3. QUESTIONS DE L'ETUDE.....	22
1.3.1. Question générale	22
1.3.2. Questions de recherche.....	22
1.4. OBJECTIFS DE L'ETUDE.....	23
1.4.1. Objectif général	23
1.4.2. Objectifs spécifiques.....	23
1.5. INTERET DE L'ETUDE	23
1.5.1. Intérêt scientifique	23
1.5.2. Intérêt social	24
1.6. DELIMITATION DE L'ETUDE	24
1.6.1. Délimitation thématique	24
1.6.2. Délimitation spatiale.....	25
1.6.3. Délimitation temporelle.....	25
CHAPITRE 2 : INSERTION THEORIQUE DE L'ETUDE.....	26
2.1. DEFINITION DES CONCEPTS FONDAMENTAUX.....	26

2.1.1.	Vécu.....	26
2.1.2.	Psychosocial	27
2.1.3.	Vécu psychosocial	28
2.1.4.	Réhabilitation comportementale.....	28
2.1.5.	La prison	30
2.1.6.	Détenu mineur	32
2.2.	REVUE DE LA LITTERATURE	33
2.2.1.	Les travaux sur le milieu carcéral et le vécu des détenus mineurs : les travaux de Anaïs Tschanz (2018) sur L'expérience carcérale	33
2.2.2.	L'état de la vie des détenus en prison selon Jean Detienne (2002 : 17)	40
2.2.3.	Le vécu des détenus mineurs : point de vue d'Abdellaoui et Blatier (2006)..	41
2.2.4.	Du point de vue de Jérôme Hetté sur la notion du vécu carcéral (2020).....	43
2.2.5.	État critique des expériences plurielles de l'enfermement : entre rejet et reprise de contrôle, Céline Gouvernet (2015).....	44
2.2.6.	Les travaux sur la notion de « Psychosocial » et le vécu psychosocial.....	46
2.2.6.1.	La notion du psychosocial	46
2.2.6.2.	Les travaux d'Abdellaoui (2006) sur le vécu psychosocial des jeunes en prison.....	46
2.2.7.	Les travaux sur la Réhabilitation comportementale	48
2.2.7.1.	Le modèle du Risque/Besoin/Réceptivité (RBR) selon Grenon (2021).....	49
2.3.	THEORIES EXPLICATIVE	54
2.3.1.	La théorie de l'apprentissage social (TAS) d'Albert Bandura (1980).....	54
2.4.	L'APPORT DES AUTRES AUTEURS SUR LA THEORIE DE L'APPRENTISSAGE SOCIAL	58
2.4.1.	Les travaux de Rotter (1976) sur la théorie de l'apprentissage social.....	58
2.4.2.	Les travaux de Baliaba sur l'apprentissage social (2014)	59
2.4.3.	Du point de vue de Selosse, J. (1997 :88) sur la théorie de l'apprentissage social.....	59
2.4.4.	Travaux de Born, M. (2005 :14) : sut la théorie de l'apprentissage social.....	60
	DEUXIÈME PARTIE CADRE METHODOLOGIQUE.....	65
	CHAPITRE 3 : METHODOLOGIE DE L'ETUDE	66
3.1.	TYPE DE RECHERCHE : CHOIX DE METHODE ET JUSTIFICATION	67
3.1.1.	Rappel des éléments de la problématique.....	68

3.1.2.	Hypothèse générale.....	68
3.1.3.	Description de l'hypothèse générale et opérationnalisation des variables	69
3.1.4.	La définition des variables de l'étude.....	69
3.1.5.	Les hypothèses de recherche	73
3.2.	PRESENTATION ET DESCRIPTION DE SITES DE L'ETUDE : LA PRISON DE SARH(TCHAD)	73
3.2.1.	Position géographique	73
3.2.2.	Historique, Organisation et fonctionnement de la prison de Sarh.....	74
3.2.3.	État signalétique et statistique de la prison de Sarh.....	75
3.3.	POPULATION DE L'ETUDE	76
3.3.1.	Population cible	76
3.3.2.	Population accessible :.....	76
3.4.	TECHNIQUE D'ECHANTILLONNAGE.....	77
3.4.1.	Échantillon.....	77
3.5.	TECHNIQUES ET INSTRUMENTS DE COLLECTE DE DONNEES	78
3.5.1.	Les instruments de collectes de données	78
3.5.1.1.	Les entretiens	79
3.5.1.2.	Le guide d'entretien.....	80
3.5.2.	Construction de guide d'entretien.....	80
3.5.2.1.	Présentation de guide d'entretien	81
3.5.2.2.	Démarche de collectes de données	82
3.5.2.2.1.	Pré-enquête	82
3.5.2.3.	Déroulement de l'enquête et ses difficultés.....	83
3.6.	INSTRUMENTS D'ANALYSE DE DONNEES	84
3.6.1.	Analyse de contenu thématique.....	85
3.6.2.	Grille d'analyse des données des entretiens	86
3.7.	CODIFICATION DES RESULTATS ET DEPOUILLEMENT	87
3.7.1.	Codage des données.....	87
3.7.2.	Dépouillement	88
TROISIÈME PARTIE : CADRE OPERATOIRE		90
CHAPITRE 4 : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS DE L'ENQUETE ...		91
4.1.	PRESENTATION ET RECIT DES PARTICIPANTS	91
4.1.1.	Présentation et récit du cas Odile (R1)	91

4.1.2.	Présentation et récit du cas Mahamat (R2).....	91
4.1.3.	Présentation et récits du Christian (R3).....	92
CHAPITRE 5 : INTERPRETATION ET DISCUSSION DES RESULTATS.....		97
5.1.	RAPPEL DES DONNEES EMPIRIQUES ET THEORIQUES	97
5.1.1.	Rappel de données empiriques	97
5.1.2.	Rappel des données empiriques.....	98
5.2.	INTERPRETATION DES RESULTATS	98
5.2.1.	Interprétation de l'hypothèse de recherche n°1	98
5.2.2.	Interprétation des résultats de l'hypothèse recherche n°2	100
5.3.	DISCUSSION DES RESULTATS	101
5.3.1.	Le renforcement vicariant.....	101
5.3.2.	Le renforcement direct.....	102
5.4.	SUGGESTIONS	103
5.4.1.	Au gouvernement	103
5.4.2.	Au ministère de la justice	104
5.4.3.	A l'administration pénitentiaire.....	104
5.4.4.	Aux psychologues et des personnels soignants intervenant dans les prisons	105
CONCLUSION GENERALE		106
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES		108
ANNEXE		115
TABLE DES MATIERES		129